



RAPPORT
DU
MINISTRE
DES
TERRES
ET
FORÊTS

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC



1959-1960

RAPPORT

DU

Ministre des Terres et Forêts

DE LA

Province de Québec

pour l'exercice financier terminé le 31 mars

1960

Imprimé par ordre de la Législature



QUEBEC

Roch Lefebvre,
IMPRIMEUR DE LA REINE

1960

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Lettre du Ministre des Terres et Forêts au Lieutenant-Gouverneur de la Province	7
Revenus et dépenses du Département des Terres et Forêts	10
Le territoire de la Province	11
Rapport du Service Forestier	15
Organisation du Service Forestier	18
Le domaine forestier du Québec	21
Exploitations forestières	28
Contrôle des exploitations forestières	31
L'industrie forestière du Québec	35
Inventaire et photogrammétrie	41
Pépinières	42
Reboisement	44
Education forestière	44
Recherches forestières	48
Enseignement forestier	53
Rapport du Service de la Protection	55
Coût de la protection des forêts	58
Organismes de protection	60
Superficies protégées	61
Personnel	62
Equipement	64
Protection des forêts sur le parcours des chemins de fer	72

Protection des forêts dans les municipalités rurales	74
Infractions aux lois et règlements concernant la protection des forêts	75
Publicité	77
Ecole de Protection des Forêts	81
Entraînement du personnel	81
Les incendies forestiers en 1959	82
Bureau de Météorologie	100
Bureau d'Entomologie	103
Rapport du Service des Arpentages	115
Rapport du Service du Cadastre	120
Rapport du Service des Terres	124
Appendice No 1 : Concession forestière rétrocédée à la Couronne	129
Appendice No 2 : Liste des nouvelles concessions forestières	129
Appendice No 3 : Liste des transferts de concessions forestières	129
Appendice No 4 : Bois coupés sur les terrains de la Couronne par bassin hydrographique	130
Appendice No 5 : Bois coupés sur les terrains de la Couronne par district administratif	131
Appendice No 6 : Echelle des droits de coupe en vigueur	132
Appendice No 7 : Statistiques sur l'industrie des pâtes et papiers	134
Appendice No 8 : Statistiques sur l'industrie des bois de sciage	136
Appendice No 9 : Tenure des terres de la Province	136

RAPPORT DU MINISTRE DES TERRES ET FORETS

A l'Honorable Onésime Gagnon, c.p., c.r.,
Lieutenant-Gouverneur de la Province,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du Département des Terres et Forêts pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1960.

Le Département des Terres et Forêts a connu au cours de cet exercice des développements importants dans tous ses services administratifs, soit le Service Forestier, le Service de la Protection, le Service des Arpentages, le Service du Cadastre et le Service des Terres.

Le Service Forestier s'est appliqué encore cette année de façon particulière à l'inventaire des forêts de la Couronne et à l'aménagement des concessions forestières. On a aussi porté une attention spéciale au reboisement des terrains tant publics que privés. Une vingtaine de pépinières renfermant plus de 40,000,000 de plants ont été maintenues à cette fin à travers la Province. Plus de 1,500,000 plants ont été utilisés pour le reboisement des terrains de la Couronne, tandis que près de 2,900,000 plants étaient distribués pour le reboisement des terrains privés. On a encore cette année élargi les cadres du Bureau de Renseignements Forestiers, par la création de trois nouvelles divisions. On a enfin intensifié le contrôle des exploitations forestières sur les terrains de la Couronne.

Il s'est coupé durant l'exercice 1959-1960 un volume global de 883,326,120 pieds cubes de bois, dont 547,296,120 pieds cubes sur les terrains de la Couronne et 336,030,000 pieds cubes sur les terrains privés. La valeur de la production de notre industrie forestière s'est établie à \$868,903,000 en 1959. A elle seule, l'industrie des pâtes et papiers a produit 4,317,000 tonnes de pâtes et 3,813,000 tonnes de papiers et de cartons. De son côté, l'industrie des bois de sciage a produit 1,040,619,000 p.m.p. de bois. Notons enfin que les autres industries faisant usage du bois comme matière première ont utilisé des bois pour une valeur de \$78,409,000 pour la fabrication de produits évalués à \$193,817,000.

Les 56 usines de pâtes ou de papiers de la Province ont employé en 1959 un total de 54,167 personnes, auxquelles elles ont versé en gages ou salaires

un montant global de \$183,547,000. De leur côté, les 1,559 scieries en opération en 1959 ont fourni de l'emploi à un total de 12,377 personnes et payé en gages ou salaires un montant de \$15,669,957. Enfin les 1,496 usines de notre industrie secondaire du bois ont employé en 1959 un total de 18,883 personnes, auxquelles elles ont payé en gages ou salaires la somme de \$58,258,000.

La saison des feux de 1959 a marqué pour le Service de la Protection une étape dangereuse, qui s'est heureusement soldée par un nombre d'incendies et une superficie incendiée bien en deçà de la moyenne pour les dix années précédentes. Le nombre des incendies s'est en effet élevé à 669 en 1959, comparativement à une moyenne de 986.4 pour les dix années précédentes. De son côté, la superficie incendiée s'est établie à 94,888.75 acres en 1959, comparativement à une moyenne de 194,991.87 acres pour les dix années précédentes. Les voyageurs en forêt ont constitué encore cette année la principale cause d'incendie.

On a continué durant cet exercice l'étude de notre système de protection forestière qui avait été entreprise en 1957 dans le but d'assurer une meilleure protection de notre domaine forestier. Au chapitre de la publicité et de l'éducation populaire en matière de conservation des forêts, on a réalisé en 1959 une troisième Opération C.P. dans le comté d'Abitibi-Ouest. Enfin le Bureau de Météorologie a porté en 1959 à 176 le nombre des stations de son réseau de météorologie forestière.

Dans le domaine de la protection des forêts contre les insectes, l'épidémie de la Tordeuse des bourgeons de l'épinette s'étant brusquement ralentie en 1958, il n'a pas été nécessaire de continuer en 1959 les arrosages aériens au DDT qui avaient été effectués chaque année depuis 1954 dans la Gaspésie.

Le Service des Arpentages a poursuivi durant cet exercice l'arpentage des terres de la Couronne. Des opérations de grande envergure ont été réalisées en particulier dans les territoires d'Abitibi, de Mistassini et du Nouveau-Québec et dans les comtés d'Abitibi-Ouest, Abitibi-Est, Roberval, Chicoutimi et Saguenay, en raison des développements miniers qu'on y a enregistrés en ces dernières années. Beaucoup de travaux de lotissement ont également été effectués, en particulier dans la région du Nord de Montréal, en vue de la concession d'emplacements pour fins de villégiature. La préparation des cartes géographiques officielles de la Province est une autre activité essentielle du Service des Arpentages, qui apporte une contribution remarquable à la mise en valeur de notre territoire.

L'augmentation constante des transactions immobilières dans la Province nécessite un nombre de plus en plus considérable de subdivisions, d'annulations ou de corrections cadastrales, qui ont occasionné un surcroît de travail considérable au Service des Arpentages. On a également continué durant

cet exercice les opérations de revision cadastrale déjà commencées dans la Gaspésie, les Iles-de-la-Madeleine et le comté de Saguenay.

La concession d'emplacements pour fins de villégiature, en particulier dans la région du Nord de Montréal, a constitué encore cette année l'une des tâches principales du Service des Terres. On a aussi continué durant cet exercice la concession d'emplacements pour fins résidentielles, commerciales ou industrielles dans la ville de Sept-Iles, dont le développement se poursuit à un rythme soutenu. Les officiers du Service des Terres ont enfin travaillé en relation étroite avec les divers services ou départements provinciaux, relativement à l'identification des terres impliquées dans la procédure administrative.

Respectueusement soumis,

BONA ARSENAULT,
Ministre des Terres et Forêts.

**ETAT DES REVENUS DU DEPARTEMENT DES TERRES ET FORETS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1959-1960**

Description	Montant
REVENUS ORDINAIRES	
Service Forestier	\$ 14,964,397.09
Droits de coupe	13,439,327.27
Rentes foncières	821,890.00
Honoraires de transfert	30,615.00
Honoraires pour examens de mesureurs	540.00
Intérêts	17,513.77
Primes d'affermage	649,000.00
Primes de sucreries	5,511.05
Service des Terres	1,001,338.26
Loyers	188,114.60
Ventes	783,404.00
Royautés sur le sable	17,304.05
Biens des Jésuites	37.20
Honoraires	9,855.40
Amendes	2,277.25
Intérêts	345.76
Total	\$ 15,965,735.35
REVENUS EXTRAORDINAIRES	
Fonds d'éducation :	
Droits de coupe	\$ 720,747.83
Grand Total	\$ 16,686,483.18

**ETAT DES DEPENSES DU DEPARTEMENT DES TERRES ET FORETS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1959-1960**

Description	Montant
Service civil	\$ 1,022,714.78
Salaires et main-d'oeuvre	2,401,618.57
Dépenses de voyage	978,749.89
Frais de bureau	39,998.03
Protection des forêts	1,666,626.72
Service forestier	491,455.39
Arpentages	1,470,000.00
Photographie aérienne	8,000.00
Reboisement et pépinières	144,674.03
Station forestière de Duchesnay et bourses d'études forestières	110,433.84
Dépenses diverses et imprévues	6,285.22
Pépinière de Berthierville	115,000.00
Loi facilitant le rachat des rentes constituées aux Iles-de-la-Madeleine	75,000.00
Loi pour assurer la stabilité et l'essor industriels de la ville et de la région de Matane	200,000.00
Total	\$ 9,730,556.47
Moins recouvrements	\$ 219,139.32
Grand Total	\$ 9,511,417.15

LE TERRITOIRE DE LA PROVINCE

Sans compter la superficie couverte par les eaux du Golfe et du Fleuve St-Laurent, depuis son embouchure jusqu'à l'Île d'Orléans, le territoire de la Province couvre une étendue globale de 596,708 milles carrés. Plus de la moitié de cette superficie, soit une étendue de 312,408 milles carrés située au nord du 52° de latitude, est actuellement considérée comme économiquement inaccessible. Il reste donc une étendue de 284,300 milles carrés, ou 47.6 pour cent de la superficie globale de la Province, que l'on peut considérer comme accessible, dont près des deux-tiers sont constitués de terrains bien boisés.

Près de 58 pour cent du territoire de la Province est constitué de forêts, soit 53.2 pour cent en forêts de la Couronne et seulement 4.4 pour cent en forêts privées. A eux seuls les terrains déboisés ou très peu boisés représentent 40.1 pour cent de ce territoire, tandis que les terrains en culture ne représentent que 2.3 pour cent de la superficie globale de la Province.

Si l'on ne considère que les terrains forestiers situés au sud du 52° de latitude l'on constate que les neuf-dixièmes sont constitués de forêts de la Couronne sous juridiction provinciale; les forêts des particuliers comptent pour près de 10 pour cent, tandis que les forêts de la Couronne sous juridiction fédérale ne représentent qu'environ 0.1 pour cent des terrains forestiers situés au sud du 52° de latitude.

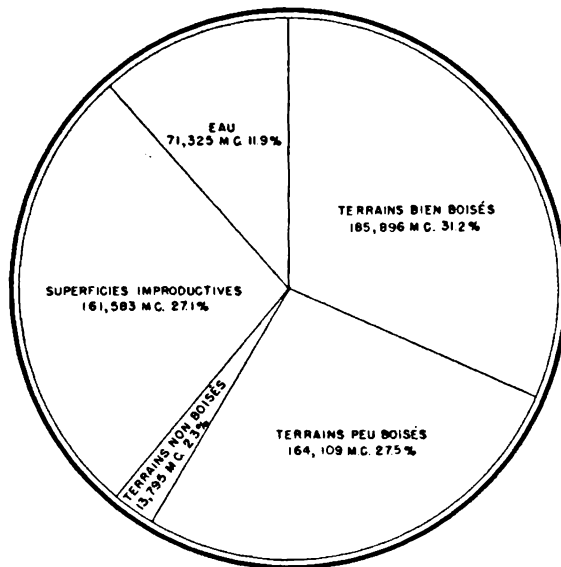
Les tableaux et graphiques ci-joints, préparés par les techniciens du Bureau de l'Economie Forestière au Service Forestier de la Province, reproduisent les plus récentes données sur la distribution et la tenure des terrains de la Province. On trouvera dans l'appendice No 9 un tableau sur la tenure des terrains de la Province, préparé par les techniciens du Service des Terres d'après une compilation en date du 31 mars 1955.

CLASSIFICATION DU TERRITOIRE DE LA PROVINCE

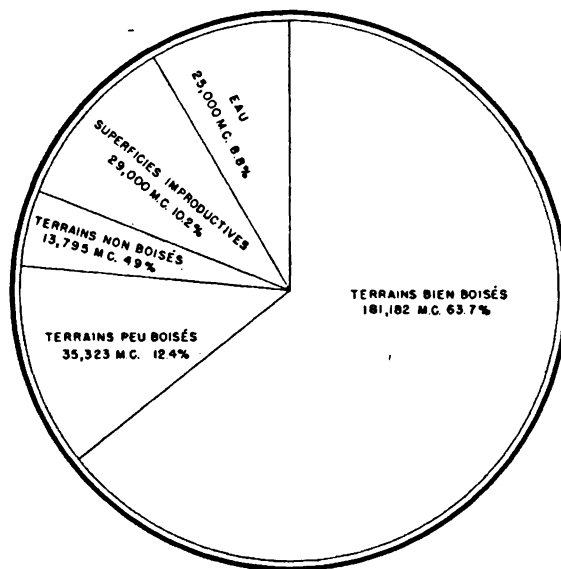
Description	Superficie en milles carrés
TERRAINS AU NORD DU 52° DE LATITUDE	312,408
Terrains bien boisés	3,500
Terrains peu boisés	130,000
Superficies improductives	132,583
Eau	46,325
TERRAINS AU SUD DU 52° DE LATITUDE	284,300
Terrains bien boisés	181,182
Terrains peu boisés	35,323
Terrains non boisés (en culture, etc.)	13,795
Superficies improductives	29,000
Eau	25,000
Total	596,708 (*)

(*) Ces superficies ne comprennent pas l'étendue couverte par les eaux du Golfe et du Fleuve St-Laurent depuis son embouchure jusqu'à l'Île d'Orléans.

CLASSIFICATION DU TERRITOIRE DE LA PROVINCE
SUPERFICIE GLOBALE 596,708 M.C.



TERRAINS AU SUD DU 52° DE LATITUDE
SUPERFICIE 284,300 M.C.



Service de la Cartographie Économique, Ministère de l'Industrie et du Commerce.

TENURE DES TERRAINS DE LA PROVINCE

Description	Superficie	
	Milles carrés	Pourcentage
FORETS DE LA COURONNE (*)	317,588	53.2
Industrie de la pâte et du papier	73,658	12.3
Industrie du sciage	9,544	1.6
Réserves forestières cantonales	3,182	0.5
Gouvernement fédéral (Réserves indiennes, camps militaires, parc, etc.)	388	0.1
Réserves forestières spéciales	752	0.1
Réserves domaniales	2,374	0.4
Lots de colonisation disponibles	3,000	0.5
Forêts vacantes	224,690	37.7
FORETS PRIVEES (*)	26,425	4.4
Industrie de la pâte et du papier	6,905	1.1
Industrie du sciage	1,879	0.3
Autres sociétés	276	0.1
Petits et moyens propriétaires	17,365	2.9
TERRAINS DEBOISES OU TRES PEU BOISES	238,900	40.1
TERRAINS AGRICOLES	13,795	2.3
Total	596,708	100.0

(*) Dans ce tableau, le mot "forêt" est employé pour signifier une étendue forestière ou, dans le cas des terrains vacants de la Couronne, une étendue contenant en grande partie des terrains forestiers productifs ou improductifs.

TENURE DES TERRAINS FORESTIERS AU SUD DU 52° DE LATITUDE
(Y compris les superficies en eau et les superficies improductives)

Description	Superficie	
	Milles carrés	Pourcentage
FORETS DES PARTICULIERS	26,425	9.8
Grands propriétaires	9,060	3.4
Moyens et petits propriétaires	17,365	6.4
FORETS DE LA COURONNE (Ottawa)	388	0.1
Forêt expérimentale	11	—
Réserves indiennes	280	0.1
Camps militaires et autres terrains	19	—
Parc national	78	—
FORETS DE LA COURONNE (Québec)	243,692	90.1
Concessions forestières	83,202	30.7
Réserves cantonales	3,182	1.2
Forêts domaniales	2,374	0.9
Lots de colonisation disponibles	3,000	1.1
Réserves forestières spéciales	752	0.3
Terrains vacants	151,182	55.9
Total	270,505	100.0



RAPPORT
DU
SERVICE FORESTIER

RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE FORESTIER

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai bien l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Service Forestier pour l'exercice financier 1959-1960.

Il s'est coupé dans le Québec durant cet exercice un volume global de 883,326,120 pieds cubes de bois, dont 547,296,120 pieds cubes sur les terrains de la Couronne et 336,030,000 pieds cubes sur les terrains privés. La valeur de la production forestière du Québec s'est établie à \$868,903,000. A elle seule, l'industrie des pâtes et papiers a produit 4,317,000 tonnes de pâtes et 3,813,000 tonnes de papiers et de cartons. De leur côté, les 1,559 scieries de la Province ont produit 1,040,619,000 p.m.p. de bois de sciage. Notons enfin que les 1,496 usines de notre industrie secondaire du bois ont utilisé des bois pour une valeur de \$78,409,000 pour la fabrication de produits évalués à \$193,817,000.

Au cours de cet exercice, le Service Forestier a reçu les plans d'aménagement de concessions forestières couvrant une étendue globale de 6,100 milles carrés. De leur côté, les ingénieurs du Service Forestier ont vérifié les plans d'aménagement de concessions forestières couvrant une étendue globale de 7,710 milles carrés. Avec les plans d'aménagement actuellement en préparation, plus de 92 pour cent des concessions forestières de la Province seront bientôt régies par un plan d'aménagement.

Le Service Forestier a fait inventorier un total de 1,615 milles carrés de forêts de la Couronne; il a également fait effectuer la reconnaissance aérienne de 2,000 milles carrés et l'étude photogrammétrique de 4,844 milles carrés du domaine forestier de la Couronne.

Une vingtaine de pépinières renfermant plus de 40,000,000 de plants ont été maintenues à travers la Province pour le reboisement des terrains tant publics que privés. Plus de 1,500,000 plants ont été utilisés pour le reboisement de 1,622 acres de terrains de la Couronne, tandis que près de 2,900,000 plants étaient distribués par le Bureau de Renseignements Forestiers pour fins de reboisement de terrains privés. A noter que ce Bureau a agrandi les cadres de son organisation par la création de trois nouvelles divisions à Rouyn, Nicolet et La Malbaie.

Dans le domaine de l'enseignement forestier, la Station Forestière de Duchesnay a admis un total de 199 élèves, soit 48 à l'Ecole des Gardes-Forestiers, 33 à la Scierie-Ecole, 62 à l'Ecole de Protection des Forêts et 56 au cours d'initiation forestière présenté par le Bureau de Renseignements Forestiers.

ORGANISATION DU SERVICE FORESTIER

L'organisation du Service Forestier se divise en deux grandes divisions, que l'on désigne respectivement comme le service intérieur et le service extérieur.

a) *SERVICE INTERIEUR*

Le Service intérieur du Service Forestier comprend treize organismes, dont on trouvera ci-après une brève description avec, en exergue, le nom de l'officier responsable dans chaque cas.

- 1) *Bureau de l'Economie Forestière* (M. Léo Lafrance, i.f.)
Surveillance de l'aménagement des forêts de la Couronne, dendrométrie, inventaires forestiers, documentation forestière, études photogrammétriques, émission des permis d'exploitation dans les concessions forestières et dans les réserves forestières spéciales.
- 2) *Bureau des Permis Spéciaux* (M. Paul Lemay, i.f.)
Attribution des permis d'exploitation dans les forêts vacantes de la Couronne, en vertu des articles 99 et 120 de la Loi des Terres et Forêts.
- 3) *Bureau des Réserves Cantonales et du Reboisement* (M. J.-A. Roy, i.f.)
Administration des réserves cantonales, entretien et surveillance générale des pépinières secondaires, reboisement sur les terres de la Couronne.
- 4) *Bureau des Exploitations Forestières* (M. Lauréat Garneau, i.f.)
Surveillance des exploitations forestières, contrôle des bons de pension, perception de la taxe du fonds d'éducation sur les terrains privés.
- 5) *Bureau du Mesurage et de la Classification des Bois* (M. Adrien Bilodeau)
Mesurage et contrôle du mesurage des bois coupés dans les forêts de la Couronne, perception des droits de coupe, attribution des certificats permanents et des permis temporaires de mesureurs, émission des permis d'expédition des bois à l'étranger, perception de la taxe du fonds d'éducation sur les terrains de la Couronne.
- 6) *Bureau de l'Enregistrement des Permis de Coupe* (M. Léon Boulanger)
Enregistrement et renouvellement des titres de concessions forestières, contrôle des transferts de titres, perception de la rente foncière.
- 7) *Bureau de Renseignements Forestiers* (M. Roch Delisle, i.f.)
Education forestière des propriétaires de lots boisés, en vue d'un meilleur aménagement de leurs forêts, préparation de plans de reboisement, conseils techniques sur la culture de l'érablière et de la terre à bois, sur la tenue d'une comptabilité forestière adéquate, etc. On trouvera plus loin, sous la rubrique du service extérieur, la liste des bureaux divisionnaires qui relèvent de cet organisme.
- 8) *Bureau de la Petite Industrie et de la Statistique Forestière*
(M. Ls. de G. Dubois)
Recherches et propagande en faveur du développement de la petite industrie forestière, aide technique aux industriels forestiers dans l'organisation et le fonctionnement des moulins à scie, ateliers, etc., recherches en vue d'une meilleure utilisation des bois et des déchets des scieries, compilation des données statistiques relatives aux industries forestières et aux dérivés du bois provenant des terrains privés comme des terres publiques.
- 9) *Bureau des Archives* (M. A. Hototte)
Enregistrement, contrôle, distribution et conservation des dossiers.

- 10) *Bureau des Bois* (M. J.-R.-Alfred Legendre)
 Propagande en faveur de nos produits forestiers au moyen de tracts, causeries, etc. Ce Bureau maintient une exposition permanente des plus belles pièces de menuiserie obtenues par un emploi judicieux des bois du Québec.
- 11) *Bureau des Scieries et Erablières* (M. J.-A. Boissonneault, i.f.)
 Contrôle des scieries, émission des permis d'installation de moulins à scie, surveillance de l'émission des permis de scieries, perception des dépôts-garantie et des frais de location, contrôle des permis et perception des droits de sucrerie.
- 12) *Bureau de Sylviculture et de Botanique* (M. Jean Smith, i.f.)
 Renseignements et travaux d'ordre sylvicole et botanique, traitements sylvicoles à l'intérieur des plantations sur les terres de la Couronne, études de rendement et d'accroissement des massifs boisés au moyen de places d'études permanentes.
- 13) *Entrepôt du Service Forestier* (M. R.-A. Blais)
 Contrôle de l'outillage et du matériel d'équipement entreposés à Québec ou distribués dans les districts administratifs.

b) *SERVICE EXTERIEUR*

Le Service extérieur du Service Forestier comprend tous les bureaux ou organismes distribués un peu partout dans la Province et dont on trouvera ci-après une brève description.

1) *Bureaux de district*

Le territoire de la Province a été divisé pour fins administratives en onze districts, chacun sous la conduite d'un ingénieur forestier dénommé chef de district et dont voici la liste avec, en exergue, le nom et l'adresse du chef de district.

<i>District</i>	<i>Chef de district</i>
Abitibi	Albert Côté, i.f., Amos
Témiscamingue	Lucien Castonguay, i.f., Rouyn
Gatineau	Jean Lebleu, i.f., Hull
Nord de Montréal	Paul Kieffer, i.f., Montréal
St-Maurice	Maurice Descoteaux, i.f., La Tuque
Chicoutimi	Maurice Noreau, i.f., Chicoutimi
Roberval	Ls-Philippe Samson, i.f., Roberval
Québec	Thomas Barry, i.f., Québec
Rive-Sud	Hervé Lizotte, i.f., Notre-Dame-du-Lac
Gaspésie	Gédéon Roy, i.f., Rimouski
Côte-Nord	Paul-Emile Jean, i.f., Hauterive

Mentionnons que chacun de ces chefs de district du Service Forestier agit également comme chef de district pour le Service de la Protection et les autres services du Département des Terres et Forêts.

2) *Bureaux divisionnaires du Bureau de Renseignements Forestiers*

Le Bureau de Renseignements Forestiers, dont il a été question sous la rubrique du service intérieur du Service Forestier, se ramifie en seize bureaux divisionnaires, chacun sous la direction d'un ingénieur forestier et dont voici la liste avec, en exergue, le nom de l'ingénieur divisionnaire.

<i>Division</i>	<i>Ingénieur divisionnaire</i>
Québec	Armand Fafard, i.f.
Beauceville	Paul-Emile Fortin, i.f.
Sherbrooke	Jean Dumoulin, i.f.
Lévis	Jean-Paul Dubé, i.f.
St-Jérôme (Lac St-Jean)	Maurice Kirouac, i.f.
Amqui	Jacques Brûlé, i.f.
Chandler	Marcel Leveillé, i.f.
Hull	Adrien Larrivée, i.f.
Trois-Rivières	Percy Whissell, i.f.
St-Hyacinthe	Hermel Fournier, i.f.
Rimouski	Romuald Fournier, i.f.
Ste-Anne de la Pocatière	Raymond Lord, i.f.
Cowansville	Roger-R. Roy, i.f.
Rouyn	Valère Bertrand, i.f.
Nicolet	Martial Lafrenière, i.f.
La Malbaie	Yvon Mercier, i.f.

3) *Station Forestière de Duchesnay*

Fondée en 1935, la Station Forestière de Duchesnay, comté de Portneuf, dont M. Jean-Marie Pleau, i.f., est le Directeur-général, est à la fois une forêt expérimentale, un centre d'enseignement forestier et une station de recherches forestières. C'est en effet à Duchesnay que sont situés l'Ecole des Gardes Forestiers et la Scierie-Ecole ainsi que le Laboratoire des Produits Forestiers.

La Station Forestière de Duchesnay est également le site de l'Ecole de Protection des Forêts, du laboratoire du Bureau d'Entomologie et la station expérimentale du Bureau de Météorologie, trois organismes relevant du Service de la Protection.

4) *Pépinières forestières provinciales*

Le Service Forestier maintient depuis déjà plusieurs années trois pépinières permanentes, dont l'une est située à Berthierville, sous la direction de M. Tancrède Deslauriers, i.f., une autre à Grandes-Piles, près de Grand'Mère,

sous la direction de M. Maurice Descoteaux, i.f., et une troisième à Paspébiac, en Gaspésie, sous la direction de M. Edouard Grandmont, i.f. (*)

En plus de ces trois pépinières principales, le Service Forestier possède également dix pépinières secondaires, situées pour la plupart dans des réserves cantonales, soit à Guigues, Macpès, Normandin, Parke, Rivière-du-Loup, Trécesson, St-Louis-du-Ha!-Ha!, Laterrière, Sayabec et aux Iles-de-la-Madeleine.

L'on verra enfin au chapitre des pépinières que le Service Forestier opère également sept autres pépinières volantes destinées spécialement au reboisement des terrains privés.

LE DOMAINE FORESTIER DU QUEBEC

Le domaine forestier du Québec est divisé en deux grandes classes. La première est composée des forêts de la Couronne, qui détient à elle seule les droits sur une superficie globale de 243,692 milles carrés ou 90.1 pour cent des forêts de la Province. La deuxième est composée des forêts privées, qui couvrent une superficie globale de 28,425 milles carrés ou 9.8 pour cent des forêts du Québec. Il faudrait ajouter à ces deux catégories les propriétés du Gouvernement Fédéral, qui ne couvrent toutefois qu'une étendue de 388 milles carrés ou 0.1 pour cent du total.

Les propriétaires de forêts privées et les autorités fédérales ne sont évidemment pas assujettis aux lois et règlements concernant l'aménagement des terrains boisés de la Province. Notons toutefois que les ingénieurs du Bureau de Renseignements Forestiers s'occupent activement depuis plusieurs années de convertir aux méthodes sylvicoles les propriétaires de lots boisés ou de fermes forestières. Les succès remportés en ce sens au cours des dernières années sont des plus encourageants.

De leur côté, les forêts de la Couronne se divisent en six grandes catégories, soit : a) les concessions forestières; b) les réserves cantonales; c) les forêts domaniales; d) les lots de colonisation disponibles; e) les réserves forestières spéciales; f) les terrains vacants de la Couronne. Comme on pourra le constater ci-après, chacune de ces catégories est régie par un ensemble de lois et de règlements particuliers.

a) CONCESSIONS FORESTIERES

Les concessions forestières sont constituées de terrains de la Couronne affermés pour fin d'exploitation forestière. Elles couvrent une étendue globale de 83,202 milles carrés, soit une augmentation de 569 milles carrés com-

(*) Décédé le 16 septembre 1960.



Le domaine forestier du Québec s'étend sur une superficie de 270,505 milles carrés, dont 244,080 milles carrés de forêts de la Couronne et 26,425 milles carrés de forêts privées.

parativement à l'exercice précédent. Elles représentent 30.7 pour cent de la superficie totale des terrains forestiers de la Province au sud du 52° de latitude.

La liste complète des concessionnaires forestiers de la Province a été publiée dans le Rapport du Ministre des Terres et Forêts pour l'exercice financier 1956-1957. On trouvera dans l'appendice No 1, à la fin du présent rapport, la désignation de l'unique concession forestière qui a été rétrocédée à la Couronne au cours du dernier exercice financier. On trouvera par ailleurs dans l'appendice No 2 la liste des nouvelles concessions forestières accordées au cours de cet exercice, et dans l'appendice No 3 la liste des transferts de concessions forestières effectués durant le même exercice.

L'aménagement des concessions forestières est régi par l'article 12 des Règlements des Bois et Forêts. En vertu de cet article, tout concessionnaire forestier est tenu d'aménager les forêts de ses concessions d'après les données techniques et sous la surveillance du Service Forestier de la Province. Il doit à cette fin "fournir au Ministère, en plus d'un plan d'aménagement pour toute

l'étendue des forêts qui lui sont affermées, un plan spécial d'aménagement pour le secteur qui doit être mis en exploitation au cours de la première année". Notons que 92.5 pour cent de la superficie globale des concessions forestières est présentement couverte par un plan d'aménagement ou le sera bientôt par un plan d'aménagement actuellement en préparation.

Il y a lieu de noter que la superficie des concessions forestières dont il est ici question englobe les concessions spéciales, d'une étendue de 806 milles carrés. Plusieurs de ces concessions spéciales ne sont pas assujetties aux prescriptions de l'article 12 des Règlements des Bois et Forêts et, dans bien des cas, les détenteurs de ces concessions sont exempts de la plupart des autres obligations imposées aux concessionnaires réguliers.

On trouvera dans le tableau No 1 la liste des plans d'aménagement soumis au Service Forestier au cours du dernier exercice financier, et dans le tableau No 2 la liste des plans d'aménagement qui ont été vérifiés par les ingénieurs du Service Forestier durant le même exercice.

b) RESERVES CANTONALES

Les réserves cantonales sont des étendues de forêts vacantes de la Couronne, réservées pour le bénéfice des colons et des cultivateurs qui n'ont pas de bois sur leur terre. Ces derniers peuvent, sur paiement d'un droit de coupe et des frais de mesurage, y obtenir des permis de coupe de bois pour des fins domestiques, mais non pour des fins commerciales.

Ces réserves cantonales sont créées à même les terrains vacants de la Couronne, en vertu de l'article 109 de la Loi des Terres et Forêts, qui se lit comme suit: "Il est loisible au Lieutenant-Gouverneur en conseil, sur recommandation du Ministre des Terres et Forêts, de choisir et de mettre à part, de temps en temps, dans toute partie de la Province où la Couronne possède des forêts de valeur commerciale ou non, une partie des terrains ou tous les terrains non aliénés par vente ou autrement, pour en former des réserves forestières distinctes qui sont appelées réserves cantonales".

Si cependant il ne se trouve pas de terrains de la Couronne accessibles et disponibles pour constituer une réserve cantonale dont l'intérêt public exige l'établissement, le Lieutenant-Gouverneur en conseil peut, en vertu de l'article 115, autoriser le Ministre des Terres et Forêts à acquérir des terrains à cette fin, par achat, échange ou expropriation.

A la fin du dernier exercice financier, le nombre de ces réserves s'élevait à 209 couvrant une superficie globale de 3,181.8 milles carrés. La liste complète des réserves cantonales de la Province a été publiée dans le Rapport du Ministre des Terres et Forêts pour l'exercice financier 1956-1957.

Tableau No 1

PLANS D'AMENAGEMENT REÇUS AU COURS
DE L'EXERCICE 1959-1960

Nom du concessionnaire	Unité d'aménagement	Superficie, milles carrés
Canadian International Paper Company	Noranda No 4	633
Commonwealth Plywood Company Ltd.	Cantons Mortagne et Sébille	50
Consolidated Paper Corporation Ltd.	Rivière-aux-Saumons	153
Consolidated Paper Corporation Ltd.	Rivière Vermillon	1,252
Hosanna Cournoyer	Canton Carignan	10
D'Auteuil Lumber Company Ltd.	Rivière aux Vases	37
Donohue Brothers Ltd.	Rivière Ouelle	385
Garthby Manufacturing Company	Canton Garthby	5
Guelph Plywood Company Ltd.	Rivière Ottawa	175
Raoul Guérette Inc.	Rivière Mégiscane	300
Charles Lacroix	Canton Queylus	30
Maniwaki Lumber Company Ltd.	Lac 31 milles	55
A. D. McGibbon & Sons Ltd.	Canton Wentworth	15
St. Lawrence Corporation Ltd.	Rivières Mistassibi et aux Rats	3,000

Tableau No 2

PLANS D'AMENAGEMENT VERIFIES AU COURS
DE L'EXERCICE 1959-1960

Nom du concessionnaire	Unité d'aménagement	Superficie, milles carrés
Canadian International Paper Company	Noranda No 5	1,350
Consolidated Paper Corporation Ltd.	Rivières Batiscan et Ste-Anne	771
Consolidated Paper Corporation Ltd.	Rivière Trenche	1,150
Les Chantiers Tessier Ltée	Rivière Vermillon	40
Collin Lumber Ltd.	Comté Montmagny	58
Jos. A. Dufresne	Canton Pascalis	12
The E. B. Eddy Company	Rivière Coulonge	1,594
Gaspesia Sulphite Company Ltd.	Rivières Grand et Petit Pabos	534
Grand River Company	Grande Rivière	102
Jos. Houde	Cantons Ducreux et Périgny	50
Howard Smith Paper Mills Ltd.	Rivières York et St-Jean	447
Howard Smith Paper Mills Ltd.	Rivière Oskélanéo	75
Les Industries de Girardville Ltée	Rivière Mistassini	50
Jalbert & Tremblay Ltée	Canton Harvey	9
Paradis Lumber Ltd.	Canton Pilote	50
Ovila Potvin & Fils Ltée	Lac Kénogami	32
Price Brothers & Company Ltd.	Rivière Shipshaw	1,149
St. Raymond Paper Ltd.	Rivière Ste-Anne	204
Le Syndicat Coopératif d'Achats & Ventes de St-Bruno	Canton Bégin	33

c) FORETS DOMANIALES

Les forêts domaniales sont des étendues de terrains vacants de la Couronne constituées comme telles pour servir spécialement de réserves pour les besoins de l'industrie forestière, en vertu de l'article 108 de la Loi des Terres et Forêts, dont voici un extrait : "Le Ministre des Terres et Forêts est chargé d'administrer ces forêts. Il peut les exploiter par des coupes faites en régie ou à l'entreprise, sous la direction du Service Forestier. Il peut aussi affermer, pour une durée de temps limitée, certaines parties de ces forêts, dont l'exploitation doit être conduite suivant les indications du Service Forestier".

Les forêts domaniales couvrent une étendue globale de 2,374 milles carrés, soit un peu moins de 1 pour cent de la superficie des terrains de la Province au sud du 52° de latitude.

d) LOTS DE COLONISATION DISPONIBLES

Les lots de colonisation disponibles sont des terrains vacants de la Couronne classés comme propices à l'agriculture, qui sont transférés au Département de la Colonisation par arrêté-en-conseil. Ils couvrent une étendue d'environ 3,000 milles carrés, soit un peu plus de 1 pour cent de la superficie des terrains de la Province au sud du 52° de latitude.

e) RESERVES FORESTIERES SPECIALES

Les réserves spéciales sont des étendues de forêts vacantes ou affermées de la Couronne, qui ont été réservées en faveur de certains syndicats forestiers de la Province. Seuls ces derniers peuvent être autorisés à y exécuter des coupes pour fins commerciales. Il arrive toutefois que des particuliers puissent obtenir des permis de coupe sur ces superficies, mais pour des fins domestiques seulement.

Ces réserves spéciales sont créées en vertu des articles 115 et 116 de la Loi des Terres et Forêts. L'article 116 se lit comme suit : "Le Lieutenant-Gouverneur en conseil, sur la proposition du Ministre des Terres et Forêts, peut établir des réserves forestières spéciales pour les colonies forestières. Toutes les dispositions relatives aux réserves cantonales s'appliquent à ces réserves, tant pour leur établissement que pour leur administration; mais le permis de coupe maximum par année, pour chaque colon établi dans une colonie de cette nature, est de soixante cordes de bois à pulpe ou de quatre mille pieds cubes de bois de sciage." D'autre part, l'article 115 stipule que le Lieutenant-Gouverneur en conseil peut autoriser le Ministre des Terres et Forêts à faire des échanges de territoires nécessaires à la création de réserves spéciales.

On trouvera dans le tableau No 3 la liste des réserves forestières spéciales actuellement en vigueur. Comme on pourra le constater, ces réserves spéciales

sont classées en deux groupes, à savoir : a) les réserves non affermées, constituées à même les terrains vacants de la Couronne; b) les réserves affermées, constituées à même les concessions forestières. Des renseignements détaillés concernant ces réserves spéciales ont été publiés dans le Rapport du Ministre des Terres et Forêts, pour l'exercice financier 1956-1957.

TABLEAU No 3
LISTE DES RESERVES FORESTIERES SPECIALES

Description	Superficie en milles carrés	Année de création
RESERVES NON AFFERMEES		
Fournière	275	1948
Fox	10	1942
Baie de Gaspé-Nord	14	1942
La Vérendrye	3	1943
Madeleine et Mont-Louis	255	1949
Sydenham	42	1942
Grande-Vallée	153	1938
RESERVES AFFERMEES		
Anse St-Jean et Canton Hébert	86	1939
Boilleau-Ferland	88	1937
Robidoux	60	1943

Les réserves de La Vérendrye, de Boilleau-Ferland, d'Anse-St-Jean et Canton Hébert, de Robidoux et de Fournière sont sous la juridiction exclusive du Département des Terres et Forêts. Par contre, les réserves de Sydenham, de Baie de Gaspé-Nord, de Madeleine et Mont-Louis, de Fox et de Grande-Vallée sont administrées conjointement par le Département des Terres et Forêts et le Département de la Colonisation. Voici les attributions respectives de ces deux Départements en rapport avec l'administration de ces réserves. Le Département des Terres et Forêts est chargé : a) D'assurer à chaque syndicat, dans la mesure du possible et sur une base permanente, l'exploitation annuelle du volume de coupe fixé par le Département de la Colonisation; b) D'effectuer les inventaires forestiers, de préparer les plans d'aménagement et d'en surveiller l'exécution; c) D'émettre les permis de coupe sur recommandation du Département de la Colonisation; d) De surveiller l'exécution des coupes; e) D'effectuer le mesurage au taux réglementaire; f) D'adresser les comptes de droits de coupe à chaque syndicat et de percevoir les dits droits par l'intermédiaire du Département de la Colonisation; g) D'assurer, à ses frais, la protection de la forêt contre le feu et les autres agents destructeurs. De son côté, le Département de la Colonisation doit : a) Assurer l'assistance requise pour certains services jugés nécessaires à la conduite économique des opérations (service technique, exploitation, comptabilité, aide à la construction et à l'entretien des chemins principaux, etc.); b) Etablir le volume minimum des coupes annuelles nécessaires à la conduite économique des opérations forestières de chaque syn-

dicat, ainsi que le volume répondant aux besoins de la population; c) Servir d'intermédiaire entre le Département des Terres et Forêts et les syndicats, pour les demandes d'émission des permis de coupe et des permis d'expédition ainsi que pour la perception des droits de coupe.

f) TERRAINS VACANTS DE LA COURONNE

On entend par terrains vacants de la Couronne les terres du domaine public qui n'ont pas encore été afferméées ou constituées en réserves cantonales, en forêts domaniales, en réserves forestières spéciales ou en lots de colonisation disponibles.

Les terrains vacants de la Couronne situés au sud du 52° de latitude couvrent une étendue globale de 151,182 milles carrés, soit 55.9 pour cent des terrains forestiers de la Province au sud de cette latitude. A cause de leur inaccessibilité économique actuelle, il n'est pas fait mention ici des terrains vacants de la Couronne situés au nord du 52° de latitude. La grande majorité de ces terrains vacants, actuellement considérés comme inaccessibles, se trouvent dans la partie nord des comtés d'Abitibi, Roberval, Chicoutimi et Saguenay, ainsi que dans les territoires d'Abitibi et de Mistassini.

Depuis 1931, le Département des Terres et Forêts peut émettre des permis de coupe annuels et non transférables, pour fins commerciales sur les terrains vacants de la Couronne, en vertu de l'article 99 de la Loi des Terres et Forêts qui se lit comme suit: "Le Ministre est autorisé à émettre, sans enchère publique et sans avis préalable, des permis spéciaux valides pour une période de douze mois à compter de la date de leur émission, pour la coupe du bois sur les terrains vacants de la Couronne pour un volume n'excédant pas 150,000 pieds cubes par permis, moyennant le paiement des droits de coupe et suivant les conditions ordinaires et spéciales spécifiées par la loi et les règlements en vigueur et par l'arrêté-en-conseil autorisant l'émission de tel permis spécial. Le volume peut être porté à trois-cent-mille pieds cubes, lorsque les bois coupés sont destinés à être débités dans une scierie dont l'exploitation est économiquement nécessaire à une localité voisine. Aucune personne ou compagnie ne peut obtenir au cours d'une même année plus d'un permis mentionné ci-dessus ni ne peut en obtenir un nouveau, sans avoir entièrement payé toutes les sommes qu'elle doit à la Couronne. Tous les bois coupés en vertu de ces permis spéciaux doivent être manufacturés ou utilisés dans les limites de la Province de Québec."

L'article 120 de la Loi des Terres et Forêts permet également au Département des Terres et Forêts d'émettre des permis pour fins domestiques sur les terrains vacants de la Couronne, aux colons ou cultivateurs qui n'ont pas de bois sur leur lot.

Le tarif des droits de coupe pour les bois coupés pour fins commerciales est généralement le double du tarif régulier en vigueur dans les concessions forestières. Quant aux permis accordés pour fins domestiques, les droits sont les mêmes que ceux des concessions.

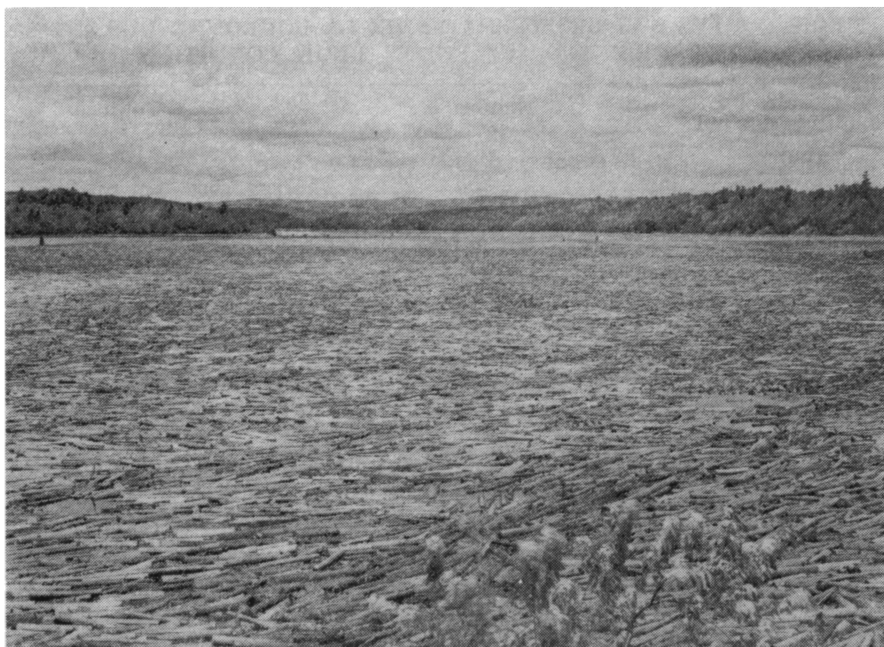
Comme on pourra le constater au chapitre des exploitations forestières (Tableau No 4), le volume des coupes de bois autorisées sur les terrains vacants de la Couronne au cours de l'exercice financier 1959-1960 s'élève à 45,897,879 pieds cubes dans le cas des permis accordés pour fins commerciales en vertu de l'article 99, et à 3,378,530 pieds cubes dans le cas des permis accordés pour fins domestiques en vertu de l'article 120.

EXPLOITATIONS FORESTIERES

Il s'est coupé dans le Québec, en 1959, un volume global de 883,326,120 pieds cubes de bois. Notre Bureau de Mesurage et de Classification des Bois rapporte en effet qu'il s'est coupé durant l'exercice financier 1959-1960, un volume global de 547,296,120 pieds cubes de bois sur les terrains de la Couronne. D'autre part, notre Bureau de la Statistique Forestière rapporte que le volume des bois coupés en 1959 sur les terrains privés s'est élevé à 336,030,000 pieds cubes.

Les 547,296,120 pieds cubes de bois coupés sur les terrains de la Couronne se répartissent comme suit: a) Bois à pâte et à papier, 395,290,832 pieds cubes ou 72.2 pour cent; b) Bois de sciage, 144,040,726 pieds cubes ou 26.3 pour cent; c) Autres bois, 7,964,575 pieds cubes ou 1.5 pour cent. Ces 547,296,120 pieds cubes ne comprennent pas toutefois les 8,209,385 pieds cubes de bois qui ont servi au chauffage des camps d'exploitation forestière, ni les 2,446,736 pieds cubes de bois qui furent utilisés à la construction de ces camps de même qu'au paillage et au bachonnage des chemins de chantier et à la construction de petites écluses en bois, ni enfin les 168,308 pieds cubes de bois qui ont été rapportés à l'unité, tel que piquets, perches, bois de réduction de minéral, etc. Si l'on tient compte de tous ces items, le volume global des bois coupés sur les terrains de la Couronne durant l'exercice financier 1959-1960 s'établirait donc à 558,120,549 pieds cubes. Comme on pourra le constater au tableau No 4, ce volume de 547,296,120 pieds cubes de bois coupés sur les terrains de la Couronne est d'ailleurs bien en deçà du volume des coupes de bois qui avaient été autorisées durant cet exercice, lequel volume s'élevait à 602,740,528 pieds cubes, dont 543,969,578 pieds cubes ou 90.3 pour cent sur les concessions forestières.

On trouvera dans l'appendice No 4 un tableau détaillant la répartition par bassin hydrographique, des 547,296,120 pieds cubes de bois coupés sur les terrains de la Couronne au cours de l'exercice financier 1959-1960. On trouvera d'autre part dans l'appendice No 5 un tableau montrant la répartition des mêmes



Il s'est coupé dans le Québec en 1959 un volume global de 883,326,120 pieds cubes de bois, dont 547,296,120 pieds cubes sur les terrains de la Couronne et 336,030,000 pieds cubes sur les terrains privés.

Tableau No 4
VOLUME DES COUPES DE BOIS AUTORISEES SUR LES TERRAINS DE
LA COURONNE DURANT L'EXERCICE 1959-1960

Description	Nombre de pieds cubes	Pourcentage
Concessions forestières		
Coupes effectuées par le concessionnaire	453,474,784	75.2
Coupes de bois vendues sur pied	90,494,794	15.1
Terrains vacants		
Coupes pour fins commerciales	45,897,879	7.6
Coupes pour usage domestique	3,378,530	0.6
Réserves cantonales	5,099,895	0.8
Réserves spéciales		
Coupes pour fins commerciales	256,145	0.0
Coupes pour usage domestique	4,138,501	0.7
Total	602,740,528	100.0

coupes de bois par district administratif au Service Forestier, suivant la catégorie de forêt de la Couronne et la nature des coupes effectuées.

On verra enfin dans les tableaux Nos 5 et 6 comment se répartissent les 547,296,120 pieds cubes de bois coupés sur les terrains de la Couronne durant l'exercice financier 1959-1960, selon respectivement la condition des bois coupés (Tableau No 5) et la nature des produits tirés de ces bois (Tableau No 6).

Tableau No 5

**BOIS COUPES SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE DURANT
L'EXERCICE 1959-1960, SELON LEUR CONDITION**

Condition des bois coupés	Nombre de			Total	
	Pieds cubés	P.M.P.	Cordes	Nombre de pieds cubés	Pour- centage
Bois verts	133,719,314	703,089,994	2,719,300	505,477,812	92.3
Bois brûlés (Arsins)	622,559	2,663,654	18,282	2,709,260	0.5
Bois affectés par des maladies ou des insectes	7,223,605	17,961,698	283,006	34,871,455	6.4
Bois écorcés à la sève	1,451,948	—	19,508	3,110,128	0.6
Châblis	347,088	1,824,910	4,887	1,127,465	0.2
Total	143,364,514	725,540,256	3,044,983	547,296,120	100.0

Tableau No 6

**BOIS COUPES SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE DURANT
L'EXERCICE 1959-1960, SELON LA NATURE DES PRODUITS**

Nature des produits	Nombre de			Total en pieds cubés
	Pieds cubés	P.M.P.	Cordes	
Bois à pâte et à papier	137,233,674	3,930,559	2,947,956	388,596,046
Bois de sciage	13,472	719,087,842	3	143,831,296
Bois de chauffage	2,994	—	47,468	4,037,774
Bois de chauffage (houppiers de bois de sciage)	203	—	534	45,593
Bois de chauffage (pour chantiers)	—	—	88	7,480
Grand bois	1,329,872	—	—	1,329,872
Bois équarris, flacheux ou méplats	4,562	—	—	4,562
Bois en grumes utilisés au paillage et au ba- chonnage des chemins de chantier	20,695	625,726	—	145,840
Bois à fuseaux	372,289	—	9,680	1,195,089
Traverses de chemin de fer	23,854	—	—	23,854
Bois de clôture (Piquets et perches)	22,321	—	—	22,321
Bois de mines (étais)	22,126	—	—	22,126
Bois de mines (pièces de garnissage)	8,031	—	—	8,031
Bois de mines (traverses de chemin de fer)	393	—	—	393
Bois de chauffage pour les mines	—	—	4	340
Pilots de bois ronds	24,223	—	391	57,458
Bois à pâte (houppiers de bois de sciage)	4,181,259	1,047,152	38,811	7,689,624
Bois de déroulage	35,124	848,977	48	208,999
Autre bois	69,422	—	—	69,422
Total	143,364,514	725,540,256	3,044,983	547,296,120

CONTROLE DES EXPLOITATIONS FORESTIERES

Tous les mesurages de bois coupés sur les terrains de la Couronne doivent être effectués par des mesureurs dûment reconnus par le Département des Terres et Forêts. A date depuis 1880, il a été émis un total de 6,789 permis de mesureur de bois. Durant l'exercice financier 1959-1960, l'on en comptait 3,678, dont 104 ont été émis au cours de cet exercice.

Des permis de mesureur ne sont émis qu'aux gradués de la Faculté d'Arpentage et de Génie Forestier, de l'Université Laval, et de l'Ecole des Gardes-Forestiers ou de la Scierie-Ecole, de Duchesnay, qui ont satisfait aux examens du Bureau des Examineurs des Mesureurs de Bois, tenus chaque année à la Station Forestière de Duchesnay, comté de Portneuf.

Notons toutefois qu'il a été émis cette année sept permis spéciaux de mesureur, dont trois à des employés du Service Forestier et quatre à des gradués de l'Ecole des Gardes-Forestiers ou de la Scierie-Ecole, de Duchesnay. Dans le cas des trois employés du Service Forestier, il s'agissait de gardiens de réserves forestières cantonales qui n'étaient pas mesureurs de bois. Quant aux quatre autres, il s'agissait de jeunes gradués de l'Ecole des Gardes-Forestiers ou de la Scierie-Ecole qui étaient sur le point d'atteindre leur majorité et auxquels on a accordé un permis de mesureur avant l'âge réglementaire, parce qu'il y avait un besoin urgent de mesureurs.

Comme on pourra le constater au tableau No 7, un total de 1,538 mesureurs ont été employés au cours d'exercice financier 1959-1960, dont 1,131 par l'industrie forestière et 407 par le Département des Terres et Forêts. Le mesurage des bois coupés dans les concessions forestières étant à la charge des concessionnaires, il est logique de s'attendre à ce que ces derniers constituent la principale source d'emploi des mesureurs, en raison du volume con-

Tableau No 7
MESUREURS EMPLOYES AU COURS DE L'EXERCICE 1959-1960

Description	Nombre
PAR L'INDUSTRIE FORESTIERE	1,131
Mesureurs	794
Vérificateurs	124
Chefs-mesureurs	51
Autres	162
PAR LE DEPARTEMENT DES TERRES ET FORETS	407
Mesureurs	146
Vérificateurs	117
Inspecteurs	93
Chefs-vérificateurs	12
Autres	39
Total	1,538

sidérable de leurs exploitations. De son côté, le Département des Terres et Forêts requiert également un certain nombre de mesureurs pour le cubage des bois coupés sur les terrains non affermés de la Couronne, de même que pour le contrôle et la vérification du mesurage des bois coupés dans les concessions forestières.

Tableau No 8

VERIFICATIONS DE MESURAGES EFFECTUEES SUR LES CONCESSIONS FORESTIERES DURANT L'EXERCICE 1959-1960

District administratif	Nombre de vérifications	Nombre de			% de précision des mesurages	% vérifié sur total des bois coupés
		Cordes	P.M.P.	Pieds cubes		
Abitibi	362	7,572	4,275,030	159,057	100.08	3.90
Témiscamingue	531	1,258	6,082,143	103,694	99.83	5.94
Gatineau	469	1,108	7,536,785	560,857	100.16	4.89
Nord de						
Montréal	951	6,900	10,349,297	3,029,647	100.15	11.97
St-Maurice	1,544	33,112	1,243,343	1,739,886	99.67	5.39
Chicoutimi	1,442	28,544	1,560,166	142,201	99.39	7.91
Roberval	987	11,944	2,473,663	589,441	99.73	2.99
Québec	416	10,234	380,755	126,314	99.78	2.31
Rive-Sud	499	1,836	4,130,620	—	100.28	13.25
Gaspésie	1,098	21,571	7,151,417	—	100.07	5.58
Côte-Nord	598	62,116	220,054	469,050	99.70	7.16
Total ou moyenne	8,897	186,195	45,403,273	6,920,147	99.86	5.82

Comme on pourra s'en rendre compte au tableau No 8, les mesureurs du Département des Terres et Forêts ont effectué au cours de l'exercice financier 1959-1960 un total de 8,897 vérifications des mesurages faits sur les concessions forestières par les mesureurs à l'emploi de l'industrie forestière. Ces vérifications ont porté sur les quantités suivantes de bois coupés : 186,195 cordes, 45,403,273 p.m.p. et 6,920,147 p.c., soit l'équivalent de 31,827,377 pieds cubés solides. Ces vérifications, qui ont porté sur une moyenne de 5.82 pour cent du volume total des bois coupés par les concessionnaires forestiers de la Province, ont permis de constater que les mesurages étaient précis dans une proportion de 99.86 pour cent. Les pourcentages de précision mentionnés dans ce tableau expriment le rapport entre les résultats obtenus par les mesureurs des concessionnaires forestiers et ceux obtenus par les vérificateurs du Département des Terres et Forêts. Le mesurage des vérificateurs étant pris comme base ou 100 pour cent, les pourcentages inférieurs à 100 pour cent signifient donc un mesurage trop serré, tandis que ceux supérieurs à 100 pour cent indiquent un mesurage trop généreux.

Notons que le mesurage des bois coupés sur les terrains de la Couronne doit se faire d'après les unités suivantes, définies dans les "Règlements du mesurage" :

a) En pieds cubes, pour tous les bois mesurés à la pièce, bois flacheux, bois méplats, bois équarris, bois ronds ou grumes de toute longueur. Toutefois les bois à pâte pourront être, au choix du concessionnaire, mesurés au pied cube ou à la corde.

b) En pieds mesure de planche, pour tous les bois exclusivement destinés au sciage, c'est-à-dire destinés à être convertis en bois d'œuvre dans une scierie. Pour fins de mesurage, seules seront considérées comme billes de sciage les billes d'une longueur de huit à vingt pieds inclusivement. Le Ministre des Terres et Forêts pourra toutefois dans certains cas, s'il le juge à propos, considérer comme billes de sciage les billes de moins de huit pieds de longueur.

c) A la corde de 128 pieds cubes, volume apparent, pour tous les empilements de bois à fuseaux, de bois à lattes, de bois à bardeaux, de bois de chauffage, ainsi que pour les bois à pâte qui ne seront pas mesurés au pied cube ou à la pièce.

d) Les produits suivants, façonnés en forêt : traverses, perches, piquets, pilotis, poteaux de téléphone, de télégraphe, de transmission, etc., doivent être dénombrés puis leurs dimensions établies.

Tableau No 9

QUANTITES DE BOIS DONT L'EXPEDITION OU L'EXPORTATION
A ETE AUTORISEE DU 1er MAI 1959 AU 30 AVRIL 1960,
SELON LA NATURE DES PRODUITS

Nature des produits	Quantité	Equivalent en pieds cubes
Bois à pâte	703,945 cordes	59,835,325
Bois de sciage	473,367,550 p.m.p.	39,447,296
Bois de chauffage	515 cordes	38,625
Bardeaux	55,455,000 unités	462,125
Lattes	112,980,000 unités	1,569,167
Poteaux	23,590 unités	167,096
Pilotis	600 unités	2,500
Traverses	67,329 unités	179,544
Carrés à tournage	7,402,345 p.m.p.	616,862
Bois de placage (Billes)	2,681,636 p.m.p.	223,470
Bois de contreplacage	113,300,000 pi. ca.	786,806
Piquets	502,512 unités	502,512
Semelles	51 wagons	86,700
Etais de mines	130,000 p.m.p.	10,833
Arbres de Noël	3,249,661 unités	324,966
Quilles non dégrossies	100 wagons	170,000
Bobines	7 wagons	11,900
Branches de sapin	1,940 tonnes	—
Fonds de panier	29 wagons	49,300
Copeaux	1,280 wagons	2,176,000
Total		106,661,027



Un des 1,802 chantiers d'opérations forestières du Québec, dont l'ensemble des bâtisses s'élève à 10,146.

On trouvera dans l'appendice No 6 un résumé de l'échelle des droits de coupe en vigueur depuis 1955 pour tous les bois coupés sur les terrains de la Couronne.

Il a été émis du 1er mai 1959 au 30 avril 1960 par le Département des Terres et Forêts 41,484 permis d'exportation et 18,952 permis d'expédition de produits forestiers, couvrant un volume global de 106,061,027 pieds cubes de bois, dont on trouvera le détail dans le tableau No 9.

Il y eut durant la saison d'exploitation 1959-1960 1,802 chantiers d'opérations forestières dans la Province. Les inspecteurs du Service Forestier y ont effectué 9,925 visites, soit 59 de plus qu'au cours de l'exercice précédent.

Le nombre des ouvriers dans ces chantiers s'élevait cette année à 57,923, soit 1,692 de plus qu'au cours de l'exercice précédent. On a en outre noté la présence de 1,459 femmes et 981 enfants, soit 147 femmes et 50 enfants de moins qu'au cours de l'exercice précédent.

L'ensemble des bâtisses occupées pour fin d'exploitation forestière, tel que camps des employés, écuries, entrepôts, etc., formait cette année un total de 10,146. Notons enfin que les exploitations forestières ont nécessité cette année l'emploi de 16,608 chevaux, 4,588 camions, 1,509 tracteurs, 1,157 niveleuses, 588 autos-neige, 34,937 scies mécaniques, etc.

Le Département des Terres et Forêts a également émis au cours de l'exercice financier 1959-1960 un total de 461 permis d'exploitation d'érablières sur les terrains de la Couronne, comparativement à 451 au cours de l'exercice précédent. Comme on pourra le constater au tableau No 10, ces 461 érablières formaient une étendue globale de 8,583 acres, dont 60 pour cent était comprise dans les concessions forestières.

Tableau No 10

SUPERFICIE DES ERABLIERES SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE

Catégorie de terrains de la Couronne	Nombre d'acres
Concessions forestières	5,150
Réserves cantonales	2,569
Terrains vacants (Département des Terres et Forêts)	543
Terrains vacants (Département de la Colonisation)	321
Total	8,583

L'INDUSTRIE FORESTIERE DU QUEBEC

Comme on pourra le constater au tableau No 11, la valeur de la production forestière du Québec s'est élevée à \$868,903,000 en 1959. Ce montant témoigne de l'importance de notre industrie forestière, qui se répartit en quatre catégories principales, à savoir : a) l'industrie des bois à pâte; b) l'industrie des pâtes, papiers et cartons; c) l'industrie des bois de sciage; d) les autres industries utilisant le bois comme matière première. A ces quatre catégories, il faudrait ajouter celle du commerce du bois de chauffage.

Tableau No 11

VALEUR DE LA PRODUCTION FORESTIERE DU QUEBEC EN 1959

Description	Valeur
Bois de sciage, traverses, poteaux, bois de déroulage	\$ 269,287,000
Bois à pâte vendus aux autres provinces ou à l'étranger	19,932,000
Pâte de bois vendue au Canada ou à l'étranger	74,548,000
Papiers et cartons vendus au Canada ou à l'étranger	495,580,000
Bois de chauffage et de carbonisation	9,556,000
Total	\$ 868,903,000

Il conviendrait de mentionner que les chiffres présentés dans ce chapitre, concernant les industries de la Province qui dépendent de la forêt ou de ses produits, couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 1959 et qu'en conséquence ils ne peuvent être comparés aux statistiques présentées au chapitre de l'exploitation forestière, lesquelles couvrent la période du 1er avril 1959 au 31 mars 1960.

a) *Industrie des bois à pâte*

Comme on pourra le constater au tableau No 12, le volume des bois à pâte coupés dans le Québec en 1959 s'est élevé à 5,828,000 cordes dont 4,107,000 cordes ou 70.5 pour cent provenaient des terrains de la Couronne et 1,721,000 cordes ou 29.5 pour cent provenaient des terrains privés. On verra au tableau No 13 comment se répartissent par district administratif du Service Forestier ces 5,828,000 cordes de bois à pâte qui ont été coupées en 1959 tant sur les terrains de la Couronne que sur les terrains privés.

Tableau No 12
BOIS A PATE COUPES EN 1959 SUIVANT LA TENURE
DES TERRAINS D'EXPLOITATION

Description	Nombre de cordes
BOIS COUPES SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE	4,107,000
Concessions forestières	4,015,000
Autres terrains de la Couronne	92,000
BOIS COUPES SUR LES TERRAINS PRIVES	1,721,000
Petites et moyennes propriétés privées	1,382,000
Grandes propriétés privées	339,000
Total	5,828,000

Tableau No 13
BOIS A PATE COUPES EN 1959 PAR DISTRICT ADMINISTRATIF
DU SERVICE FORESTIER

District	Nombre de cordes		
	Terrains de la Couronne	Terrains privés	Total
Abitibi	269,000	114,000	383,000
Témiscamingue	146,000	56,000	202,000
Gatineau	220,000	128,000	348,000
Nord de Montréal	209,000	164,000	373,000
St-Maurice	1,000,000	128,000	1,128,000
Chicoutimi	469,000	30,000	499,000
Roberval	366,000	4,000	370,000
Québec	267,000	564,000	831,000
Rive-Sud	25,000	178,000	203,000
Gaspésie	391,000	272,000	663,000
Côte-Nord	745,000	83,000	828,000
Total	4,107,000	1,721,000	5,828,000

b) *Industrie des pâtes, papiers et cartons.*

Le tableau No 14 révèle que les usines québécoises de pâtes, papiers et cartons ont produit en 1959 jusqu'à 4,317,000 tonnes de pâtes et 3.813,000 tonnes de papiers et de cartons.

**Tableau No 14
PRODUCTION DES PATES, PAPIERS ET CARTONS EN 1959**

Description	Nombre de tonnes de 2,000 lbs	
PRODUCTION DES PATES		4,317,000
Pâte mécanique	2,719,000	
Pâte au bisulfite écrue	799,000	
Pâte au bisulfite blanchie	248,000	
Pâte au sulfate écrue	319,000	
Pâte au sulfate blanchie	172,000	
Autres pâtes	60,000	
PRODUCTION DES PAPIERS ET CARTONS		3,813,000
Papier-journal	3,049,000	
Papier bouquin ou à écriture	93,000	
Papier d'emballage	167,000	
Papier de soie	37,000	
Autres papiers	94,000	
Cartons	373,000	

On verra au tableau No 15 qu'en 1959 notre industrie des pâtes et papiers a employé un total de 54,167 personnes et payé en gages, salaires ou appointements un montant global de \$183,547,000.

**Tableau No 15
PERSONNEL EMPLOYE ET SALAIRES PAYES PAR L'INDUSTRIE
DES PATES ET PAPIERS EN 1959**

Description	Nombre d'employés	Salaires payés	
AUX OPERATIONS FORESTIERES	28,147		\$ 60,314,000
Employés appointés	2,490	\$ 8,700,000	
Employés à gages	25,657	51,614,000	
AUX USINES	26,020		123,233,000
Employés appointés	3,694	22,632,000	
Employés à gages	22,326	100,601,000	
Total	54,167		\$183,547,000

Notons enfin que notre industrie des pâtes, papiers et cartons comptait en 1959 un total de 56 usines, dont 12 usines de pâtes cellulósiques, 10 usines de papiers ou de cartons et 34 usines de pâtes et de papiers. On aura en référant au tableau No 16 une idée de l'importance de cette industrie des pâtes et papiers dans l'économie de notre Province en 1959.

Tableau No 16

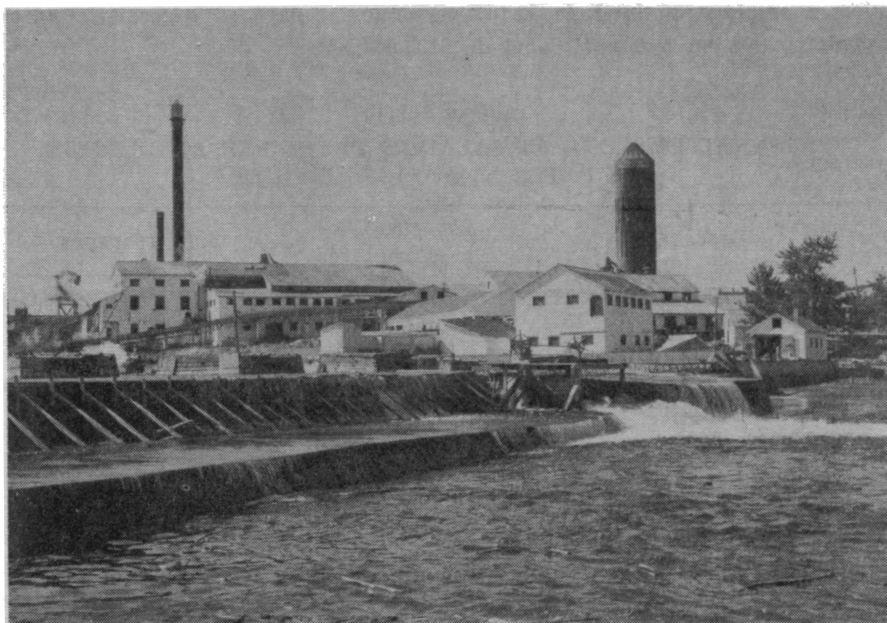
**STATISTIQUES CONCERNANT L'INDUSTRIE DES PATES ET PAPIERS
DANS LE QUEBEC EN 1959**

Description	Montant ou quantité
Capital engagé	\$690,445,128
Combustible consommé	\$ 17,566,614
Electricité achetée	\$ 29,961,902
Force motrice utilisée	1,826,729 chevaux-vapeur
Bois coupés ou achetés	5,932,001 cordes
Bois consommés	5,560,300 cordes
Valeur des matières premières et autres fournitures utilisées	\$209,935,020
Valeur des bois consommés	\$153,216,368
Valeur de la pâte fabriquée	\$256,987,116
Valeur de la pâte vendue	\$ 74,548,436
Valeur des papiers et cartons vendus	\$495,579,812

On trouvera dans l'appendice No 7 d'autres statistiques concernant l'industrie des pâtes et papiers dans le Québec depuis 1945.

c) Industrie des bois de sciage

Le nombre des scieries établies dans la Province est tombé de 1,613 au premier janvier 1959 à 1,559 au premier janvier 1960. Cette diminution



En 1959, le Québec comptait 1,559 scieries, dont la production s'élevait à 1,040,619,000 p.m.p. de bois, représentant une valeur de \$72,147,830.

de 54 scieries provient du fait que, en 1959, 97 scieries ont été démolies ou incendiées et que 43 nouvelles scieries ont été construites.

Cette industrie des bois de sciage a fourni en 1959 de l'emploi à 12,377 personnes et payé en gages et salaires un montant global de \$15,669,957, soit \$1,193,885 de plus qu'en 1958.

La production totale de bois de sciage s'est élevée en 1959 à 1,040,619,000 p.m.p., représentant une valeur globale de \$72,147,830.

On trouvera dans le tableau No 17 et dans l'appendice No 8 d'autres statistiques concernant cette industrie des bois de sciage.

Tableau No 17
STATISTIQUES SUR L'INDUSTRIE DES BOIS DE SCIAGE
DANS LE QUEBEC EN 1959

Produits ouvrés	Quantité en 1,000 p.m.p.	Valeur au moulin	Valeur au 1,000 p.m.p.
BOIS D'OEUVRE			
<i>Résineux</i>	814,501	\$54,238,221	
Pin blanc	77,005	\$ 6,596,752	\$ 86
Pin rouge	11,646	883,820	76
Pin gris	100,799	6,028,107	60
Epinette et sapin	590,146	38,624,571	66
Pruche	19,868	1,243,239	63
Cèdre	14,903	853,123	57
Mélèze	134	8,609	64
<i>Feuillus</i>	182,985	15,018,626	
Bouleau	8,296	574,590	69
Merisier	113,904	10,114,358	89
Erable	28,480	2,140,883	75
Tilleul	11,256	935,784	83
Orme	3,157	202,359	64
Frêne	1,201	90,628	75
Hêtre	1,903	117,256	62
Peuplier	4,351	224,021	52
Tremble	8,115	423,239	52
Chêne	2,010	173,760	86
Noyer	208	14,827	72
Cerisier	50	3,682	74
Saule	54	3,239	60
BOIS A FUSEAUX	7,091	880,694	124
BARDEAUX (65,768 carrés)	6,577	431,836	6
LATTES (68,300 milles)	13,660	666,013	9.8
TRAVERSES			
Résineux (166,912 unités) ..	5,341	286,487	1.7
Feuillus (328,997 unités) ..	10,464	625,953	1.9
Total	1,040,619	\$72,147,830	

Tableau No 18
STATISTIQUES SUR LES INDUSTRIES SECONDAIRES DU BOIS DANS LE QUEBEC EN 1959

Description	Nombre d'usines	Nombre d'employés	Salaires payés	Valeur des bois employés	Valeur de la production
Feuilles de placage et bois contreplaqués	28	2,934	\$ 8,015,000	\$ 12,158,000	\$ 27,158,000
Portes, châssis et planage	851	5,816	15,618,000	34,158,000	62,718,000
Parquets en bois dur	13	594	1,816,000	4,218,000	7,102,000
Meubles	396	5,946	23,715,000	18,314,000	68,640,000
Boîtes, caisses, paniers	55	1,010	2,484,000	3,015,000	6,597,000
Cercueils et articles funéraires	23	481	1,267,000	605,000	3,566,000
Industries diverses	50	368	1,132,000	511,000	2,439,000
Conservation du bois	4	148	618,000	1,715,000	5,104,000
Bois tourné, manches, etc.	41	595	1,312,000	1,718,000	4,095,000
Fournitures pour aviculture et apiculture	2	39	82,000	74,000	264,000
Bois filamente	3	36	77,000	74,000	199,000
Formes, embauchoirs	8	459	1,102,000	780,000	2,680,000
Ustensiles en bois	17	403	848,000	711,000	2,245,000
Tonnelleries	5	54	172,000	358,000	1,010,000
Total	1,496	18,883	\$ 58,258,000	\$ 78,409,000	\$ 193,817,000

d) *Industries secondaires du bois*

Le tableau No 18 donne une idée de l'importance des industries secondaires utilisant le bois comme matière première. Comme on pourra s'en rendre compte, ces industries ont employé en 1959 un total de 18,883 personnes, auxquelles elles ont payé en gages et salaires un montant global de \$58,258,000, soit \$3,927,000 de plus qu'en 1958. Ces industries ont utilisé des bois pour une valeur de \$78,409,000, pour la fabrication de produits évalués à un montant global de \$193,817,000, soit une augmentation de \$6,413,000 comparativement à l'année précédente.

— Pour compléter ce tableau, il conviendrait d'ajouter les statistiques relatives à l'industrie du charbon de bois. L'on comptait en effet dans le Québec un total de 115 fours qui ont utilisé quelque 26,500 cordes de bois pour la fabrication de 10,600 tonnes de charbon de bois d'une valeur de \$403,000.

e) *Industrie du bois de chauffage*

La production de bois de chauffage dans le Québec en 1959 s'est élevée à 101,700,000 pieds cubes, dont 97,552,000 pieds cubes ou 95.9 pour cent provenaient des terrains privés et seulement 4.1 pour cent provenaient des terrains de la Couronne. Ce sont donc les terrains privés qui constituent la principale source d'approvisionnement de cette industrie du bois de chauffage.

INVENTAIRE ET PHOTOGRAMMETRIE

Comme on pourra le constater au tableau No 19, le Département des Terres et Forêts a fait inventorier au cours de l'exercice financier 1959-1960 un total de 1,615 milles carrés de forêts de la Couronne, dont 162 milles carrés dans les réserves cantonales et 1,453 milles carrés sur les terrains vacants de la Couronne. Ces travaux portent à 18,722 milles carrés la superficie globale des terrains de la Couronne inventoriés depuis 14 ans.

Ces chiffres ne comprennent pas toutefois tous les travaux d'inventaire forestier qui ont été effectués par les propriétaires de forêts privées et par les détenteurs de concessions forestières, en vue de la préparation d'un plan d'aménagement pour ces concessions.

Le Département des Terres et Forêts a également fait effectuer au cours du même exercice une reconnaissance aérienne de 2,000 milles carrés dans les comtés de Matane et de Matapédia ainsi qu'une étude photogrammétrique de 4,844 milles carrés de forêts de la Couronne, dont 1,467 milles carrés dans le territoire de la Baie James, 1,200 milles carrés dans le territoire de Mistassini et 2,177 milles carrés dans le comté de Duplessis.

Tableau No 19
**TRAVAUX D'INVENTAIRE FORESTIER EFFECTUES AU COURS
 DE L'EXERCICE 1959-1960**

Forêts inventoriées	Superficie, milles carrés
DANS LES RESERVES CANTONALES	162
Comté d'Abitibi-Est	30
Comté d'Abitibi-Ouest	33
Comté de Roberval	78
Comté de Rouyn-Noranda	21
SUR LES TERRAINS VACANTS DE LA COURONNE	1,453
Comté d'Abitibi-Est	1,139
Comté d'Abitibi-Ouest	60
Comté de Rouyn-Noranda	41
Territoire de la Baie James	92
Territoire de Mistassini	121
Total	1,615

PEPINIERES

En vue d'assurer le reboisement des terrains inconsidérément reboisés
 et dont le reboisement naturel ne se fait pas assez rapidement, le Département

Tableau No 20
LISTE DES PEPINIERES PROVINCIALES

Description	Comté	Nombre de plants
PEPINIERES PERMANENTES		
Berthierville	Berthier	19,091,354
Grandes-Piles	Lavolette	13,354,700
Paspébiac	Bonaventure	2,163,021
PEPINIERES SECONDAIRES		
Trécesson	Abitibi-Est	869,805
Laterrière	Chicoutimi	204,937
Normandin	Roberval	582,500
Guigues	Témiscamingue	12,752
St-Louis-du-Ha l-Ha l	Témiscouata	1,078,130
Parke	Kamouraska	159,500
Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	16,984
Macpès	Rimouski	607,960
Iles-de-la-Madeleine	Iles-de-la-Madeleine	272,240
Sayabec	Matapédia	420,000
PEPINIERES VOLANTES		
St-Hyacinthe	St-Hyacinthe	4,000
Mont-Joli	Rimouski	210,000
St-Pascal	Kamouraska	132,000
Scott	Dorchester	316,800
Sherbrooke	Sherbrooke	180,000
Victoriaville	Arthabaska	290,000
Pont-Rouge	Portneuf	291,000
Total		40,257,683



L'on comptait dans le Québec en 1959 un réseau de 20 pépinières gouvernementales, renfermant plus de 40,000,000 de plants pour fin de reboisement.

des Terres et Forêts maintient à travers la Province un réseau de 20 pépinières, dont 3 permanentes, 10 secondaires et 7 volantes. On trouvera dans le tableau No 20 la liste complète de ces 20 pépinières.

Les pépinières permanentes et secondaires sont destinées avant tout au reboisement des terrains de la Couronne. Les pépinières permanentes ont un rayonnement qui s'étend à toute la Province, tandis que les pépinières secondaires ne desservent que la région où elles sont situées.

Les 3 pépinières permanentes disposent de l'équipement requis pour l'ensemencement et la culture intense des semis, en vue de fournir des plants susceptibles d'être affectés au reboisement des terrains de la Couronne dans tous les coins de la Province. C'est également à ces 3 pépinières que l'on s'occupe spécialement de la collection des cônes et de l'extraction, la préparation, l'analyse et l'entreposage des semences forestières.

Les 10 pépinières secondaires ont pour fonction particulière la préparation des plants destinés au reboisement des régions où elles se trouvent.

Les 7 pépinières volantes sont surtout destinées à la culture des plants devant servir au reboisement des propriétés privées dans les régions où elles sont situées. Elles sont sous la surveillance technique des ingénieurs du Bureau de Renseignements Forestiers.

Comme on pourra le constater à la lecture du tableau No 20, ces 20 pépinières disposaient à l'automne de 1959 d'un total de 40,257,683 plants destinés presque exclusivement à des fins de reboisement. Les pépinières privées étant maintenant en mesure de subvenir à la demande pour les plants d'ornementation, le Département a en effet abandonné depuis quelques années la production de plants à cette fin, consacrant plutôt ses énergies et ses ressources aux seules fins de reboisement.

REBOISEMENT

Le Département des Terres et Forêts a continué au cours de l'exercice 1959-1960 sa politique de révaloriser les terrains pouvant profiter d'un reboisement artificiel. Le reboisement effectué en 1959 sur les terrains de la Couronne couvre une étendue globale de 1,622 acres. On a employé à cette fin 1,554,700 plants, dont 116,700 aux Iles-de-la-Madeleine, 4,500 dans le canton de Normandin, 366,000 dans le canton de Romieu, 475,000 dans le canton de Packington, 507,000 dans le canton de Pershing, 55,500 dans le canton de Macnider et 33,000 dans le canton de Betsiamites.

Il s'est planté d'autre part 2,889,100 plants sur les terrains privés aux mains des petits propriétaires, cultivateurs et autres. L'on sait que ces plants sont fournis par le Département des Terres et Forêts, à condition que les bénéficiaires acceptent de les planter selon les instructions techniques des ingénieurs forestiers du Département des Terres et Forêts.

Le nombre de plants ainsi distribués à des particuliers au cours des quinze dernières années par l'entremise du Bureau de Renseignements Forestiers s'élève à 23,222,441. D'autre part, avec les plants mis en terre en 1959, les plantations du domaine de la Couronne s'étendent maintenant sur une superficie de 50,764 acres, sans compter une étendue de 13,000 acres, qui a été reboisée par l'ensemencement direct de 45,859 livres de semences forestières.

EDUCATION FORESTIERE

Trois organismes sont plus particulièrement chargés de l'éducation forestière au sein du Service Forestier. Ce sont : a) le Bureau de Renseignements Forestiers; b) le Bureau de la Petite Industrie et de la Statistique Forestière;

c) le Bureau des Bois, de Montréal. Le premier s'occupe de conseiller les propriétaires de lots boisés, tandis que les autres veillent à promouvoir une meilleure utilisation des produits forestiers.

a) *BUREAU DE RENSEIGNEMENTS FORESTIERS*

Le Bureau de Renseignements Forestiers a pour tâche d'inciter les propriétaires de lots boisés à faire un aménagement rationnel de leurs domaines forestiers, de manière à en assurer la conservation et à en accroître le rendement en matériel ligneux ou, suivant le cas, en produits sucriers.

Tel que mentionné au chapitre de l'organisation du Service Forestier, le Bureau de Renseignements Forestiers comptait à la fin de l'exercice financier 1959-1960 un réseau de seize divisions (soit trois de plus qu'au cours de l'exercice précédent) réparties dans tous les coins de la Province, chacune sous la direction d'un ingénieur forestier.

Une partie importante des activités du personnel technique de ce Bureau est consacrée au reboisement des petites propriétés privées. Comme on l'a vu au chapitre du reboisement, le Bureau a fait la distribution et présidé à la plantation de 2,889,100 plants au cours de l'exercice 1959-1960, ce qui porte à 23,222,441 le nombre de plants qui ont été fournis à des particuliers au cours des quinze dernières années par le Département des Terres et Forêts. Durant l'exercice 1959-1960, les ingénieurs forestiers de ce Bureau ont étudié à cette fin 1,331 projets de reboisement et fait l'inspection de 1,592 plantations. Ajoutons que le Bureau de Renseignements Forestiers administre à cette fin sept pépinières forestières situées respectivement à St-Hyacinthe, Mont-Joli, St-Pascal, Scott, Sherbrooke, Victoriaville et Pont-Rouge. A la fin de l'été de 1959, ces sept pépinières disposaient de 1,423,800 plants destinés exclusivement au reboisement des terrains privés.

Au cours de l'exercice financier 1959-1960, les techniciens de ce Bureau ont également effectué dans leur territoire respectif, à la demande de propriétaires forestiers, un total de 3,471 visites réparties comme suit: a) 692 visites sans étude du boisé; b) 1,121 visites avec étude de la terre à bois; c) 732 visites avec étude de l'érablière; d) 192 visites avec étude de la terre à bois et de l'érablière; e) 194 visites relatives aux arbres d'ornementation; f) 102 visites pour fins d'inspection entomologique ou pathologique; g) 87 visites pour fins de mesurage ou de marchés du bois; h) 351 autres visites de toutes sortes.

Le Bureau de Renseignements Forestiers a aussi contribué durant cet exercice à aider des propriétaires forestiers à tenir une comptabilité forestière. En plus de fournir des renseignements précieux, ces comptabilités servent très bien les fins de l'éducation forestière. Au cours du dernier exercice fi-

nancier, le Bureau avait 71 boisés sous comptabilité, dont 31 terres à bois, 8 terres à bois et érablières et 32 érablières.

En plus de leurs visites de boisés, de leurs travaux relatifs au reboisement, de la préparation de comptabilités forestières et de la poursuite de quelques recherches et enquêtes, les techniciens de ce Bureau ont continué cette année leur travail d'éducation forestière auprès du grand public et surtout des petits propriétaires forestiers et de leurs fils. Comme on pourra s'en rendre compte dans le tableau No 21, ces travaux d'éducation populaire ont consisté en des articles de presse et de revues, des bulletins et causeries à la radio ou à la télévision, des conférences devant des clubs, cercles ou associations, des conférences dans des salles publiques, des conférences et démonstrations en forêt, des assemblées de rang, des cours de sylviculture dans les écoles moyennes d'Agriculture, des cours d'initiation forestière à la Station Forestière de Duchesnay, des cours à des cultivateurs propriétaires de boisés, durant des journées agronomiques, etc.

Tableau No 21
TRAVAUX D'EDUCATION FORESTIERE EFFECTUES DURANT
L'EXERCICE 1959-1960

Description	Nombre	Assistance
Articles de presse	83	
Bulletins et causeries à la radio ou à la télévision	51	
Conférences devant clubs, cercles, associations		
a) Devant adultes	59	3,035
b) Devant jeunes	33	3,079
Conférences en salles publiques devant propriétaires forestiers	197	8,431
Conférences et démonstrations en forêt		
a) Devant propriétaires	47	610
b) Devant jeunes	26	578
Assemblées de rang	23	284
Cours de sylviculture dans les écoles moyennes d'agriculture	321	479
Cours d'initiation forestière à la Station Forestière de Duchesnay	92	56
Cours à cultivateurs propriétaires de boisés durant journées agronomiques	6	565

Aux travaux ci-dessus mentionnés, ajoutons les activités suivantes, pour compléter ce compte-rendu du travail effectué par les techniciens de ce Bureau durant l'exercice financier 1959-1960 : a) Préparation d'avis de reboisement et de rapports en vue du paiement de la prime de reboisement; b) Participation au jugement des érablières et des terres à bois inscrites aux concours organisés par l'Association Forestière Québécoise; c) Jugement des terres à bois inscrites au concours forestier de l'Association Forestière Mauricienne; d) Tenue d'un concours de boisés de ferme dans la paroisse de Trois-Pistoles;

e) Travaux de sylviculture dans deux érablières et une terre à bois choisies comme boisés de démonstration; f) Préparation de bulletins et de feuillets pour distribution aux propriétaires forestiers et aux élèves des écoles d'agriculture comme documentation pour leurs cours de sylviculture; g) Inspection de boisés en vue de leur certification comme fermes forestières; h) Cours aux membres de clubs 4-H réunis à leurs camps d'été; i) Préparation de rapports relatifs à des demandes d'un permis de coupe d'amélioration d'érablières sur les terrains de la Couronne; j) Leçons de choses forestières données à des élèves d'écoles primaires et secondaires; k) Travaux d'élagage et arrosages contre les insectes dans des plantations forestières.

Notons enfin que le Bureau de Renseignements Forestiers a fourni les renseignements sollicités par un grand nombre de visiteurs à ses divers bureaux et qu'il eut à répondre par écrit à de nombreuses demandes de renseignements. Comme par les années passées, il a enfin distribué, à l'occasion de visites, d'assemblées, de conférences, etc., un nombre considérable de bulletins et de feuillets sylvicoles.

**b) BUREAU DE LA PETITE INDUSTRIE
ET DE LA STATISTIQUE FORESTIERE**

Les ingénieurs du Bureau de la Petite Industrie et de la Statistique Forestière se sont efforcés au cours de l'exercice 1959-1960 d'améliorer le plus possible la production et l'utilisation intégrale dans les industries de transformation primaire et secondaire du bois. De nombreuses demandes de renseignements et d'aide technique ont été faites à ce Bureau, ce qui amena ses techniciens à étudier, parfois même sur place, les problèmes auxquels avaient à faire face ces industriels.

La petite industrie en général a traversé une autre année difficile. Le problème financier ne s'est guère amélioré au cours de cette période et, par ce fait, a ralenti et même arrêté la production en quelques endroits. D'autre part, le manque de marchés ou l'incapacité de certains manufacturiers ruraux d'en développer, les a souvent empêché de lancer un nouveau produit et même dans certains cas a ralenti leur production.

Les techniciens du Bureau ont surtout contribué à fournir des renseignements et de l'aide technique sur la production. Ils ont participé au choix de la machinerie appropriée et donné des directives sur son installation et son entretien. Leurs autres activités ont porté sur le séchage des bois et l'entretien des séchoirs, sur le coût de production et sur les possibilités de lancer de nouveaux produits et d'établir de nouveaux marchés.

Dans les industries de transformation primaire et plus spécialement dans nos scieries, des études ont été poursuivies en vue de promouvoir une

utilisation plus intégrale des produits de la forêt. Outre les sciages, où l'on constate une amélioration sensible dans leur qualité, la transformation des résidus en copeaux pour la fabrication de la pâte a contribué sensiblement à élever le rendement économique de plusieurs scieries.

Le bulletin de renseignements industriels a été publié à quatre reprises et distribué à plus de 2,500 propriétaires de scieries et de petites industries.

Les statisticiens du Bureau ont fait cette année un travail spécial pour la présentation des bulletins de statistiques que le Bureau publie annuellement. Ces bulletins fourmillent de renseignements sur la production, le nombre de producteurs, etc. et sont en très grande demande.

c) BUREAU DES BOIS

Au cours de l'exercice financier 1959-1960, le Bureau des Bois a poursuivi ses activités en faveur des bois indigènes et des produits forestiers du Québec. Situé au Palais du Commerce de Montréal, ce Bureau, qui comporte des salles d'échantillons, se trouve dans une ambiance particulièrement propice puisque l'édifice est consacré exclusivement au commerce et à l'industrie. 3,341 visiteurs en quête d'information y sont passés et les techniciens du Bureau ont fourni 2,952 renseignements par téléphone, distribué des milliers de dépliants, brochures, imprimés provenant du Département des Terres et Forêts et de divers organismes intéressés à l'avancement du bois.

Par ailleurs, nos techniciens se maintiennent en relation et échangent des renseignements avec divers organismes et associations, avec lesquels ils collaborent étroitement, tels que le Bureau de la Province de Québec, à New York, le Laboratoire des Produits Forestiers, à Ottawa, l'Association des marchands de bois en gros du Québec, l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, l'Association des détaillants de bois du Québec, l'Association Canadienne des marchands de bois, les services d'expansion économique de la Chambre de Commerce de Montréal et des principales banques canadiennes, etc. Ils ont organisé quelques expositions pour le compte du Département, renseigné certains services de la radio et de la télévision et participé à diverses manifestations comme l'Année de la Forêt, la Semaine des Jeunes Naturalistes, la Fête des Arbres à Montréal et le Congrès 4-H.

Un fait encourageant à rapporter en terminant, c'est que certains milieux bien informés ont rapporté que le bois a repris du terrain sur ses substituts en 1959.

RECHERCHES FORESTIERES

Deux organismes différents s'occupent particulièrement de recherches au sein du Service Forestier; il s'agit du Bureau de Sylviculture et de Botanique, et du Laboratoire des Produits Forestiers, de Duchesnay.

a) BUREAU DE SYLVICULTURE ET DE BOTANIQUE

L'exercice 1959-1960 fut particulièrement actif dans le domaine de la recherche sylvicole à notre Bureau de Sylviculture et de Botanique. En plus des nombreux problèmes à l'étude depuis quelques années, les officiers de ce Bureau ont entrepris une série de coupes sylvicoles expérimentales dans une réserve cantonale, tandis que, dans une plantation mixte de pin blanc et d'épinette, ils procédaient à des expériences de dépressage et d'élagage. D'autre part, on a continué, comme par les années passées, à apporter une attention toute particulière à l'étude des problèmes d'ordre sylvicole et botanique qui ont été soumis à ce Bureau en relation avec l'administration des forêts de la Couronne.

Voici un résumé des principaux travaux exécutés au cours du dernier exercice :

1) *Recherches sur les possibilités de reboisement des terrils des mines d'or de la Province.*

Les nombreuses recherches et expériences effectuées tant en laboratoire que sur les terrils mêmes des mines d'or depuis quelques années ont amené les techniciens de ce Bureau à la conclusion qu'il n'y avait aucune possibilité de reboiser ces terrils sans y apporter de sérieux amendements. Toutes les essences utilisées pour les expériences se sont avérées impuissantes à croître sur les terrils non amendés. Cependant, comme on l'a constaté l'an dernier, les saules-lauriers (*Salix laurifolia*) utilisés en plantation expérimentale dans des parcelles fertilisées avec des déchets de ville par des techniciens du Département de l'Agriculture, continuent à donner de très belles croissances. Cela pourrait nous amener à conclure à la résolution du problème du reboisement des terrils des mines d'or. Mais une autre difficulté se pose : celle de la quasi-impossibilité de séparer ces vidanges des boîtes de carton et des papiers qui en constituent plus de la moitié du volume. Or, les villes avoisinant les terrils s'objectent à l'épandage des vidanges à proximité de leurs limites et ne veulent consentir d'autre part à séparer leurs déchets.

Après étude de toutes les publications parues dans le monde entier sur le sujet, les techniciens du Bureau ont décidé d'utiliser, l'an prochain à titre expérimental, la plantation de jeunes plants d'aulne commun (*Alnus rugosa*). Des expériences concluantes ont été faites dans ce domaine en Europe et particulièrement en France et il serait extrêmement intéressant d'en constater les résultats ici en notre Pays.

2) *Relevé et étude sylvicole des plantations sur les terres de la Couronne*

On a continué cette année le relevé et l'étude sylvicole des plantations effectuées sur les terrains de la Couronne. Dix plantations furent visitées dans

les comtés de Témiscouata, Rivière-du-Loup, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Gaspé-Nord et Roberval. La superficie recouverte par ces plantations s'étend sur 7,668.9 acres, soit 11.98 milles carrés. D'ici une couple d'années, on s'attend à terminer le relevé des plantations sur les terres de la Couronne à travers toute la Province, et des mesures seront prises pour améliorer la plupart d'entre elles par des coupes sylvicoles ou une fertilisation adéquate.

Les techniciens de ce Bureau ont exécuté d'autre part des travaux d'amélioration dans la plantation de St-Clet et St-Lazare, comté de Vaudreuil. Des plantations de pin blanc furent dépressées et élaguées, tandis qu'on nettoyait certaines superficies en vue de la plantation de pin rouge au printemps prochain en des endroits où le pin blanc montrait des déficiences considérables dues au passage de la rouille vésiculeuse. On a fait également des essais de fertilisation avec une litière de feuilles d'essences décidues et des engrais de ferme en des peuplements d'épinette blanche et noire souffrant de chlorose. En ces endroits, le sol est complètement nu et dépourvu de tout humus.

Tous ces travaux furent complétés par l'établissement de places d'études permanentes en vue de contrôler les résultats de ces divers travaux.

3) *Travaux de sylviculture dans la réserve forestière de Daaquam, comté de Bellechasse*

Les réserves forestières cantonales couvrent une superficie de 3,182 milles carrés dans la Province de Québec. Plusieurs de ces réserves ont été établies il y a un grand nombre d'années et les circonstances n'ont pas permis qu'on les exploite suivant les données de la sylviculture. Les bois marchands y sont devenus de plus en plus rares, tandis qu'augmentaient sans cesse les besoins en bois d'oeuvre dans les paroisses avoisinantes. Cependant, la régénération dans la plupart de ces réserves est extrêmement abondante et nécessite immédiatement des travaux sylvicoles pour en augmenter la croissance et le rendement à l'acre.

Au cours de l'été de 1959, le Bureau de Sylviculture et de Botanique choisit l'une de ces réserves, la réserve de Daaquam, située au sud du comté de Bellechasse à proximité de la frontière américaine. On y pratiqua des coupes de dépressage et de l'élagage dans des peuplements mixtes de sapin et d'épinette âgés d'environ 50 ans et extrêmement denses. Durant les mois de juillet et août, 29 acres de terrain furent ainsi traitées. Treize places d'études permanentes furent établies dans le but de contrôler l'effet des coupes sur l'accroissement et le rendement des peuplements. Les places-échantillons érigées à la fois dans les peuplements sous traitement et dans des peuplements identiques laissés intacts seront remesurées chaque année dans l'avenir, afin d'obtenir un contrôle parfait et annuel de ces travaux. La forêt de Daaquam, située à

proximité relative de Québec et très facile d'accès, pourra servir de démonstration pratique en matière sylvicole et prouver à tous les usagers de ces réserves cantonales que la sylviculture pratiquée à bon escient peut devenir une chose payante, si l'on veut bien attendre que les traitements apportés à la forêt lui aient laissé le temps d'atteindre un rendement permettant une exploitation intéressante.

On se propose dans les années à venir d'appliquer des traitements identiques en d'autres réserves cantonales ou terrains vacants de la Couronne, à mesure que le permettra une augmentation rationnelle de notre personnel technique.

4) *Etudes sur le rendement et l'accroissement des massifs forestiers*

Comme par les années passées, le Bureau de Sylviculture et de Botanique a collaboré avec le Bureau de l'Economie Forestière en donnant une plus grande extension au réseau de places-échantillons permanentes établies dans les territoires sous concessions forestières. L'on sait que ces places d'études sont destinées à recueillir des renseignements importants sur le rendement et l'accroissement des peuplements forestiers, en vue du contrôle des plans d'aménagement des diverses sociétés forestières. D'autre part, les données récoltées dans ces places-échantillons permettent de classer par phytosociologie les massifs boisés de la Province et d'en étudier la pédologie en même temps que le rendement et l'accroissement.

Durant l'été de 1959, les techniciens de ce Bureau ont établi de ces places d'études sur les concessions de la Quebec North Shore Paper Company, division de Shelter Bay, et remesuré un certain nombre d'autres sur les concessions de la Donohue Brothers Ltd., division du Lac de l'Est. Sur les terrains vacants de la Couronne, on a de plus érigé et remesuré quelque 15 places-échantillons.

5) *Travaux divers*

On a répondu cette année à un nombre de plus en plus considérable de demandes de renseignements concernant la sylviculture et la botanique. Quelque 3,000 plantes furent également identifiées par le directeur de ce Bureau. D'autre part, on a procédé à l'étude d'un projet de destruction d'érables à épis (*Acer spicatum*) envahissant les vieux bûchés d'une concession forestière située dans la région du Bas du Fleuve. Par ailleurs, nos techniciens se sont rendus sur le terrain identifier les arbres et arbustes situés sur le parterre et dans la forêt voisine d'un grand hôtel touristique du Nord de Montréal. Cette demande spéciale constitue certainement une première étape vers la vulgarisation de la connaissance des essences forestières dans le grand public.

b) LABORATOIRE DES PRODUITS FORESTIERS

Le Laboratoire des Produits Forestiers, situé à la Station Forestière de Duchesnay, était en opération du 1 juin au 31 août 1959. On y a donc effectué des travaux de caractère saisonnier. Comme par les années passées, une partie du temps a été consacrée au service de renseignements techniques offert aux industriels québécois qui désirent obtenir des informations sur les récents développements dans les domaines de la conversion chimique du bois et de l'utilisation des produits et sous-produits forestiers. On a, de plus, poursuivi les études antérieurement rapportées sur l'utilisation potentielle de menus résidus de sciage, tels que la sciure et les écorces, selon des méthodes simples, peu coûteuses et accessibles à la petite comme à la moyenne industrie.

L'utilisation rationnelle de ces résidus a rencontré des obstacles sérieux dans le passé, particulièrement en ce qui concerne les écorces qui s'accumulent maintenant en assez grandes quantités dans les établissements qui transforment leurs résidus solides en copeaux pour la fabrication de pâtes chimiques. Le principal obstacle réside dans le fait que les méthodes d'utilisation suggérées jusqu'ici dans la littérature technique sont trop compliquées, c'est-à-dire, qu'elles exigent des mises de fonds trop élevées dans le cadre économique dans lequel la plupart des scieries québécoises évoluent.

On a donc, à ce propos, étudié une nouvelle méthode plus prometteuse que les autres, parce qu'elle est très simple et qu'elle permet, sans encourir des frais considérables, de transformer les menus résidus d'usinage, tels que la sciure et les écorces, ainsi que les copeaux provenant de résidus forestiers, tels que branches, houppiers, bois sans valeur commerciale, etc., en un produit vendable. Le principe consiste à soumettre ces sous-produits ligno-cellulosiques à l'attaque par des micro-organismes particuliers qui détruisent le complexe des hydrates de carbone du bois, tout en laissant un résidu enrichi en lignine qui est considéré comme un précurseur de précieuses substances humiques.

On pourrait ainsi obtenir des produits divers de grande valeur pour l'agriculture, allant de simples préparations pour l'amélioration des conditions physiques du sol arable, jusqu'aux engrais complets lorsqu'on y ajoute les éléments nutritifs conventionnels, tels que l'azote, le phosphore et le potassium, dans des proportions variables selon les exigences du sol et des récoltes. L'emploi de tels engrais d'origine lignique aurait en même temps pour résultat de corriger l'acidité du sol et d'y apporter un important amendement organique. On sait que les sols dans beaucoup de nos régions agricoles souffrent d'un excès d'acidité et qu'ils sont surminéralisés, c'est-à-dire qu'ils manquent de matière organique.

Au moyen de telles préparations relativement bon marché, l'industrie forestière pourrait donc venir au secours de l'industrie agricole, à l'avantage

mutuel des deux plus importantes branches de nos activités économiques. A la fin de cette étude, on se propose de publier les instructions concernant le mode opératoire, dans la série des Bulletins du Service Forestier, comme suite au Bulletin No 16, récemment publié, sur l'utilisation pratique des résidus de bois solides de sciage et d'opérations forestières.

ENSEIGNEMENT FORESTIER

Le Département des Terres et Forêts s'intéresse à l'enseignement forestier depuis quelque 35 ans. Toutes les activités en ce domaine sont maintenant centralisées à la Station Forestière de Duchesnay, comté de Portneuf, où sont situées l'Ecole des Gardes-Forestiers, la Scierie-Ecole de Duchesnay, l'Ecole de Protection des Forêts, etc.

a) *Ecole des Gardes-Forestiers*

Fondée en 1923, l'Ecole des Gardes-Forestiers présente un cours de garde-forestier d'une durée de neuf mois répartis en quatre termes de neuf semaines sur une période de deux ans. Le garde-forestier étant appelé à exécuter des travaux relatifs aux opérations forestières, les matières enseignées portent notamment sur le mesurage des bois, le contrôle des exploitations forestières, les inventaires forestiers, l'arpentage, le nivellement, etc. Les 48 élèves de la 36ème promotion, qui terminaient leur dernier terme au printemps de 1960, portaient à 1,274 le nombre des gradués de cette Ecole.

b) *Scierie-Ecole de Duchesnay*

Fondée en 1947, la Scierie-Ecole de Duchesnay présente deux cours d'études, soit un cours de classification des bois et un cours d'affûtage des scies.

Le cours de classification des bois dure neuf mois, soit du mois de septembre à la fin de mai de l'année suivante. Ce cours pourvoit à la formation de classificateurs de bois, dont les fonctions peuvent consister à diriger les opérations d'une cour à bois, à expédier du bois suivant les règlements officiels des différentes associations de marchands de bois, à s'occuper du séchage du bois, de l'achat ou de la vente du bois, etc. Les 24 élèves de la 13ème promotion, qui ont obtenu leur diplôme de classificateur de bois au printemps de 1960, portaient à 295 le nombre des gradués de ce cours.

Le cours d'affûtage des scies dure près de trois mois, soit du début de janvier à la fin d'avril. Il pourvoit à la formation d'affûteurs de scies, dont les fonctions consistent à voir à l'entretien et au bon fonctionnement des scies rondes, à ruban ou alternatives. Il a été suivi en 1960 par 9 élèves, qui ont porté à 100 le nombre des diplômés de ce cours, qui fut organisé en 1951.

c) *Ecole de Protection des Forêts*

Comme on pourra le constater dans le rapport du Chef du Service de la Protection, dont elle relève pour l'enseignement, l'Ecole de Protection des Forêts s'occupe de la formation technique d'un personnel bien qualifié et entraîné en protection des forêts. Deux cours d'études y sont présentés, soit un cours régulier et un cours abrégé.

Le cours régulier, qui dure environ huit semaines au printemps, a été suivi par 33 élèves en 1959. Le cours abrégé d'une durée de trois semaines en automne, a été suivi par 29 élèves. Depuis sa fondation en 1947, l'Ecole de Protection des Forêts a reçu un total de 531 élèves, dont 246 au cours régulier et 285 au cours abrégé.

d) *Cours d'Initiation Forestière*

Le Bureau de Renseignements Forestiers organise chaque année depuis 1949 un cours d'initiation forestière, qui est également présenté à la Station Forestière de Duchesnay à l'intention des fils de cultivateurs désireux de s'initier à la gestion forestière. Ce cours, d'une durée de deux semaines en février, a été suivi par 56 élèves en 1960.

CONCLUSION

Comme on a pu s'en rendre compte, l'exercice financier 1959-1960 a été marqué d'activités débordantes au sein du Service Forestier. Des développements importants ont en effet été signalés notamment aux chapitres de l'aménagement des concessions forestières, de l'inventaire des forêts de la Couronne, du reboisement des terrains tant publics que privés, du contrôle des exploitations forestières sur les terrains de la Couronne, de l'enseignement forestier, etc. On a vu également que le Bureau des Renseignements Forestiers a élargi ses cadres par la création de trois nouvelles divisions.

Nous tenons, en terminant, à remercier le personnel du Service Forestier pour sa collaboration et son dévouement au cours de l'exercice qui vient de s'écouler.

Respectueusement soumis,

Roland DESCHAMPS,
Sous-ministre adjoint.



RAPPORT
DU SERVICE
DE LA PROTECTION

RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE DE LA PROTECTION

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Service de la Protection pour l'exercice financier 1959-1960.

Fondé en 1924, le Service de la Protection a pour mission de veiller à la protection des terrains vacants de la Couronne, des réserves cantonales et des territoires de colonisation, en plus d'exercer le contrôle de tout le système de protection des forêts de la Province.

Cette trente-sixième année du Service de la Protection a été marquée par une période de sécheresse prolongée au cours des mois de juillet et août, qui a nécessité la fermeture des forêts à la circulation pendant dix-neuf jours dans les comtés de Gaspé-Nord et de Matane. Notons toutefois que la saison des feux de 1959 s'est soldée par un nombre d'incendies et une superficie incendiée bien en deçà de la moyenne pour les dix années précédentes. En effet le nombre des feux de forêt s'est élevé à 669 en 1959, comparativement à une moyenne de 986.4 pour les dix années précédentes. De même la superficie incendiée s'est établie à 94,888.75 acres en 1959, comparativement à une moyenne de 194,991.87 acres pour les dix années précédentes. Ce sont les voyageurs en forêt qui ont constitué encore cette année la principale cause d'incendie.

On a continué en 1959 l'étude de notre système de protection forestière, qui avait été entreprise en 1957 dans le but d'y apporter les améliorations susceptibles d'assurer une meilleure protection de notre domaine forestier. Au chapitre de la publicité et de l'éducation populaire en matière de conservation des forêts, on a réalisé en 1959 une troisième Opération C.P. dans le comté d'Abitibi-Ouest, qui faisait suite aux deux premières Opérations C.P. qui avaient été tenues sur la Côte de Beaupré en 1957 et dans la région du St-Maurice en 1958.

Soulignons que le Service de la Protection est en train depuis 1958 de remplacer son système de communications radiophoniques à modulation d'amplitude (AM) par un système à fréquence modulée (FM).

L'Ecole de Protection des Forêts a admis en 1959 un total de 62 élèves, dont 33 au cours régulier et 29 au cours abrégé, lesquels portaient à 531 le nombre des élèves de cette Ecole depuis sa fondation en 1947. Notons également que le Service de la Protection a établi en 1959 deux nouveaux centres d'entraînement pour le personnel des différents organismes de protection des forêts de la Province.

Au chapitre de la météorologie, mentionnons que le réseau des stations de météorologie forestière de la Province s'est accru de 8 autres stations, qui portent à 176 le nombre des stations qui ont déterminé l'indice quotidien d'inflammabilité des forêts en 1959.

Dans le domaine de l'entomologie forestière, l'épidémie de la Tordeuse des bourgeons de l'épinette s'étant brusquement ralentie en 1958, il n'a pas été nécessaire de continuer en 1959 les arrosages aériens au DDT qui avaient été effectués chaque année depuis 1954 dans la Gaspésie.

COUT DE LA PROTECTION DES FORETS

Le coût de la protection des forêts dans toute la Province s'est élevé en 1959 au montant global de \$6,065,701.47, soit une moyenne de 5.4 cents par acre ou de \$34.72 par mille carré. A lui seul le Service de la Protection a déboursé 54.5 pour cent de cette somme, tandis que les autres organismes de protection ont soldé la balance, soit 45.5 pour cent.

Au Service de la Protection, les opérations financières se sont élevées à \$3,303,417.62, soit des dépenses budgétaires pour un montant de \$1,623,975.97 auxquelles s'ajoutent des dépenses de voyage pour un montant de \$263,854.37, les salaires des employés permanents pour un montant de \$631,963.40 et les salaires des employés saisonniers ou temporaires pour un montant de \$783,623.88.

Chez les autres organismes de protection, les opérations financières se sont élevées à \$3,760,079.27, dont il faut déduire une somme de \$997,795.42, qui leur a été remboursée par le Service de la Protection, y compris des frais d'extinction pour un montant de \$526,922.80, soit un grand total de \$2,762,283.85.

A eux seuls les frais d'extinction des incendies se sont élevés en 1959 à un montant global de \$1,314,704.52, soit une augmentation de \$1,227,090.18 comparativement à l'année précédente.

COUT DE LA PROTECTION DES FORETS

Description	Service de la Protection	Associations et concessionnaires et propriétaires non-affiliés	Total
Salaires :			
Permanents	\$ 631,963.40	\$ 350,654.24	\$ 982,617.64
Saisonniers et temporaires	783,623.88	1,492,784.07	2,276,407.95
Travaux d'amélioration	233,170.74	232,105.32	465,276.06
Outillage et équipement	343,725.84	342,224.41	685,950.25
Extinction des incendies et aide au brûlage des abatis :			
Salaires	479,246.31	214,871.55(†)	694,117.86
Autres frais	431,961.09	194,348.34(†)	626,309.43
Dépenses de voyage	263,854.37	86,759.35	350,613.72
Dépenses diverses	421,292.39(*)	319,409.19	740,701.58
Total	\$3,588,838.02	\$3,233,156.47	\$6,821,994.49
Remboursements	\$ 285,420.40	\$ 470,872.62	\$ 756,293.02
Grand Total	\$3,303,417.62	\$2,762,283.85	\$6,065,701.47

(*) Cette somme comprend entre autres un montant de \$177,492.83 pour frais de patrouille payés aux associations de protection, un montant de \$65,597.83 pour frais de transport, etc.

(†) Ces montants comprennent des frais d'extinction d'incendies pour une somme globale de \$15,051.95, qui ont été remboursés aux associations de protection par divers individus ou organismes.

OPERATIONS FINANCIERES DU SERVICE DE LA PROTECTION

Description	Montant
Dépenses budgétaires	\$ 1,909,396.37
Honoraires pour émission de permis de brûlage	\$ 3,563.70
Accidents du travail	25,396.12
Subventions	15,000.00
Frais d'extinction d'incendies remboursés aux associations de protection	526,922.80
Frais d'extinction d'incendies combattus par le Service de la Protection	384,284.60
Frais de patrouille payés aux associations de protection	177,492.83
Assurances	31,999.91
Loyers	10,971.99
Chauffage et éclairage	12,704.36
Téléphone, télégrammes et frais de poste	20,312.94
Matériel : achat, entretien et réparations	347,076.52
Essence et lubrifiants	83,443.21
Automobiles et camions : achat, entretien et réparations	146,376.85
Transport	65,597.83
Provisions	35,002.58
Expositions	19,396.42
Divers	3,853.71
Remboursements	285,420.40
Total	\$ 1,623,975.97
Salaires	\$ 1,415,587.28
Permanents	\$ 631,963.40
Saisonniers et temporaires	783,623.88
Dépenses de voyage	263,854.37
Grand Total	\$ 3,303,417.62

**FRAIS D'EXTINCTION DES INCENDIES
ET D'AIDE AU BRULAGE DES ABATIS**

Description	Montant
Frais d'extinction des incendies combattus par les associations et par les concessionnaires et propriétaires non-affiliés	\$ 936,142.69
Moins les frais d'extinction remboursés par le Service de la Protection aux associations et aux concessionnaires et propriétaires non-affiliés	526,922.80
Moins les frais d'extinction remboursés par divers individus ou organismes aux associations et aux concessionnaires et propriétaires non-affiliés	15,051.95
Frais d'extinction acquittés par les associations et par les concessionnaires et propriétaires non-affiliés	\$ 394,167.94
Frais d'extinction des incendies combattus par le Service de la Protection	378,561.83
Plus les frais d'extinction remboursés par le Service de la Protection aux associations et aux concessionnaires et propriétaires non-affiliés	526,922.80
Frais d'extinction acquittés par le Service de la Protection	905,484.63
Frais d'extinction acquittés par divers individus ou organismes	15,051.95
Total	\$ 1,314,704.52
Frais d'aide au brûlage des abatits acquittés par le Service de la Protection	\$ 5,722.77
Grand Total	\$ 1,320,427.29

ORGANISMES DE PROTECTION

Le système de protection des forêts dans la province de Québec est composé de trois catégories d'organismes, soit le Service de la Protection, les associations de protection et les concessionnaires et propriétaires non-affiliés.

Le Service de la Protection est un organisme gouvernemental établi en 1924 au sein du Département des Terres et Forêts, pour assurer la mise en vigueur des lois et règlements concernant la protection des forêts contre le feu et pour veiller à la protection des terres vacantes de la Couronne, des réserves cantonales et des territoires de colonisation. Le territoire sous sa surveillance est subdivisé en 13 districts administratifs. C'est aussi le Service de la Protection qui exerce le contrôle de tout le système de protection des forêts de la Province.

Les associations de protection sont des syndicats formés de concessionnaires et propriétaires forestiers, qui se sont prévalus de leur droit de se grouper en associations pour satisfaire avec plus d'efficacité et d'économie

aux exigences de la loi, qui les oblige à protéger contre le feu leurs concessions forestières ou leurs forêts privées de 2,000 acres ou plus. Elles sont au nombre de 6. Leurs frais d'opération sont assumés par leurs membres au prorata de la superficie du territoire de chacun; mais cinquante pour cent des dépenses encourues pour l'extinction des incendies leur sont remboursées par le Service de la Protection.

La troisième catégorie est composée de concessionnaires et propriétaires forestiers qui préfèrent se soumettre indépendamment à leurs obligations de protéger leurs concessions forestières ou leurs forêts privées de 2,000 acres ou plus. Ils étaient en 1959 au nombre de 29. Ils ont les mêmes obligations et jouissent des mêmes privilèges que les associations de protection.

On a continué en 1959 l'étude de notre système de protection des forêts contre le feu, qui avait été entreprise en 1957 dans le but d'y apporter des améliorations destinées à assurer une meilleure sauvegarde de notre domaine forestier. Cette expertise consiste essentiellement en une étude de l'efficacité de nos différents organismes de protection. Quelques divisions, choisies au hasard chaque année parmi nos différents organismes de toutes catégories, reçoivent à cette fin la visite d'examineurs qui s'occupent d'en faire une inspection détaillée et d'en vérifier le degré d'efficacité. Un questionnaire préparé au préalable permet aux différents examineurs de faire des inspections aussi complètes et uniformes que possible. Les frais de cette étude, qui est poursuivie en collaboration avec la Quebec Forest Industries Association Ltd., sont partagés au prorata par le Service de la Protection et les six associations de protection des forêts. Six secteurs représentant une superficie globale de 12,374 milles carrés ont fait l'objet de l'étude en 1959. Nul doute que cette étude, qui sera continuée dans les années à venir, contribuera à améliorer notre système de protection forestière et à le rendre d'autant plus efficace.

SUPERFICIES PROTEGEES

Les superficies protégées en 1959 formaient une étendue de 111,784,481 acres ou 174,663.3 milles carrés, comparativement à 110,095,634 acres en 1958. A lui seul, le Service de la Protection a assuré la surveillance de 50.2 pour cent de cette étendue. De leur côté, les associations de protection ont assuré la surveillance de 47.3 pour cent de la superficie globale, tandis que le territoire protégé par les concessionnaires et propriétaires non-affiliés ne représentait que 2.5 pour cent de cette étendue.

Pour des raisons d'économie et d'efficacité, les divers organismes de protection ont continué en 1959 leur politique de collaboration déjà établie depuis plusieurs années. C'est ainsi que le Service de la Protection a assuré, pour le compte de 77 concessionnaires ou propriétaires forestiers, la sur-

veillance de 6,268,613 acres de terrains situés dans les cadres ou à proximité des territoires qu'il protège. De son côté, le Service de la Protection a confié aux associations de protection la surveillance de 5,193,811 acres réparties comme suit : Laurentian Forest Protective Association Ltd., 2,774,180 acres; Lower Ottawa Forest Protective Association Ltd., 61,133 acres; Ottawa River Forest Protective Association Ltd., 410,240 acres; Price Brothers Forest Protective Association Ltd., 376,704 acres; St. Maurice Forest Protective Association Ltd., 573,372 acres; Southern St. Lawrence Forest Protective Association Ltd., 998,182 acres.

SUPERFICIES PROTEGEES

Organisme	Nombre d'acres
SERVICE DE LA PROTECTION	56,082,667
District No 1 — Abitibi	10,998,995
" " 2 — Témiscamingue	5,167,360
" " 3 — Gatineau	1,478,400
" " 4 — Nord de Montréal	2,643,152
" " 5 — Haut St-Maurice	1,831,424
" " 6 — Chicoutimi	4,870,400
" " 7 — Roberval	4,198,080
" " 8 — Québec et Cantons de l'Est	2,633,690
" " 9 — Rive-Sud	2,219,000
" " 10 — Gaspésie	2,424,886
" " 11 — Côte-Nord	5,282,560
" " 12 — Parc des Laurentides	2,397,440
" " 13 — Chibougamau	9,937,280
ASSOCIATIONS DE PROTECTION	52,852,172
Laurentian Forest Protective Association Ltd.	15,440,321
Lower Ottawa Forest Protective Association Ltd.	11,048,320
Ottawa River Forest Protective Association Ltd.	5,970,080
Price Brothers Forest Protective Association Ltd.	5,374,976
St. Maurice Forest Protective Association Ltd.	9,600,000
Southern St. Lawrence Forest Protective Ass'n Ltd.	5,418,475
CONCESSIONNAIRES ET PROPRIETAIRES NON-AFFILIES (29)	2,849,642
Total	111,784,481

PERSONNEL

Le personnel régulier des divers organismes de protection formait en 1959 un total de 2,821, soit 395 inspecteurs et 2,426 gardes-feu. Les 162 inspecteurs et 947 gardes-feu du Service de la Protection étaient assistés de 275 sous-gardes-feu, qui ne sont pas considérés comme des employés réguliers, mais plutôt comme des émetteurs de permis de brûlage moyennant une rétribution nominale. Ils peuvent être appelés dans certains cas à émettre des

EFFECTIF DU PERSONNEL

Organisme	Réguliers		Sous-gardes-feu	Emet-teurs de permis de circulation	Auxiliaires	
	Inspec-teurs	Gardes-feu			Inspec-teurs	Gardes-feu
<i>Service de la Protection</i>						
Bureau-chef	26	—	—	18	218	576
District No 1	13	144	—	25	14	67
" " 2	14	103	—	37	6	26
" " 3	7	18	57	—	1	20
" " 4	13	41	72	5	—	6
" " 5	6	23	—	5	6	29
" " 6	9	98	32	7	5	41
" " 7	13	82	—	12	8	4
" " 8	4	28	30	31	—	19
" " 9	9	38	12	13	1	26
" " 10	19	114	67	4	13	72
" " 11	10	59	5	5	9	30
" " 12	16	141	—	18	—	—
" " 13	3	58	—	8	2	22
Total	162	947	275	188	283	938
<i>Associations de protection</i>						
Laurentian F. P. Ass.	50	560	—	144	125	414
Lower Ottawa F. P. Ass.	51	196	—	198	130	235
Ottawa River F. P. Ass.	29	126	—	10	—	136
Price Bros. F. P. Ass.	19	123	—	104	66	137
St. Maurice F. P. Ass.	30	278	—	276	42	355
So. St. Lawrence F. P. A.	13	88	—	145	66	292
Total	192	1,371	—	877	429	1,569
Concessionnaires et pro-priétaires non-affiliés	41	108	—	52	17	142
Grand Total	395	2,426	275	1,117	729	2,649
Total : Réguliers	2,821					
Total : Sous-gardes-feu ..			275			
Total : Emetteurs de permis de circulation				1,117		
Total : Auxiliaires					3,378	

permis de circulation et leurs services peuvent être requis occasionnellement, avec rémunération additionnelle, soit pour l'aide au brûlage des abatis, pour le combat des incendies, pour la patrouille en cas d'alerte ou en remplacement d'un garde-feu régulier, etc. C'est une fonction qui n'a sa raison d'être que dans les régions de colonisation, mais elle tend à disparaître graduellement. On en comptait 24 de moins en 1959, comparativement à l'année précédente.

Le personnel régulier des divers organismes de protection était assisté de 1,117 émetteurs de permis de circulation en 1959. Ces derniers sont en

grande partie des secrétaires de clubs de chasse et de pêche, des gardiens de barrières, des résidents riverains de la forêt, etc., qui sont légalement autorisés à émettre des permis de circulation avec ou sans rémunération spéciale.

Au personnel régulier s'ajoutent aussi 3,378 inspecteurs ou gardes-feu auxiliaires. Ces derniers ne sont généralement pas des employés des organismes de protection. Ce sont plutôt des officiers de compagnies, des fonctionnaires, des gardiens de clubs de chasse et de pêche, des ingénieurs, des arpenteurs, etc., auxquels on accorde une nomination d'officiers auxiliaires ne comportant pas de rémunération.

En plus du personnel régulier et auxiliaire, l'on comptait également en 1959 un total de 135 gardes-feu municipaux dans 26 municipalités rurales de la Province.

Si l'on ajoute le nombre de ces gardes-feu municipaux, des sous-gardes-feu, des émetteurs de permis de circulation et des inspecteurs et gardes-feu auxiliaires au personnel régulier des divers organismes de protection, l'on constate qu'un total de 7,726 personnes ont été directement ou indirectement liées à la protection des forêts en 1959. Mentionnons également qu'un total de 11,266 combattants ont été embauchés en 1959, pour travailler pendant 672,835 heures à l'extinction des incendies.

EQUIPEMENT

L'équipement des divers organismes de protection comprenait en 1959 un total de 506 tours d'observation, 6,931 milles de lignes téléphoniques, 168 stations de météorologie, 1,997 pompes à moteur, 3,305,995 pieds de boyau à incendie, 10,537 sacs à eau avec gicleur, 9,533 réservoirs à eau avec gicleur, 74 automobiles, 434 camions, 48 camions-citernes et 896 appareils de radio, y compris 530 stations radiophoniques, sans compter des quantités considérables de pelles, haches, pioches, râtaux, sciottes, chaudières, brûleurs à déchets, réservoirs à relais, tentes, batteries de cuisine, canots et autres embarcations, etc. Ces chiffres ne comprennent pas non plus un nombre considérable d'automobiles, camions et avions d'entreprises privées, dont les services ont été utilisés par les différents organismes de protection durant toute la saison de protection et en particulier sur le combat des incendies.

Le Service de la Protection a encore organisé en 1959 des concours sur l'entretien et le remisage de l'outillage et de l'équipement. Des inspections des dépôts d'outillage des gardes-feu et des inspecteurs sont effectuées à cette fin depuis plus de dix ans dans les différents districts du Service de la Protection, à la suite desquelles des prix en argent sont attribués aux vainqueurs de ces concours dans chaque district. En plus de prolonger la durée de l'outillage



Une des 506 tours d'observation servant à la découverte des feux de forêt.

et de l'équipement, ces concours contribuent à assurer le fonctionnement de ce matériel en le maintenant toujours en bon état.

Ajoutons que le Service de la Protection est en train depuis 1958 de remplacer son système de communications radiophoniques à modulation d'amplitude (AM) par un système à fréquence modulée (FM). Commencée en 1958 par l'installation d'un système à fréquence modulée dans les districts de Chibougamau et d'Amos, cette conversion se continuera en 1960 par une installation semblable dans le district de Rouyn. Les résultats obtenus jusqu'ici de l'emploi de ce mode de communications ont été tellement convaincants que l'on envisage maintenant l'adoption éventuelle de ce système de communications à fréquence modulée dans tous les districts administratifs du Service de la Protection.

EQUIPEMENT DES ORGANISMES DE PROTECTION

Organisme	Tours d'observation	Milles de lignes télé-phoniques	Stations de météorologie	Pompes à moteur	Boyard de 1½", longueur en pieds	Sacs à eau avec gicleur	Réservoirs à eau avec gicleur	Automobiles	Camions	Camions-citernes	Radio	
											Nombre d'appareils	Nombre de stations
<i>Service de la Protection</i>												
District No 1	21	68	7	118	197,200	441	953	2	17	2	64	40
" " 2	10	16	8	95	143,900	140	747	—	15	2	34	21
" " 3	3	2	1	33	45,600	—	153	—	3	—	—	—
" " 4	7	31	5	80	121,366	499	718	—	16	1	1	1
" " 5	5	72	2	21	34,800	51	69	—	3	—	13	6
" " 6	16	75	5	86	111,600	620	154	1	14	1	48	28
" " 7	16	19	4	71	93,850	198	291	—	10	1	28	18
" " 8	1	—	7	72	95,499	186	562	1	13	—	2	1
" " 9	2	52	4	57	110,650	186	658	—	14	1	3	3
" " 10	—	63	13	150	235,878	203	638	—	27	3	—	—
" " 11	9	4	5	73	91,600	160	32	—	8	—	38	20
" " 12	17	660	6	72	84,080	335	164	1	23	—	11	5
" " 13	17	—	3	42	64,500	67	153	—	5	—	38	25
Bureau-chef	—	—	—	57	105,950	191	16	4	21	1	170	2
Total	124	1,062	70	1,027	1,536,473	3,277	5,308	9	189	12	450	170
<i>Associations de protection</i>												
Laurentian F. P. Ass.	118	1,019	36	230	371,700	1,478	1,485	—	64	10	145	145
Lower Ottawa F. P. Ass.	63	1,256	13	201	383,950	844	964	2	21	6	175	125
Ottawa River F. P. Ass.	39	522	11	98	207,200	483	105	2	15	—	87	63
Price Bros. F. P. Ass.	24	636	10	96	177,825	989	321	2	12	2	10	7
St. Maurice F. P. Ass.	87	1,200	13	164	299,797	2,092	174	4	28	13	15	15
So. St. Lawrence F. P. Ass.	31	580	7	65	133,000	1,153	426	2	36	1	3	3
Total	362	5,213	90	854	1,573,472	7,039	3,475	12	176	32	435	358
Concessionnaires et propriétaires non-affiliés	20	656	8	116	196,050	221	750	53	69	4	11	2
Grand Total	506	6,931	168	1,997	3,305,995	10,537	9,533	74	434	48	896	530

TRAVAIL EXECUTE

Le travail exécuté par le personnel des divers organismes de protection consiste dans l'aménagement et l'entretien de facilités de transport, la construction et l'entretien de lignes téléphoniques, de tours d'observation, de camps et d'autres bâtisses, le maintien en bon état de l'équipement, la patrouille des terrains protégés, l'extinction des incendies, la surveillance dans les tours d'observation, le contrôle du brûlage des abatis, y compris l'aide au brûlage, le contrôle de la circulation et de la cueillette des bleuets et autres fruits sauvages, les observations météorologiques, le prélèvement d'échantillons d'insectes pour l'inventaire annuel des insectes forestiers, l'inspection des scieries, des voies ferrées, des locomotives, etc., la mise en vigueur des lois et règlements concernant la protection des forêts contre le feu, etc.

En 1959, un total de 349,260 jours de travail a été compilé. De ce total, 0.5 pour cent a été employé à couper de nouveaux portages, 1.6 pour cent à nettoyer d'anciens portages, 3.9 pour cent à la construction ou à l'entretien de lignes téléphoniques, 0.8 pour cent à la construction ou l'entretien de tours d'observation, 4.8 pour cent à la construction ou l'entretien de bâtisses, 24.8 pour cent à des patrouilles, 1.3 pour cent à l'extinction d'incendies, 12.3 pour cent à la surveillance dans les tours d'observation, 5.2 pour cent à des inspections, 10.9 pour cent à la surveillance des barrières, 17.7 pour cent aux postes de protection et 16.2 pour cent à des travaux divers.

En 1959 également, une distance globale de 6,195,065 milles a été parcourue par le personnel des divers organismes de protection. De ce total, 6.9 pour cent a été parcouru à pied, 0.3 pour cent avec cheval, 1.6 pour cent en avion, 84.5 pour cent en automobile, 0.2 pour cent en bicyclette, 1.0 pour cent en draine ou en chemin de fer et 5.5 pour cent en canot ou en yacht.

Les employés des divers organismes de protection ont posé en 1959 un total de 54,073 affiches et coupé ou nettoyé 49,749 arpents de portages.

Les divers organismes de protection ont émis en 1959 un total de 9,601 permis de brûlage autorisant l'élimination par le feu de 18,782 acres d'abatis ou autres déchets ligneux. Ce contrôle de brûlage des abatis a nécessité un total de 18,247 inspections, dont 11,597 avant le brûlage et 6,650 après le brûlage. Plusieurs colons parmi les détenteurs de ces permis de brûlage ont bénéficié d'une assistance spéciale du Service de la Protection pour effectuer sans danger pour la forêt le brûlage de leurs déchets. Cette aide au brûlage des abatis consiste à prêter des outils ou à déléguer un garde-feu ou un sous-garde-feu ou une équipe d'hommes sous la conduite d'un garde-feu ou d'un sous-garde-feu, à quiconque n'est pas en mesure de faire le brûlage de son abatis sans danger que le feu ne gagne la forêt. En 1959, cette aide au brûlage des abatis a coûté une somme globale de \$5,722.77 au Service de la Protection.

Les organismes de protection ont également émis en 1959 un total de 909,227 permis de circulation en forêt, en vertu desquels on a alloué aux voyageurs un total de 8,701,193 jours en forêt. Notons également que les gardes-feu ont visé en 1959 les permis de 932,345 voyageurs en forêt. En plus de ces permis de circulation proprement dits, les gardes-feu du district No 12 (Parc des Laurentides) du Service de la Protection ont aussi émis des permis de traversée en forêt pour un total de 1,154,607 personnes durant la saison des feux de 1959. Ajoutons que les employés du Département de la Chasse et des Pêcheries ont également émis durant la saison de protection de 1959 des permis de traversée en forêt pour un total de 351,774 véhicules transportant jusqu'à 936,622 personnes dans les Parcs de la Gaspésie et de La Vérendrye et dans la réserve de Chibougamau. Si l'on ajoute le nombre de jours-hommes alloués en forêt en vertu de ces permis de traversée dans les différents parcs et réserves aux 8,701,193 jours-hommes alloués en forêt en vertu des permis de circulation proprement dits et aux 397,579 jours-hommes également alloués en forêt en vertu des permis de cueillette de fruits sauvages, l'on constate qu'on a exercé en 1959 le contrôle de 11,190,001 jours-hommes de circulation en forêt.

On a continué en 1959 le mode de surveillance des cueilleurs de bleuets en vigueur depuis quelques années. Ce contrôle de la cueillette des bleuets et autres fruits sauvages consiste à surveiller les allées et venues des cueilleurs au moyen d'un permis de cueillette. Ce permis tient lieu de permis de circulation; il autorise le permissionnaire et les membres de son groupe à aller et séjourner en un endroit mentionné sur le permis, mais exclusivement pour y cueillir des bleuets ou autres fruits sauvages. Un seul permis n'est émis pour une même famille ou un même groupe et le permissionnaire est tenu responsable pour toute infraction aux stipulations du permis, commise par lui-même ou les membres de son groupe. En 1959, on a émis à cet effet un total de 6,005 permis, pour autoriser 27,142 personnes à aller cueillir des bleuets et autres fruits sauvages dans les régions sauvegardées durant un total de 397,579 jours. Sans compter les argents dépensés à cette fin sur son propre territoire, le Service de la Protection a remboursé aux associations de protection en 1959 la somme de \$15,126.30. Notons que l'Office Provincial des Statistiques a compilé pour la même période une récolte de 10,460,704 livres de bleuets, qui ont rapporté aux cueilleurs la somme de \$1,236,069.00.

DISTRIBUTION DES JOURS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DES ORGANISMES DE PROTECTION

Organisme	A couper de nouveaux portages	A nettoyer d'anciens portages	A la construction et à l'entretien			A la patrouille	Aux travaux d'extinction	A la surveillance sur tours d'observation	A l'inspection	Aux barrières	Aux postes	A divers travaux	Total
			De lignes téléphoniques	De tours d'observation	De bâtisses								
<i>Service de la Protection</i>													
District No 1	39	252	58	358	1,264	3,441	193	1,161	735	1,733	3,347	2,531	15,112
" " 2	221	409	62	128	980	3,186	263	681	3	1,265	3,919	1,927	13,044
" " 3	—	1	2	—	—	1,638	62	152	1,063	—	885	169	3,972
" " 4	8	38	186	63	29	2,368	296	389	649	—	2,088	1,164	7,278
" " 5	—	173	86	10	351	506	—	228	69	153	1,334	601	3,511
" " 6	—	4	104	177	473	3,384	77	726	1,705	803	2,740	3,988	14,181
" " 7	78	173	171	81	698	3,741	23	754	58	1,424	3,976	997	12,174
" " 8	17	—	—	—	9	2,913	117	71	325	156	1,029	621	5,258
" " 9	—	3	12	15	185	2,874	68	65	260	3,316	184	654	7,636
" " 10	—	—	48	—	188	10,679	809	—	1,144	—	5,344	940	19,152
" " 11	28	25	3	52	82	1,801	67	1,507	42	229	2,039	242	6,117
" " 12	21	409	1,137	95	1,623	3,658	208	567	701	6,667	3,310	8,273	26,669
" " 13	8	97	—	75	173	121	3	913	—	—	478	2,576	4,444
Total	420	1,584	1,869	1,054	6,055	40,310	2,186	7,214	6,754	15,746	30,673	24,683	138,548
<i>Associations de protection</i>													
Laurentian F. P. Ass.	124	532	1,008	633	4,940	16,230	713	10,521	2,934	7,047	10,694	12,002	67,378
Lower Ottawa F. P. Ass.	125	760	1,265	243	1,384	4,774	266	5,887	2,460	4,796	4,862	5,915	32,737
Ottawa River F. P. Ass.	99	363	802	530	1,337	2,558	243	3,954	838	2,345	1,117	4,740	18,926
Price Bros. F. P. Ass.	2	163	1,281	97	1,193	6,612	95	1,625	1,685	2,522	2,007	1,940	19,222
St. Maurice F. P. Ass.	71	1,267	6,006	288	955	8,003	224	9,189	1,740	1,195	6,803	3,970	39,711
So. St. Lawrence F. P. A.	—	19	825	—	435	3,910	644	3,877	888	2,231	3,915	1,447	18,191
Total	421	3,104	11,187	1,791	10,244	42,087	2,185	35,053	10,545	20,136	29,398	30,014	196,165
<i>Concessionnaires et propriétaires non-affiliés</i>	<i>1,066</i>	<i>932</i>	<i>447</i>	<i>14</i>	<i>294</i>	<i>4,136</i>	<i>7</i>	<i>803</i>	<i>734</i>	<i>2,222</i>	<i>1,929</i>	<i>1,963</i>	<i>14,547</i>
Grand Total	1,907	5,620	13,503	2,859	16,593	86,533	4,378	43,070	18,033	38,104	62,000	56,660	349,260
Pourcentage	0.5	1.6	3.9	0.8	4.8	24.8	1.3	12.3	5.2	10.9	17.7	16.2	100.0

TRAVAIL EXECUTE PAR LE PERSONNEL DES ORGANISMES DE PROTECTION

Organisme	Distance parcourue en milles							Nombre d'affiches posées	Nombre d'arpents		
	A pied	Avec cheval	En avion	En auto	En bicyclette	En draine ou chemin de fer	En canot ou yacht		Total	Nouveaux portages coupés	Anciens portages nettoyés
<i>Service de la Protection</i>											
District No 1	14,200	605	8,294	202,136	—	7,810	12,496	245,541	2,211	6	124
" " 2	11,001	601	2,980	246,174	360	460	10,765	272,341	1,372	436	1,161
" " 3	667	—	153	102,817	—	—	381	104,018	785	—	—
" " 4	2,505	—	—	205,687	—	198	1,226	209,618	1,677	—	131
" " 5	3,726	—	1,266	7,626	—	9,241	10,409	32,268	474	—	298
" " 6	13,332	—	4,597	270,002	356	—	30,914	319,201	627	33	10
" " 7	6,610	1,824	4,208	205,336	62	1,065	7,647	226,752	709	78	279
" " 8	5,353	1,255	—	190,916	—	—	5	197,570	1,617	18	—
" " 9	3,232	—	—	213,179	—	38	4	216,453	1,455	—	19
" " 10	7,636	10,585	—	467,337	420	—	45	486,023	1,727	—	—
" " 11	5,109	—	17,541	34,000	—	1,680	27,749	86,079	1,952	665	12
" " 12	26,717	—	72	244,717	246	3,890	9,702	285,344	200	58	707
" " 13	4,416	—	10,978	8,897	—	3,408	2,545	30,244	182	83	89
Total	104,504	14,872	50,089	2,398,824	1,444	27,790	113,888	2,711,411	14,988	1,377	2,830
<i>Associations de protection</i>											
Laurentian F. P. Ass.	92,171	550	30,608	927,605	6,698	16,254	58,541	1,132,427	10,403	42	7,559
Lower Ottawa F. P. Ass. ...	36,474	64	9,596	449,010	—	127	46,815	542,086	4,347	462	5,312
Ottawa River F. P. Ass.	15,061	70	4,248	160,158	—	664	40,637	220,838	3,564	385	10,726
Price Bros. F. P. Ass.	28,259	1,789	1,779	325,158	3,174	—	44,585	404,744	2,670	170	1,585
St. Maurice F. P. Ass.	113,916	1,338	1,898	474,427	—	10,357	25,007	626,943	14,930	1,151	11,880
So. St. Lawrence F. P. Ass.	5,421	480	—	306,436	724	7,581	166	320,808	1,400	—	938
Total	291,302	4,291	48,129	2,642,794	10,596	34,983	215,751	3,247,846	37,314	2,210	38,000
Concessionnaires et propriétaires non-affiliés	28,425	169	2,214	194,240	1,550	304	8,906	235,808	1,771	538	4,794
Grand Total	424,231	19,332	100,432	5,235,858	13,590	63,077	338,545	6,195,065	54,073	4,125	45,624
Pourcentage	6.9	0.3	1.6	84.5	0.2	1.0	5.5	100.0			

EMISSION DE PERMIS

Organisme	Permis de brûlage				Permis de circulation			Permis de cueillette de fruits sauvages		
	Nombre de permis émis	Acres brûlées	Lots visités avant le brûlage	Lots visités après le brûlage	Nombre de permis émis	Nombre de jours alloués en forêt	Nombre de permis visés	Nombre de permis émis	Nombre de personnes admises	Nombre de jours alloués en forêt
<i>Service de la Protection</i>										
District No 1	650	1,949	1,077	471	26,161	342,994	19,919	346	2,319	16,201
" " 2	1,541	2,830	3,141	1,006	17,813	118,899	7,502	505	1,865	49,417
" " 3	153	74	76	55	57	500	50	—	—	—
" " 4	1,966	1,551	1,579	923	151	1,107	283	—	—	—
" " 5	6	2	—	—	914	2,708	574	7	25	29
" " 6	132	392	90	49	9,787	88,083	820	161	581	4,830
" " 7	87	367	69	28	11,453	146,238	4,613	1,295	5,964	132,765
" " 8	1,189	3,316	1,296	746	153	455	63	—	—	—
" " 9	1,213	2,600	1,341	1,024	691	1,730	3	—	—	—
" " 10	1,708	3,427	1,887	1,168	2,477	8,055	365	—	—	—
" " 11	66	161	21	10	5,591	57,527	2,100	40	140	622
" " 12	—	—	—	—	62,617	506,802	276,248	—	—	—
" " 13	5	20	—	—	1,394	18,854	47	11	46	570
Total	8,716	16,689	10,577	5,480	139,259	1,293,952	312,587	2,365	10,940	204,434
<i>Associations de protection</i>										
Laurentian F. P. Ass.	685	1,852	836	986	212,271	2,455,405	263,692	1,653	7,321	87,767
Lower Ottawa F. P. Ass.	46	21	23	23	91,307	828,817	54,847	586	2,499	23,094
Ottawa River F. P. Ass.	9	3	9	9	27,893	266,252	31,972	132	408	1,056
Price Bros. F. P. Ass.	—	—	7	7	124,214	479,856	105,353	199	1,203	14,665
St. Maurice F. P. Ass.	129	209	129	129	194,839	1,565,774	94,255	582	2,858	55,265
So. St. Lawrence F. P. Ass.	—	—	—	—	114,234	1,599,296	58,944	388	1,382	5,390
Total	869	2,085	1,004	1,154	764,758	7,195,400	609,063	3,540	15,671	187,237
Concessionnaires et propriétaires non-affiliés	16	8	16	16	5,210	212,895	10,695	100	531	5,908
Grand Total	9,601	18,782	11,597	6,650	909,227	8,701,193	932,345	6,005	27,142	397,579

PROTECTION DES FORETS SUR LE PARCOURS DES CHEMINS DE FER

Etant donné que le passage d'un chemin de fer en forêt contribue à augmenter les risques et dangers d'incendie, plusieurs articles de la loi concernant la protection des forêts contre le feu imposent aux compagnies de chemin de fer l'obligation de veiller à la protection des forêts sur le parcours de leurs voies ferrées. De leur côté, la Commission fédérale des Transports et la Régie provinciale des Transports ont promulgué des ordonnances qui obligent les compagnies de chemins de fer sous leur juridiction respective à munir leurs locomotives et autres véhicules ferroviaires d'appareils pour prévenir l'échappement du feu ou des étincelles, à effectuer des patrouilles sur le parcours de leurs voies ferrées, à enlever les matières combustibles sur l'emprise de leurs voies ferrées, etc.

Chaque année, un inspecteur du Service de la Protection s'occupe de vérifier l'état des appareils de prévention requis sur les locomotives et autres véhicules ferroviaires. Des 975 véhicules examinés en 1959, 9.9 pour cent furent jugés en mauvaise condition, comparativement à 32.3 pour cent en 1958. Le nombre de véhicules en mauvaise condition s'établit à 5.0 pour cent dans le cas des véhicules à vapeur, tandis qu'il s'élève à 11.6 pour cent dans le cas des véhicules à moteur diesel.

Comme conséquence de la dieselisation de nos chemins de fer, le nombre de véhicules à vapeur examinés a diminué de 32.0 pour cent en 1958 à 24.6 pour cent en 1959. Le nombre de véhicules à vapeur en mauvaise condition a tant soit peu diminué de 6.0 pour cent en 1958 à 5.0 pour cent en 1959. On a par contre constaté en 1959 une amélioration considérable dans le cas des véhicules à moteur diesel. En effet le nombre de ces véhicules en mauvaise condition a baissé de 44.7 pour cent en 1958 à seulement 11.6 pour cent en 1959. Notons toutefois que cette amélioration a été réalisée malgré la Commission fédérale des Transports, qui n'a pas encore jugé bon de reviser ses règlements de façon à obliger les compagnies de chemins de fer sous sa juridiction à se conformer aux exigences de notre loi relative à la protection des forêts contre le feu, laquelle exige que tout véhicule ferroviaire, qu'il soit à vapeur ou à moteur diesel, soit pourvu d'appareils de prévention contre le feu. Cette Commission exige en effet que les véhicules à vapeur soient pourvus de tels appareils, mais elle n'a pas encore amendé ses règlements de façon à étendre cette exigence aux véhicules à moteur diesel. Quoique régie par la Commission fédérale des Transports, la Quebec North Shore & Labrador Railway a été la première compagnie de chemin de fer à pourvoir ses locomotives à moteur diesel d'un pare-étincelles aussi standard que possible et maintenu en bonne condition. Le chemin de fer Canadien National a également adopté en 1959 un modèle de pare-étincelles qui semble très efficace et dont on a équipé plus

ETAT DES LOCOMOTIVES ET AUTRES VEHICULES FERROVIAIRES

Propriétaire	En bonne condition		En mauvaise condition		Total
	Vapeur	Diesel	Vapeur	Diesel	
LOCOMOTIVES					
<i>Commission fédérale des Transports</i>					
Canadian National Rys.	0	355	1	53	409
Canadian Pacific Ry.	130	179	6	31	346
Quebec Central Ry.	57	4	0	0	61
Quebec North Shore & Labrador Ry.	0	73	0	0	73
<i>Régie provinciale des Transports</i>					
Roberval & Saguenay Ry.	0	24	0	1	25
Donnacona Paper Co. Ltd.	0	5	0	0	5
Alma & Jonquière Ry.	0	6	0	0	6
Gulf Pulp & Paper Co.	0	0	2	0	2
Donohue Brothers Ltd.	0	4	0	0	4
Total	187	650	9	85	931
AUTRES VEHICULES FERROVIAIRES					
<i>Commission fédérale des Transports</i>					
Canadian National Rys.	18	0	0	0	18
Canadian Pacific Ry.	3	0	0	0	3
<i>Régie provinciale des Transports</i>					
Donnacona Paper Co. Ltd.	13	0	1	0	14
Gulf Pulp & Paper Co.	0	0	1	0	1
Donohue Brothers Ltd.	7	0	1	0	8
Total	41	0	3	0	44
Grand Total	228	650	12	85	975

de 100 locomotives à moteur diesel. Il est à souhaiter que cette amélioration se continue et s'étende à toutes les compagnies de chemin de fer et que la Commission fédérale des Transports finisse par amender ses règlements qui n'ont pas été révisés depuis nombre d'années, afin de parer aux conditions nouvelles créées par le remplacement des locomotives à vapeur par des locomotives à moteur diesel.

Chaque année également, une trentaine d'inspecteurs des divers organismes de protection forestière sont désignés par la Commission fédérale des Transports pour vérifier l'état de l'emprise des voies ferrées et pour enquêter sur les incendies allumés sur le parcours des chemins de fer publics. Notons à ce sujet que 41 incendies ayant originé en deçà de 300 pieds des voies des chemins de fer publics ont été rapportés à la Commission fédérale des Transports en 1959, comparativement à 26 en 1958. Ces 41 incendies ont brûlé une superficie globale de 1,792 acres et causé des dommages évalués à \$16,323.00.

PROTECTION DES FORETS DANS LES MUNICIPALITES RURALES

Le Service de la Protection s'est efforcé depuis quelques années, de concert avec l'Association Forestière Québécoise, de persuader les municipalités rurales de la Province à assurer la protection de leurs boisés contre le feu. Déjà en 1956, le Ministre des Terres et Forêts acceptait de rembourser aux municipalités qui désiraient s'organiser à cette fin, 50 pour cent de leurs déboursés pour l'achat d'équipement pour le combat des incendies, jusqu'à concurrence de \$1,000.00 par municipalité. Pour avoir droit à un tel remboursement, chaque municipalité devait satisfaire aux conditions suivantes : a) que le conseil municipal ait démontré durant au moins un an son intérêt en la matière, en décrétant la mise en vigueur des lois et règlements concernant la protection des forêts contre le feu; b) qu'au cours de cette première année, le conseil municipal ait demandé au Ministre des Terres et Forêts de ratifier la nomination de gardes-feu pour le compte de la municipalité; c) que la municipalité ait soumis au Service de la Protection à la fin de cette première saison de protection, un rapport sur les activités de ses gardes-feu, y compris le nombre de permis de brûlage émis, le nombre d'acres brûlées en vertu de ces permis, le nombre de jours de patrouille ou de combat des incendies, le nombre et l'étendue des incendies combattus, etc. Plusieurs municipalités ont déjà profité de cette offre avantageuse pour se procurer de l'équipement pour le combat des incendies.

Une autre étape importante dans ce domaine a été marquée en 1957 par la reconnaissance officielle de la fonction de garde-feu municipal. Pour la première fois en effet, le Ministre des Terres et Forêts sanctionnait cette année-là la nomination de gardes-feu municipaux dûment nommés dans diverses municipalités rurales de la Province. Ce contingent de gardes-feu municipaux s'élevait en 1959 à 135 dans 26 municipalités rurales. Ces gardes-feu s'occupent non seulement de combattre les incendies, mais encore de les prévenir, soit en donnant des avis aux portes des églises en périodes dangereuses, soit en faisant des recommandations à l'occasion de réunions paroissiales au début de la saison des feux, soit en faisant l'inspection des abatis ou autres déchets ligneux à brûler, soit enfin en posant des affiches aux endroits stratégiques où il peut exister des risques ou dangers d'incendie. Ajoutons que l'on s'occupe de donner à ces gardes-feu un entraînement adéquat sur leurs devoirs et responsabilités en matière de prévention et de suppression des incendies.

Il reste encore beaucoup à faire pour que toutes nos municipalités rurales soient organisées pour assurer la protection de leurs boisés contre le feu. C'est pourquoi le Service de la Protection publiait en 1958 un bulletin spécial intitulé : *La protection des boisés contre le feu dans les municipalités rurales*, en vue de renseigner les municipalités qui seraient intéressées à s'organiser

à cette fin. Les progrès réalisés jusqu'à date permettent toutefois d'espérer qu'avant longtemps la plupart de nos municipalités rurales auront reconnu la nécessité de nommer des gardes-feu municipaux pour assurer la protection de leurs boisés contre le feu.

INFRACTIONS AUX LOIS ET REGLEMENTS CONCERNANT LA PROTECTION DES FORETS CONTRE LE FEU

Les divers organismes de protection des forêts ont rapporté en 1959 un total de 349 plaintes pour infractions aux lois et règlements concernant la protection des forêts contre le feu, dont 206, ou 59.0 pour cent, furent logées par les employés du Service de la Protection et 143, ou 41.0 pour cent, furent portées par le personnel des autres organismes de protection.

De ces 349 plaintes, 31.5 pour cent furent enregistrées durant le mois de juillet, 20.0 pour cent durant le mois d'août, 19.5 pour cent durant le mois de mai et 18.9 pour cent durant le mois de juin. Le mois d'octobre vient ensuite avec 7.2 pour cent, suivi du mois de septembre avec 2.9 pour cent.

CAS D'INFRACTION RAPPORTES

Cause	Nombre	Pourcentage
Feux allumés sans permis	116	33.2
Feux échappés par manque de surveillance	11	3.2
Circulation en forêt sans permis (la forêt étant ouverte à la circulation)	174	49.9
Circulation en forêt sans permis (la forêt étant fermée à la circulation)	13	3.7
Avoir fumé en contravention	34	9.7
Autre cause	1	0.3
Total	349	100.0

Jusqu'à 53.6 pour cent des cas d'infraction rapportés en 1959 avaient trait à la circulation en forêt sans permis, soit 49.9 pour cent alors que la forêt était ouverte à la circulation et 3.7 pour cent alors que la forêt était fermée à la circulation. 36.4 pour cent des plaintes se rapportaient au brûlage des abatis et autres déchets ligneux, soit 33.2 pour cent pour des feux allumés sans permis et 3.2 pour cent pour des feux échappés par manque de surveillance. Enfin 9.7 pour cent des cas d'infraction résultaient d'avoir fumé en contravention.

Les mesures prises à l'égard de ces 349 plaintes se répartissent comme suit : 1 plainte fut retirée ou annulée; 174 cas de peu de gravité furent réglés par une réprimande verbale ou écrite; 1 inculpé fut banni de la forêt; 18 autres furent contraints d'acquitter le paiement complet ou partiel des frais d'extinction

MESURES PRISES A L'EGARD DES PLAINTES PORTEES

Organisme	Nombre de plaintes portées	Plaintes annulées ou retirées	Plaintes en suspens	Réprimandes verbales ou écrites	Inculpés bannis de la forêt	Paiement des frais d'extinction	Confiscation de primes de colonisation pour un montant de		Plaintes portées devant un Juge de Paix				Plaintes portées en Cour de Magistrat			
							\$10.00	\$20.00	Nombre de plaintes portées	Plaintes renvoyées ou retirées	Condamnation		Nombre de plaintes portées	Plaintes renvoyées ou retirées	Condamnation	
											Amen-de	Pri-son			Amen-de	Pri-son
<i>Service de la Protection</i>																
District No 1	53	1	2	31	—	2	11	2	3	—	3	—	1	—	1	—
" " 2	31	—	2	4	—	6	9	10	—	—	—	—	—	—	—	—
" " 4	2	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—
" " 6	2	—	1	4	—	1	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—
" " 7	52	—	12	2	—	2	—	—	20	—	20	—	10	—	9	1
" " 8	2	—	—	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
" " 9	21	—	—	16	—	3	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
" " 10	27	—	—	15	—	1	1	5	2	—	2	—	3	—	3	—
" " 11	11	—	—	1	1	2	—	—	7	—	7	—	—	—	—	—
<i>Associations de protection</i>																
Price Brothers F. P. Ass.	81	—	—	75	—	—	—	—	6	—	6	—	—	—	—	—
Southern St. Lawrence F. P. Ass.	22	—	—	16	—	—	—	—	5	—	5	—	1	—	1	—
<i>Concessionnaires et propriétaires non-affiliés</i>																
Canada Paper Company	40	—	7	2	—	—	—	—	30	—	30	—	1	1	—	—
Total	349	1	24	174	1	18	23	17	75	—	75	—	16	1	14	1

des incendies qu'ils avaient causés; 40 colons subirent des confiscations de primes de colonisation, soit 23 pour un montant de \$10.00 et 17 pour un montant de \$20.00; 91 plaintes furent portées devant les tribunaux, dont 75 devant un juge de paix et 16 en Cour de Magistrat; enfin 24 plaintes sont restées en suspens. Des 91 causes portées devant les tribunaux, une seule fut renvoyée ou retirée. Les 90 autres furent jugées fondées et les inculpés furent condamnés à l'amende ou à l'emprisonnement.

PUBLICITE

Le Service de la Protection a continué en 1959 sa campagne de publicité et d'éducation populaire en matière de conservation des forêts. Tous les moyens de publicité ont été mis en oeuvre pour faire comprendre au public que la protection des forêts n'incombe pas seulement aux gardes-feu, mais que c'est l'affaire de chaque citoyen.

L'événement marquant dans ce domaine en 1959 fut sans contredit l'Opération C.P., une campagne de saturation publicitaire organisée chaque année depuis 1957 par le Conseil de Publicité de l'Association Forestière Québécoise et dont le but principal est de mettre en application dans une région donnée tous les moyens de publicité et de propagande susceptibles d'intéresser les différentes classes de la population à la protection des forêts et à la conservation des ressources naturelles. Devant les succès remportés par les premières Opérations C.P. tenues respectivement sur la Côte de Beaupré en 1957 et dans la région du St-Maurice en 1958, une troisième expérience avait été décidée pour 1959 dans le comté d'Abitibi-Ouest, dans l'ouest du Québec. Il s'agit d'un territoire d'environ 2,400 milles carrés comprenant une population de plus de 30,000 âmes réparties en 33 municipalités. Les activités de cette troisième Opération C.P. durèrent près de quatre mois, soit de la mi-mai à la mi-septembre. Environ 200 personnes y travaillèrent bénévolement, réparties en neuf comités ou sous-comités sous la direction d'un comité exécutif. Parmi les manifestations tenues et les moyens de publicité utilisés au cours de cette expérience, mentionnons en particulier: la parade d'ouverture à La Sarre, suivie de discours d'inauguration et d'un souper aux fèves servi à 4,950 convives, des visites d'écoles, des plantations d'arbres, des soirées forestières paroissiales, la visite du Char de la Conservation, des démonstrations de fermes forestières, des régates au lac Nepawa, des causeries ou interviews à la radio ou à la télévision, des slogans ou bulletins éclairés à la radio, des communiqués aux journaux, un kiosque à l'Exposition Régionale de Rouyn, etc. Près de 65,000 copies de circulaires, dépliants, bulletins, etc. ont été distribuées. On a fait coïncider la cérémonie de clôture de cette Opération C.P. avec l'inauguration officielle d'un centre permanent de conservation, qu'on a désigné

sous le nom de l'Etape C.P. de Taschereau. Un terrain d'une superficie d'environ 10 acres a été aménagé à cette fin sur les bords du lac Robertson. Des tables, des foyers pour la cuisson des aliments, des poubelles, des latrines, etc. y ont été installés, de même qu'un restaurant et un kiosque. Cette Etape C.P. de Taschereau restera à la population comme un souvenir tangible du message de conservation et de protection que lui a apporté cette troisième Opération C.P.

Tout en prêtant son concours à cette Opération C.P., le Service de la Protection a également continué en 1959 sa campagne de propagande et d'éducation populaire en matière de conservation des forêts. Tous les moyens de publicité ont en effet été mis en oeuvre, afin de faire comprendre au public que la protection des forêts n'incombe pas seulement aux gardes-feu, mais que c'est le devoir de chaque citoyen.

On a fait une distribution abondante des dépliants illustrés intitulés : *Bonnes manières en forêt et Ce qu'il faut faire et ne pas faire en forêt* et de buvards illustrés pour les écoles. On a également distribué des milliers d'exemplaires de différents fascicules bilingues portant sur les règlements concernant la circulation en forêt, le brûlage des abatis et des déchets forestiers, les scieries en forêt, l'exécution de travaux publics en forêt, et la cueillette de fruits sauvages sur les terres de la Couronne. Ajoutons qu'on a aussi distribué des milliers d'exemplaires d'un dépliant intitulé : *Si tu veux brûler ton abatis* et d'un fascicule bilingue intitulé : *Mesures de protection des forêts à l'adresse des détenteurs de clubs de chasse et de pêche.*

Les employés du Service de la Protection et des autres organismes de protection ont posé en 1959 un total de 54,073 affiches de publicité, pour inciter le public à la prudence en forêt. Mentionnons à ce sujet que le Service de la Protection a discontinué depuis 1957 la fabrication d'affiches de 2 pieds par 3 pieds en carton, pour les remplacer par des affiches en métal de mêmes dimensions. Ajoutons que le Service de la Protection a utilisé également depuis 1957 pour fins de publicité des panneaux-réclames de 10 pieds par 20 pieds, qui sont posés à la sortie des grandes villes pour demander au public de prévenir les feux de forêt.

Comme par les années passées, un appel du Ministre des Terres et Forêts a été adressé au début de la saison des feux de 1959 à tous les curés des paroisses situées en bordure de la forêt, afin de leur demander de bien vouloir exhorter leurs ouailles à observer les lois et règlements concernant la protection des forêts et à ne se servir du feu qu'avec une extrême prudence.

La Société Radio-Canada et la plupart des autres postes de radio ou de télévision de la Province ont gracieusement prêté leur concours pour la diffusion d'appels au public durant les périodes d'alerte. L'Association Forestière

Québécoise et la Canadian Forestry Association ont fait de leur côté des arrangements avec les postes de radio ou de télévision pour la diffusion de messages durant la saison des feux.

La presse a aussi généreusement contribué à tenir le public en éveil par la publication d'articles sur la protection des forêts, de comptes-rendus de la situation durant la saison des feux, d'appels au public durant les périodes d'alerte et de rapports de condamnations pour infraction aux lois et règlements concernant la protection des forêts contre le feu.

En plus de coopérer activement à cette initiative de l'Association Forestière Québécoise qu'on a dénommée l'Opération C.P., le Service de la Protection a également apporté en 1959 son concours au magnifique travail de cette association en faveur de la conservation des forêts. Rappelons que cette association, qui groupe quelque 17,300 membres, jeunes et adultes, utilise tous les moyens de publicité pour inculquer aux gens le culte de la forêt et éveiller l'opinion publique sur la nécessité d'une politique de conservation forestière. Sa revue mensuelle Forêt et Conservation a atteint en 1959 un tirage de quelque 60,000 copies en 10 numéros. Une initiative de cette association à laquelle le Service de la Protection ne ménage pas son concours, c'est le groupement des Clubs 4-H, qui comprenait en 1959 un nombre record de 341 clubs, dont 214 masculins et 127 féminins.

REPRESENTATIONS CINEMATOGRAPHIQUES

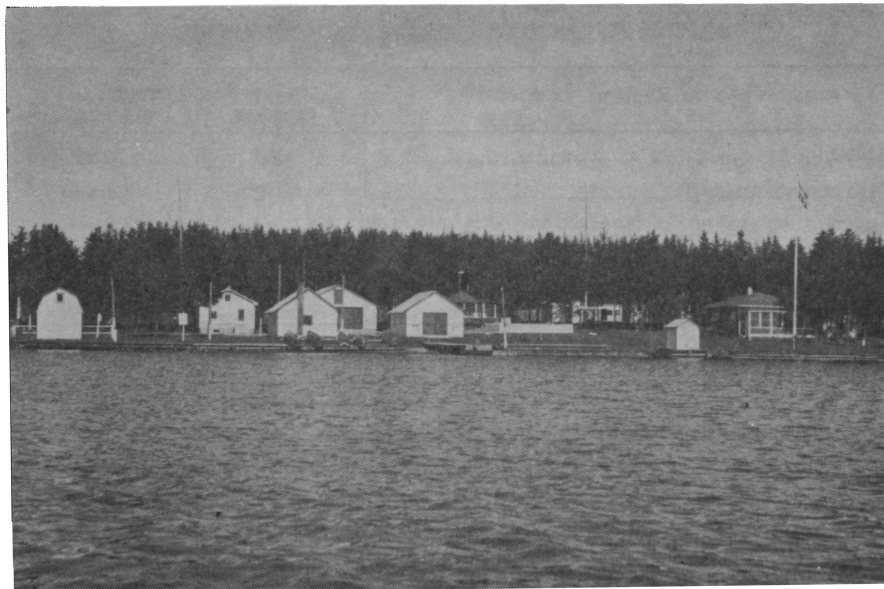
Région	Nombre de séances	Nombre de personnes
Abitibi	50	14,750
Témiscamingue	7	980
Pontiac	4	230
Gatineau	31	3,460
Nord de Montréal	13	1,975
Total	105	21,395

Le cinéma est employé depuis nombre d'années par le Service de la Protection pour fins d'éducation ou de publicité en matière de protection forestière. Une assistance de quelque 21,395 personnes a été enregistrée aux 105 représentations cinématographiques qui ont été présentées en 1959 dans des salles publiques, des centres récréatifs, des écoles, des hôpitaux, des colonies de vacance, des chantiers d'opérations forestières, aux membres de cercles ou de clubs, etc. On a aussi enregistré une assistance de 22,075 personnes aux 92 séances de vues animées qui ont été présentées à l'exposition provinciale de

Québec et à l'exposition régionale de Rouyn. Notons que des séances de vues animées ont également été présentées par d'autres organismes de protection forestière dans diverses régions de la Province.

Mentionnons que le Service de la Protection a préparé en 1957, avec la collaboration du Service Provincial de Ciné-Photographie, quatre films de 16 mm, sonores et en couleurs d'une minute chacun, traitant du permis de circulation, des feux de campement, des feux pour chasser les moustiques et des scies mécaniques en forêt. Ces films ont été présentés à différents intervalles au cours des deux dernières saisons de protection, aux divers postes de télévision de la Province. Des copies de ces films ont également été préparées sur pellicules de 35 mm, pour présentation dans les différentes salles de cinéma de la Province. Ajoutons qu'on a préparé en 1959 deux autres films semblables traitant des précautions à prendre lorsqu'on fume en travaillant, en circulant ou en se récréant en forêt.

Le Service de la Protection a enfin présenté en 1959 des exhibits à l'exposition provinciale de Québec, aux expositions régionales de Trois-Rivières, Sherbrooke, Granby, Rouyn, Val d'Or, Roberval, Chicoutimi, Port-Alfred et Mont-Joli, à l'exposition forestière de Mont-Laurier, à l'exposition industrielle de Montréal et au Salon du Sportsman de Montréal.



Poste du Service de la Protection à Oskélanéo, comté d'Abitibi-Est.

ECOLE DE PROTECTION DES FORETS

Fondée en 1947 et située à la Station Forestière de Duchesnay, comté de Portneuf, l'Ecole de Protection des Forêts s'occupe de la formation technique d'un personnel bien qualifié et entraîné en protection des forêts. Le programme des études comporte des cours théoriques et des travaux d'application pratique.

Le cours régulier, qui dure environ huit semaines pendant les mois de mars et avril, a été suivi en 1959 par 33 élèves, dont 7 étaient à l'emploi du Département des Terres et Forêts, 25 étaient des employés des compagnies forestières ou des associations de protection des forêts et 1 seul était à son propre compte. Il comportait un total de 268 heures d'enseignement, soit 172 heures de cours théoriques et 96 heures de travaux pratiques. Tous les élèves de cette douzième promotion de l'Ecole de Protection des Forêts ont réussi à décrocher leur diplôme, dont 11 avec très grande distinction, 11 avec grande distinction, 10 avec distinction et 1 seul avec succès.

Le cours abrégé, qui dure environ trois semaines et qui est désormais présenté durant le mois d'octobre, a également été suivi en 1959 par 29 élèves dont 13 étaient à l'emploi du Département des Terres et Forêts et les 16 autres étaient des employés des compagnies forestières ou des associations de protection des forêts. Il comportait un total de 106 heures d'enseignement, soit 56 heures de cours théoriques et 50 heures de travaux pratiques.

Depuis sa fondation, l'Ecole de Protection des Forêts a reçu un total de 531 élèves, dont 246 au cours régulier et 285 au cours abrégé.

ENTRAINEMENT DU PERSONNEL

Les différents organismes de protection ont porté en ces dernières années une attention sans cesse grandissante à l'entraînement de leur personnel. Les 531 gradués de l'Ecole de Protection des Forêts depuis sa fondation en 1947 témoignent en effet de l'importance que l'on attache à la formation technique du personnel préposé à la protection des forêts.

Comme complément de cette Ecole, le Service de la Protection a organisé en 1958 près de Chicoutimi un centre d'entraînement pour le personnel des différents organismes de protection des régions du Saguenay et du Lac St-Jean. Deux autres centres semblables étaient établis en 1959 respectivement en Abitibi, pour les gardes-feu des régions de l'Abitibi et du Témiscamingue, et à la réserve de Parke près de Rivière-du-Loup, pour les gardes-feu des régions du Bas-du-Fleuve et de la Gaspésie.

D'autres organismes de protection organisent également chaque printemps des périodes d'entraînement pour leur personnel. C'est le cas par exemple de la Laurentian Forest Protective Association Ltd., qui réunit chaque année depuis quatre ans tous ses inspecteurs pour une période d'entraînement de quatre jours à la Station Forestière de Duchesnay. D'autres réunions semblables sont organisées à l'intention des gardes-feu dans les différents secteurs du territoire de cette Association, de sorte que tous les membres du personnel bénéficient d'une période d'entraînement avant de commencer l'exercice de leurs fonctions. Des périodes d'entraînement sont également organisées pour le bénéfice du personnel des compagnies membres de l'Association et des compagnies ou contracteurs qui exécutent des travaux publics sur son territoire.

Un total de 295 périodes d'entraînement ont ainsi été tenues en 1959 par les différents organismes de protection des forêts de la Province. La durée de ces 295 périodes, auxquelles ont assisté un total de 3,717 personnes, pouvait varier de 1 heure à 4 jours.

LES INCENDIES FORESTIERS EN 1959

Sans avoir été aussi désastreuse que celle des années 1953 ou 1955, par exemple, l'on peut dire que la saison des feux de 1959 fut plutôt défavorable. En effet, si elle ne se classe qu'au vingt-quatrième rang pour le nombre des incendies parmi les trente-six ans qui se sont écoulés depuis la fondation du Service de la Protection en 1924, elle occupe par contre le quinzième rang pour la superficie incendiée. Une période de sécheresse prolongée au cours des mois de juillet et août a nécessité la fermeture des forêts à la circulation pendant deux jours dans les comtés de L'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup et Témiscouata, pendant neuf jours dans les comtés de Rimouski, Matapédia et Bonaventure, pendant douze jours dans le comté de Gaspé-Sud et pendant dix-neuf jours dans les comtés de Gaspé-Nord et Matane. Notons toutefois que le nombre des incendies et la superficie incendiée en 1959 sont bien en deçà de la moyenne pour les dix années précédentes.

Les statistiques révèlent en effet qu'on a enregistré en 1959 un total de 669 feux de forêt, comparativement à 377 en 1958 et à une moyenne de 986.4 pour les dix années précédentes. De même, la superficie incendiée s'est établie à 94,888.75 acres en 1959, comparativement à 6,893.00 acres en 1958 et à une moyenne de 194,991.87 acres pour les dix années précédentes.

Cette superficie de 94,888.75 acres incendiée en 1959 ne représente que 0.08 pour cent ou 8/100 de 1 pour cent de l'étendue globale des forêts présentement protégées en cette Province. C'est donc une perte légèrement en deçà de la superficie incendiée admissible d'après les normes établies pour les forêts d'épinette et de sapin de l'Est du Canada, laquelle superficie ne doit

pas dépasser 0.1 pour cent ou 1/10 de 1 pour cent de l'étendue globale des forêts protégées.

Si l'on considère les différents organismes de protection, l'on constate que la superficie incendiée a augmenté de façon presque générale en 1959 comparativement à l'année précédente. Mais c'est sur le territoire de la Southern St. Lawrence Forest Protective Association Ltd. qu'on a observé l'augmentation la plus considérable. Une augmentation importante a également été constatée dans les districts Nos 10 (Gaspésie), 11 (Côte-Nord) et 12 (Parc des Laurentides) du Service de la Protection et sur le territoire de la Laurentian Forest Protective Association Ltd.

Si l'on considère les différentes régions économiques, l'on constate que c'est dans la région de Gaspé que la superficie incendiée a le plus augmenté en 1959 comparativement à l'année précédente. Des augmentations substantielles ont également été observées respectivement dans les régions de Labrador, Abitibi, Jacques-Cartier, Baie des Chaleurs, Manicouagan, etc.

Quant aux bassins hydrographiques, c'est dans les bassins des rivières Ste-Anne-des-Monts et Cap-Chat que la superficie incendiée a le plus augmenté en 1959. Des augmentations importantes ont également été observées respectivement dans les bassins des rivières Les Mécatina, St-Augustin, Dartmouth, Malbaie, Nottaway, Harricana, St-Jean, Outaouais, Matapédia, etc.

C'est sur le territoire de la Southern St. Lawrence Forest Protective Association Ltd. qu'on a enregistré le plus gros incendie de la saison, soit un feu de 34,240 acres dans le bassin de la rivière Ste-Anne-des-Monts. Le deuxième plus gros incendie de la saison, un feu de 11,904 acres dans le bassin de la rivière Cap-Chat, a été enregistré dans le district No 10 (Gaspésie) du Service de la Protection. Notons à ce sujet qu'on a enregistré en 1959 quatre feux de forêts de plus de 5,000 acres, comparativement à aucun en 1958, et 14 feux de plus de 1,000 acres, comparativement à un seul en 1958.

Nonobstant l'augmentation considérable du nombre des incendies et de la superficie incendiée comparativement à l'année précédente, la saison des feux de 1959 a duré six jours de moins qu'en 1958. Elle a en effet duré un total de 210 jours, soit du 16 avril, date du premier incendie, au 11 novembre, date du dernier incendie.

En moyenne les feux de forêt ont duré plus longtemps en 1959 qu'en 1958. Les statistiques révèlent en effet que seulement 6.6 pour cent des incendies ont duré moins d'une heure en 1959, comparativement à 16.5 pour cent en 1958, et que seulement 45.8 pour cent ont duré moins de 24 heures en 1959, comparativement à 63.2 pour cent en 1958. Par contre jusqu'à 18.7 pour cent des incendies ont duré 4 jours ou plus en 1959, comparativement à seulement 7.7 pour cent en 1958.

En moyenne les feux de forêt ont également couvert une plus grande étendue en 1959 qu'au cours de l'année précédente. Les statistiques révèlent en effet que 77.7 pour cent des incendies n'ont pas dépassé une étendue de 10 acres en 1959, comparativement à 83.1 pour cent en 1958, et que par contre 7.5 pour cent ont ravagé une superficie de plus de 100 acres en 1959, comparativement à seulement 3.2 pour cent en 1958. A noter que ces feux de plus de 100 acres représentent 94.8 pour cent de la superficie globale incendiée en 1959, bien qu'ils ne comptent que 7.5 pour cent du nombre des incendies. A eux seuls les feux de plus de 5,000 acres, qui ne comptent que 0.6 pour cent du nombre des incendies, représentent jusqu'à 60.3 pour cent de la superficie incendiée en 1959.

C'est durant le mois de juillet qu'on a enregistré le plus grand nombre d'incendies, la plus grande superficie incendiée et la plupart des plus gros incendies de la saison. Les statistiques révèlent en effet qu'on a enregistré durant ce mois 33.8 pour cent du nombre des incendies, 66.4 pour cent de la superficie globale incendiée et 75.0 pour cent des feux de plus de 5,000 acres. Le mois de mai vient en second lieu avec 30.2 pour cent du nombre des incendies et 17.8 pour cent de la superficie globale incendiée. Le mois d'août occupe le troisième rang pour le nombre des incendies avec 15.7 pour cent, suivi du mois de juin avec 10.2 pour cent, du mois de septembre avec 5.0 pour cent, etc. Quant à la superficie incendiée, c'est le mois de juin qui occupe le troisième rang avec 10.6 pour cent, suivi du mois d'août avec 2.4 pour cent, etc.

Parmi les causes d'incendie, ce sont encore les voyageurs qui occupent le premier rang en 1959 avec 27.5 pour cent du nombre des incendies et 41.1 pour cent de la superficie incendiée. La foudre vient en second lieu avec 16.1 pour cent du nombre des incendies et 25.2 pour cent de la superficie incendiée. La récréation occupe le troisième rang pour le nombre des incendies avec 13.8 pour cent, suivie des abatis avec 11.8 pour cent, des causes non-classifiées avec 9.0 pour cent, des ouvriers forestiers avec 7.2 pour cent, etc. Quant à la superficie incendiée, ce sont les ouvriers forestiers qui occupent le troisième rang avec 23.7 pour cent, suivis des abatis avec 3.3 pour cent, etc. A noter que les feux de forêt causés par les ouvriers forestiers représentent 23.7 pour cent de la superficie globale incendiée en 1959, bien qu'ils ne représentent que 7.2 pour cent du nombre des incendies. C'est le contraire qui se produit dans le cas des incendies causés par le brûlage des abatis, qui ne représentent que 3.3 pour cent de la superficie incendiée, bien qu'ils représentent jusqu'à 11.8 pour cent du nombre des incendies.

Les incendies imputables aux fumeurs représentent 28.3 pour cent du nombre des incendies en 1959. De leur côté les incendies occasionnés par le brûlage de déchets ligneux et les feux d'herbes représentent 16.6 pour cent du nombre des incendies. Parmi les autres catégories de causes d'incendie en

1959 signalons les pêcheurs et les chasseurs avec 12.6 pour cent, les cueilleurs de bleuets et les feux pour activer la croissance des bleuets avec 8.4 pour cent, les feux de campement et les feux pour chasser les moustiques avec 7.0 pour cent, les locomotives, machines ou explosifs avec 4.0 pour cent, les prospecteurs avec 1.0 pour cent, les incendies de camp ou de maison et les feux de cheminée avec 0.4 pour cent, les scieries avec 0.4 pour cent, etc.

Les étendues de bois marchands ne représentent que 10.9 pour cent de la superficie globale incendiée en 1959. Ce sont les brûlis récents qui occupent le premier rang parmi les types de terrains ravagés par le feu en 1959 avec 54.9 pour cent. Les brûlis anciens viennent ensuite avec 13.0 pour cent, suivis des bois marchands avec 10.9 pour cent, des terrains non-forestiers avec 10.7 pour cent, des jeunes bois avec 7.0 pour cent, etc.

Les statistiques révèlent que 77.3 pour cent des feux de forêt de 1959 ont nécessité l'engagement de combattants pour aider les gardes-feu à les enrayer. Au Service de la Protection, seulement 3.9 pour cent des incendies ont pu être combattus par les gardes-feu sans aide supplémentaire, comparativement à 48.7 pour cent dans le cas des associations de protection forestière. C'est la St. Maurice Forest Protective Association Ltd. qui détient le plus grand pourcentage d'incendies combattus sans aide supplémentaire, soit 70.7 pour cent. La Laurentian Forest Protective Association Ltd. vient ensuite avec 55.8 pour cent, suivie de l'Ottawa River Forest Protective Association Ltd. avec 47.1 pour cent, de la Price Brothers Forest Protective Association Ltd. avec 44.5 pour cent, etc.

C'est encore le public qui occupe le premier rang parmi les moyens de découverte des incendies en 1959, avec 46.5 pour cent du nombre des incendies. Les gardes-feu viennent ensuite avec 33.3 pour cent, suivis des tours d'observation avec 16.2 pour cent et des avions avec 4.0 pour cent.

Pour la première fois en 1959, une nouvelle méthode a été utilisée pour évaluer les dommages causés par les feux de forêt, laquelle méthode tient compte des dommages suivants : a) dommages au sol; b) dommages à la végétation; c) autre matériel détruit; d) bois empilés détruits. D'après cette nouvelle méthode d'évaluation, les dommages causés par les feux de forêt se seraient élevés à \$1,171,031.17 en 1959. Cette somme comprend du matériel détruit pour un montant de \$166,368.05, à savoir des bâtisses ou des dépôts pour \$124,325.00, du matériel ou des provisions pour \$12,512.40, des ponts ou des écluses pour \$1,000.00 et des bois empilés pour \$28,530.65. Ajoutons que les feux de forêt de 1959 ont détruit un total de 43,533 cordes de bois debout, soit 41,315 cordes de bois résineux et 2,218 cordes de bois feuillus, et un total de 6,937 cordes de bois empilés, soit 4,892 cordes de bois résineux et 2,045 cordes de bois feuillus.

NOMBRE D'INCENDIES ET SUPERFICIE INCENDIEE PAR ANNEE,
1924 - 1959

Année	Nombre d'incendies	Superficie incendiée, acres
1924	636	203,262.75
1925	607	20,130.01
1926	799	33,343.16
1927	514	40,969.34
1928	295	6,533.25
1929	426	10,494.00
1930	591	44,034.00
1931	1,020	42,485.25
1932	1,466	1,027,159.00
1933	1,553	113,358.00
1934	1,102	287,649.50
1935	1,277	280,295.50
1936	556	29,546.50
1937	1,033	90,286.24
1938	1,150	126,535.25
1939	856	80,300.75
1940	861	39,948.00
1941	1,710	1,590,234.25
1942	931	27,613.75
1943	699	48,305.75
1944	1,542	599,818.00
1945	996	43,688.25
1946	992	55,764.00
1947	1,111	96,919.25
1948	1,280	224,749.75
1949	1,537	137,888.00
1950	1,304	203,618.00
1951	869	267,659.75
1952	604	55,856.75
1953	2,257	574,481.75
1954	392	51,958.75
1955	1,276	549,550.50
1956	384	30,229.00
1957	864	71,783.25
1958	377	6,893.00
1959	669	94,888.75
Total	34,536	7,208,231.00
Moyenne annuelle	959.3	200,228.64

NOMBRE D'INCENDIES, SUPERFICIE INCENDIEE ET
DOMMAGES CAUSES PAR ORGANISME DE PROTECTION

Organisme	Nombre d'incen- dies	Superficie incendiée, acres	Dommages causés
<i>Service de la Protection</i>			
District No 1	47	3,239.25	\$ 37,530.75
" " 2	90	2,270.50	32,171.95
" " 3	37	222.50	5,431.00
" " 4	53	926.50	15,386.35
" " 5	—	—	—
" " 6	27	918.50	7,463.80
" " 7	16	1,623.00	25,838.40
" " 8	22	176.25	1,501.75
" " 9	13	38.25	250.25
" " 10	71	15,940.25	164,339.75
" " 11	8	12,840.00	67,899.00
" " 12	2	4,825.50	46,607.00
" " 13	2	24.00	988.00
Total	388	43,044.50	405,408.00
<i>Associations de protection</i>			
Laurentian F. P. Ass.	95	4,439.25	76,476.32
Lower Ottawa F. P. Ass.	71	1,437.75	18,206.00
Ottawa River F. P. Ass.	34	1,186.25	20,230.00
Price Bros. F. P. Ass.	18	225.75	6,821.90
St. Maurice F. P. Ass.	41	1,335.00	57,241.20
So. St. Lawrence F. P. Ass.	18	43,214.75	586,616.25
Total	277	51,838.75	756,591.67
Concessionnaires et propriétaires non-affiliés	4	5.50	31.50
Grand Total	669	94,888.75	\$ 1,171,031.17

NOMBRE D'INCENDIES PAR ORGANISME DE PROTECTION, SELON LES CAUSES D'INCENDIES

Organisme	Abatis	Ouvriers fores- tiers	Récréa- tion	Voya- geurs	Chemins de fer	Foudre	Travaux publics	Incen- diaires	Non- classi- fiées	Incon- nues	Total	Pour- centage
<i>Service de la Protection</i>												
District No 1	16	4	1	18	1	1	1	—	1	4	47	7.1
" " 2	28	—	9	31	—	2	1	8	4	7	90	13.5
" " 3	—	2	5	11	—	8	—	1	6	4	37	5.5
" " 4	2	1	12	22	1	6	—	—	7	2	53	7.9
" " 5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
" " 6	4	1	6	9	—	1	1	1	1	3	27	4.0
" " 7	—	—	6	2	—	3	—	2	2	1	16	2.4
" " 8	—	2	7	—	—	—	—	—	3	1	22	3.3
" " 9	—	—	2	3	1	4	—	1	2	—	13	1.9
" " 10	23	7	3	16	1	—	—	4	8	9	71	10.6
" " 11	—	2	1	—	—	3	1	—	1	—	8	1.2
" " 12	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	2	0.3
" " 13	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	2	0.3
Total	73	20	52	121	4	30	4	17	36	31	388	58.0
<i>Associations de protection</i>												
Laurentian F. P. Ass.	4	9	9	24	2	16	10	7	12	2	95	14.2
Lower Ottawa F. P. Ass.	1	8	18	19	—	20	—	—	4	1	71	10.6
Ottawa River F. P. Ass.	—	2	4	7	5	11	—	—	1	4	34	5.1
Price Bros. F. P. Ass.	—	1	2	4	—	5	1	1	1	3	18	2.7
St. Maurice F. P. Ass.	1	5	5	4	3	17	—	1	5	—	41	6.1
So. St. Lawrence F. P. Ass.	—	2	2	3	1	9	—	—	—	1	18	2.7
Total	6	27	40	61	11	78	11	9	23	11	277	41.4
Concessionnaires et propriétaires non-affiliés	—	1	—	2	—	—	—	—	1	—	4	0.6
Grand Total	79	48	92	184	15	108	15	26	60	42	669	100.0
Pourcentage	11.8	7.2	13.8	27.5	2.2	16.1	2.2	3.9	9.0	6.3	100.0	

SUPERFICIE INCENDIEE EN ACRES PAR REGION ECONOMIQUE, SELON LES TYPES DE TERRAIN

Service de la Protection, associations et concessionnaires et propriétaires non-affiliés

Région économique	Bois marchands	Jeunes bois	Brûlis anciens	Brûlis récents	Bûchés récents	Autres terrains forestiers	Terrains non-forestiers	Total
Mistassini	1.00	—	4.00	—	—	—	5.50	10.75
Matagami	—	—	—	18.00	—	—	—	18.00
Abitibi	1,057.50	939.00	1,273.75	605.25	1,560.00	389.00	468.75	6,283.25
Témiscamingue	671.50	52.00	—	2.00	60.00	—	0.75	796.25
Outaouais	196.75	103.50	242.00	25.00	363.25	228.50	45.25	1,204.25
Nord de Montréal	179.75	198.75	288.00	—	52.55	—	269.50	988.50
St-Maurice	774.50	388.50	2.25	24.00	130.75	24.50	31.25	1,375.75
Jacques-Cartier (Nord de Québec)	28.25	1,808.50	51.00	49.50	3,210.75	51.75	40.00	5,239.75
Lac St-Jean	1,098.00	209.00	240.00	—	145.00	153.00	94.00	1,939.00
Saguenay	15.50	—	81.50	125.00	21.25	—	4.00	247.25
Manicouagan	444.25	248.00	6.25	27.00	1,951.25	107.75	20.75	2,805.25
Romaine	61.00	901.00	—	—	164.00	603.00	—	1,729.00
Labrador	3,555.00	—	—	—	—	—	9,185.00	12,740.00
Plaine de Québec	3.00	33.00	—	55.00	17.00	9.50	0.50	118.00
Chaudière	—	—	—	15.00	—	—	—	15.00
Plateaux de la Rive-Sud	—	5.25	4.00	—	26.00	3.25	9.75	48.25
Plateaux Rimouski-Matane	36.00	5.50	24.50	406.00	1,322.00	1.00	22.75	1,817.75
Matapédia	452.00	813.00	73.00	5.00	17.00	1.50	19.00	1,380.50
Baie des Chaleurs	1,778.00	470.75	65.00	120.00	476.50	—	0.25	2,910.50
Gaspé	—	411.00	10,005.00	191.00	42,595.50	17.25	2.00	53,221.75
Total	10,352.00	6,586.75	12,360.50	1,667.75	52,112.75	1,590.00	10,219.00	94,888.75
Pourcentage	10.9	7.0	13.0	1.8	54.9	1.7	10.7	100.0

SUPERFICIE INCENDIEE EN ACRES PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE, SELON LES TYPES DE TERRAINS

Service de la Protection, associations et concessionnaires et propriétaires non-affiliés

Bassin hydrographique (*)		Bois marchands	Jeunes bois	Brûlis anciens	Brûlis récents	Bûchés récents	Autres terrains forestiers	Terrains non- forestiers	Total
No	Désignation								
101	Riv. St-Jean	—	—	—	—	—	—	8.00	8.00
102	Riv. Noire	—	4.00	—	—	7.00	1.25	0.25	12.50
104	Lac Témiscouata	—	0.25	2.00	—	9.00	—	1.50	12.75
105	Riv. Patapédia	—	—	—	—	—	0.50	2.00	2.50
106	Riv. Matapédia	452.00	813.00	73.00	5.00	17.00	—	14.00	1,374.00
110	Riv. Bonaventure	—	—	—	—	—	—	1.00	1.00
111	Riv. Port-Daniel	12.00	15.25	—	—	50.50	—	—	77.75
112	Riv. Grande et Petite Pabos	16.00	30.00	57.00	120.00	51.00	—	—	274.00
113	Grande Rivière et Riv. Malbaie	620.00	5.00	13.00	—	23.00	—	0.25	661.25
204	Riv. St-François (Hall)	—	5.00	—	15.00	17.00	1.00	—	38.00
206	Riv. Bécancour	—	—	—	20.00	10.00	—	—	30.00
207	Riv. Du Chêne	3.00	28.00	—	35.00	—	8.50	0.50	75.00
213	Riv. Trois-Pistoles (Ile Verte)	—	1.00	2.00	—	—	2.00	—	5.00
214	Riv. Rimouski	—	2.00	—	6.00	12.00	1.00	5.00	26.00
215	Riv. Mitis	—	0.50	—	—	—	1.00	5.25	6.75
216	Riv. Matane	36.00	4.00	24.50	400.00	1,310.00	—	14.50	1,789.00
217	Riv. Cap-Chat	—	—	—	—	13,804.00	0.25	—	13,804.25
218	Riv. Ste-Anne-des-Monts	—	—	10,000.00	190.00	24,263.00	—	—	34,453.00
219	Riv. Mont-Louis	—	—	—	—	—	1.00	—	1.00
220	Riv. Madeleine	—	—	—	—	9.50	10.00	—	19.50
221	Riv. Dartmouth	—	400.00	—	1.00	4,511.00	6.00	1.50	4,919.50
222	Riv. York	—	—	—	—	—	—	0.50	0.50
223	Riv. St-Jean	1,130.00	430.50	—	—	360.00	—	—	1,920.50
301	Riv. Outaouais	103.50	351.00	371.00	251.00	163.00	0.25	315.50	1,555.25
302	Riv. Kipawa	12.50	52.00	4.75	—	—	1.00	1.75	72.00
303	Riv. Du Moine	—	—	—	—	—	2.00	—	2.00
304	Riv. Noire	—	1.00	—	12.00	—	—	—	13.00
305	Riv. Coulonge	131.25	58.00	—	31.00	304.25	—	3.75	528.25
306	Riv. Gatineau	47.00	22.00	239.00	—	56.00	226.50	30.75	621.25
307	Riv. Lièvre	65.00	—	291.00	—	34.50	—	221.75	612.25
308	Riv. Petite-Nation (Blanche)	18.50	7.50	—	—	—	—	5.50	31.50
309	Riv. Rouge	—	123.75	—	—	—	—	33.25	157.00
310	Riv. Du Nord	0.25	3.00	—	—	1.00	—	8.00	12.25
311	Riv. Assomption	114.50	72.00	—	—	20.00	—	11.75	218.25
312	Riv. Maskinongé	—	—	—	—	—	0.25	—	0.25

313	Riv. Du Loup (Yamachiche)	—	—	—	—	0.50	—	0.50
314	Riv. St-Maurice	774.50	388.50	2.25	24.00	130.00	19.25	1,348.75
315	Riv. Batiscan	—	—	—	—	0.75	3.00	20.25
316	Riv. Ste-Anne-de-la-Pérade	—	—	—	—	0.50	1.50	9.50
317	Riv. Jacques Cartier	—	—	—	—	—	0.25	0.25
318	Riv. Montmorency	—	—	—	—	2.00	—	2.00
320	Riv. Du Gouffre	—	7.00	—	20.00	10.00	—	37.00
321	Riv. Malbaie	0.25	1,766.50	—	—	3,059.25	1.50	4,827.50
322	Riv. Noire (St-Siméon)	—	0.50	—	—	1.25	—	1.75
323	Riv. Pt. Saguenay et St-Jean	15.50	8.50	25.00	10.00	—	5.00	64.00
324	Riv. A Mars (Ha! Ha! et du Moulin)	7.00	26.00	46.50	10.00	49.00	10.00	37.00
325	Lac Kénogami	—	—	40.00	125.00	10.00	—	185.50
326	Riv. Métabetchouane	21.00	—	—	—	100.00	—	179.00
327	Riv. Ouiatchouane	—	—	15.00	—	4.00	—	121.00
328	Riv. Chamouchouane	1,010.00	7.00	205.00	—	63.00	—	19.00
329	Riv. Mistassini	80.00	182.00	—	—	—	23.00	1,285.00
330	Riv. Péribonka	8.00	15.00	21.00	9.50	3.00	34.00	319.00
331	Riv. Shipshaw	—	5.00	20.00	—	75.00	30.00	191.50
332	Riv. Ste-Marguerite du Saguenay	—	—	—	1.00	—	—	190.00
333	Riv. Des Escoumains	15.00	211.00	—	—	635.00	3.25	1.00
334	Riv. Portneuf	417.50	32.00	—	20.00	1,235.00	—	864.25
335	Riv. Sault-au-Cochon	1.75	—	6.25	4.00	6.00	—	17.00
336	Riv. Betsiamites	4.00	—	—	0.50	—	—	18.00
337	Riv. Aux Outardes	—	—	—	—	2.50	1.00	8.25
338	Riv. Manicouagan	0.50	—	—	1.50	72.00	99.00	2.50
339	Riv. Godbout	0.50	—	—	—	—	—	173.00
341	Riv. Aux Rochers	3.00	5.00	—	—	0.75	4.50	0.50
342	Riv. Ste-Marguerite (Clarke City)	2.00	—	—	—	—	—	13.50
343	Riv. Moisie	53.00	901.00	—	—	164.00	603.00	2.75
346	Riv. Magpie	6.00	—	—	—	—	—	0.75
347	Riv. St-Jean de Mingan	1.50	—	—	—	—	—	1,721.00
348	Riv. Mingan	0.50	—	—	—	—	—	6.00
357	Riv. Les Mécatina (Kécarpoui)	3,055.00	—	—	—	—	—	1.50
358	Riv. St-Augustin	500.00	—	—	—	—	—	0.50
401	Lac Abitibi	700.00	11.25	95.25	13.00	7.00	45.00	4,565.00
402	Riv. Harricana	76.00	238.75	698.50	338.25	666.00	100.75	4,620.00
403	Riv. Nottaway	838.00	353.00	108.50	5.00	784.00	242.00	105.00
	Total	10,352.00	6,586.75	12,360.50	1,667.75	52,112.75	1,590.00	10,219.00
	Pourcentage	10.9	7.0	13.0	1.8	54.9	1.7	10.7
								94,888.75
								100.0

(*) Voir la carte des "Principaux bassins hydrographiques de la province de Québec", publiée en 1944 par le Bureau de l'Économie Forestière, Département des Terres et Forêts, Hôtel du Gouvernement, Québec.

NOMBRE D'INCENDIES PAR MOIS, SELON LEUR CLASSE DE DUREE
Service de la Protection, associations et concessionnaires et propriétaires non-affiliés

Classe de durée	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem- bre	Octo- bre	Novem- bre	Total	Pour- centage
De 0 heure à 1 heure	1	15	3	11	7	7	—	—	44	6.6
De 1 heure à 4 heures	3	30	5	14	9	10	—	—	71	10.6
De 4 heures à 12 heures	9	38	10	30	12	4	2	1	106	15.9
De 12 heures à 24 heures	3	30	9	27	14	2	—	—	85	12.7
De 1 jour à 2 jours	4	35	17	36	27	2	1	—	122	18.2
De 2 jours à 3 jours	1	23	9	26	8	5	3	—	83	12.4
De 3 jours à 4 jours	2	7	6	18	8	—	—	—	33	4.9
De 4 jours et plus	2	24	9	64	20	4	2	—	125	18.7
Total	25	202	68	226	105	34	8	1	669	100.0
Pourcentage	3.7	30.2	10.2	33.8	15.7	5.1	1.2	0.1	100.0	

NOMBRE D'INCENDIES PAR MOIS, SELON LEUR CLASSE D'ETENDUE
 Service de la Protection, associations et concessionnaires et propriétaires non-affiliés

Classe d'étendue	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem- bre	Octo- bre	Novem- bre	Total	Pour- centage
Moins de 0.1 acre	1	37	20	54	27	18	2	—	159	23.8
De 0.1 à 1 acre	5	42	18	62	35	7	1	—	170	25.4
De 1.1 à 5 acres	12	44	9	42	23	4	2	—	136	20.3
De 5.1 à 10 acres	2	17	7	18	6	3	2	—	55	8.2
De 10.1 à 50 acres	3	34	7	22	8	1	—	1	76	11.4
De 51 à 100 acres	1	9	1	10	2	—	—	—	23	3.4
De 101 à 500 acres	1	14	3	7	3	—	1	—	29	4.3
De 501 à 1,000 acres	—	1	—	5	1	—	—	—	7	1.1
De 1,001 à 5,000 acres	—	4	2	3	—	1	—	—	10	1.5
Plus de 5,000 acres	—	—	1	3	—	—	—	—	4	0.6
Total	25	202	68	226	105	34	8	1	669	100.0
Pourcentage	3.7	30.2	10.2	33.8	15.7	5.1	1.2	0.1	100.0	

NOMBRE D'INCENDIES PAR MOIS, SELON LES CAUSES D'INCENDIES
Service de la Protection, associations et concessionnaires et propriétaires non-affiliés

Causes	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem- bre	Octo- bre	Novem- bre	Total	Pour- centage
Abatis	—	19	5	36	13	3	3	—	79	11.8
Ouvriers forestiers	2	14	8	12	8	3	1	—	48	7.2
Récréation	3	43	7	24	9	4	2	—	92	13.8
Voyageurs	8	47	9	67	43	7	2	1	184	27.5
Chemins de fer	4	6	3	1	—	1	—	—	15	2.2
Foudre	—	21	19	44	17	7	—	—	108	16.1
Travaux publics	—	5	—	4	2	4	—	—	15	2.2
Incendiaires	—	8	5	9	3	1	—	—	26	3.9
Non-classifiées	6	26	7	16	1	4	—	—	60	9.0
Inconnues	2	13	5	13	9	—	—	—	42	6.3
Total	25	202	68	226	105	34	8	1	669	100.0
Pourcentage	3.7	30.2	10.2	33.8	15.7	5.1	1.2	0.1	100.0	

SUPERFICIE INCENDIEE EN ACRES PAR MOIS, SELON LA CLASSE D'ETENDUE DES INCENDIES

Service de la Protection, associations et concessionnaires et propriétaires non-affiliés

Classe d'étendue	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem- bre	Octo- bre	Novem- bre	Total	Pour- centage
Moins de 0.1 acre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
De 0.1 à 1 acre	2.50	24.50	8.00	33.75	21.00	2.00	0.50	—	92.25	0.1
De 1.1 à 5 acres	40.50	128.50	29.00	128.25	64.50	15.50	8.00	—	414.25	0.4
De 5.1 à 10 acres	14.00	139.50	51.00	139.75	44.00	22.00	18.00	—	428.25	0.5
De 10.1 à 50 acres	79.00	749.50	158.00	475.00	158.00	37.00	—	20.00	1,676.50	1.8
De 51 à 100 acres	59.00	614.00	92.00	1,402.00	157.00	—	—	—	2,324.00	2.4
De 101 à 500 acres	300.00	2,502.00	623.00	1,193.00	964.00	—	400.00	—	5,982.00	6.3
De 501 à 1,000 acres	—	650.00	—	3,675.00	857.00	—	—	—	5,182.00	5.5
De 1,001 à 5,000 acres	—	12,025.50	3,180.00	4,700.00	—	1,650.00	—	—	21,555.50	22.7
Plus de 5,000 acres	—	—	5,970.00	51,264.00	—	—	—	—	57,234.00	60.3
Total	495.00	16,833.50	10,111.00	63,010.75	2,265.50	1,726.50	426.50	20.00	94,888.75	100.0
Pourcentage	0.5	17.8	10.7	66.4	2.4	1.8	0.4	—	100.0	

SUPERFICIE INCENDIEE EN ACRES PAR MOIS, SELON LES CAUSES D'INCENDIE

Service de la Protection, associations et concessionnaires et propriétaires non-affiliés

Causes	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem- bre	Octo- bre	Novem- bre	Total	Pour- centage
Abatis	—	357.75	236.00	2,029.50	464.75	10.00	21.00	—	3,119.00	3.3
Ouvriers forestiers	10.00	6,944.75	1,942.50	12,327.50	869.50	10.25	400.00	—	22,504.50	23.7
Récréation	6.75	1,165.25	57.00	206.50	10.75	6.75	—	—	1,453.00	1.5
Voyageurs	57.75	1,566.50	17.00	36,637.00	665.50	42.50	5.50	20.00	39,011.75	41.1
Chemins de fer	86.00	237.50	1,280.50	7.00	—	0.25	—	—	1,611.25	1.7
Foudre	—	5,729.50	6,433.00	10,035.25	34.25	1,656.00	—	—	23,888.00	25.2
Travaux publics	—	107.50	—	18.25	19.00	0.75	—	—	145.50	0.1
Incendiaires	—	379.00	111.75	67.25	5.00	—	—	—	563.00	0.6
Non-classifiées	312.50	253.25	6.75	55.50	0.25	—	—	—	628.25	0.7
Inconnues	22.00	92.50	26.50	1,627.00	196.50	—	—	—	1,964.50	2.1
Total	495.00	16,833.50	10,111.00	63,010.75	2,265.50	1,726.50	426.50	20.00	94,888.75	100.0
Pourcentage	0.5	17.8	10.7	66.4	2.4	1.8	0.4	—	100.0	

SUPERFICIE INCENDIEE EN ACRES PAR TYPE DE TERRAIN, SELON LES CAUSES D'INCENDIE

Service de la Protection, associations et concessionnaires et propriétaires non-affiliés

Causes	Bois marchands	Jeunes bois	Brûlis anciens	Brûlis récents	Bûchés récents	Autres terrains forestiers	Terrains non- forestiers	Total	Pour- centage
Abatis	252.00	178.75	175.00	570.25	1,285.00	137.50	520.50	3,119.00	3.3
Ouvriers forestiers	610.00	2,515.50	50.00	81.00	19,225.75	20.25	2.00	22,504.50	23.7
Récréation	752.00	117.25	205.00	135.25	102.00	50.75	90.75	1,453.00	1.5
Voyageurs	906.50	926.75	11,311.00	303.25	24,638.75	762.00	163.50	39,011.75	41.1
Chemins de fer	9.50	1,020.25	67.00	24.00	—	489.25	1.25	1,611.25	1.7
Foudre	7,683.50	1,672.25	0.25	44.00	5,291.25	11.00	9,185.75	23,888.00	25.2
Travaux publics	18.00	7.00	—	12.00	0.75	105.75	2.00	145.50	0.1
Incendiaires	44.25	83.25	217.50	70.00	121.00	1.25	25.75	563.00	0.6
Non-classifiées	38.00	17.50	235.75	—	121.00	1.00	215.00	628.25	0.7
Inconnues	38.25	48.25	99.00	428.00	1,327.25	11.25	12.50	1,964.50	2.1
Total	10,352.00	6,586.75	12,360.50	1,667.75	52,112.75	1,590.00	10,219.00	94,888.75	100.0
Pourcentage	10.9	7.0	13.0	1.8	54.9	1.7	10.7	100.0	

**POURCENTAGE DU NOMBRE D'INCENDIES, DE LA SUPERFICIE
INCENDIEE ET DES DOMMAGES CAUSES, PAR CAUSES D'INCENDIE**

Causes	Nombre d'incendies	Superficie incendiée	Dommages causés	Moyenne des pourcentages
Abatis	11.8	3.3	3.0	6.1
Ouvriers forestiers	7.2	23.7	25.9	18.9
Récréation	13.8	1.5	2.7	6.0
Voyageurs	27.5	41.1	44.0	37.5
Chemins de fer	2.2	1.7	1.2	1.7
Foudre	16.1	25.2	20.3	20.5
Travaux publics	2.2	0.1	0.1	0.8
Incendiaires	3.9	0.6	0.5	1.7
Non-classifiées	9.0	0.7	0.4	3.4
Inconnues	6.3	2.1	1.9	3.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

**NOMBRE D'INCENDIES PAR ORGANISME DE PROTECTION,
SELON LE MODE D'EXTINCTION**

Organisme	Extinction				Total	
	Avec aide		Sans aide		Nombre	Pourcentage
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage		
<i>Service de la Protection</i>						
District No 1	44	93.6	3	6.4	47	7.0
" " 2	87	96.7	3	3.3	90	13.5
" " 3	37	100.0	—	—	37	5.6
" " 4	53	100.0	—	—	53	7.9
" " 5	—	—	—	—	—	—
" " 6	26	96.3	1	3.7	27	4.0
" " 7	15	93.7	1	6.3	16	2.4
" " 8	18	81.8	4	18.2	22	3.3
" " 9	13	100.0	—	—	13	1.9
" " 10	71	100.0	—	—	71	10.6
" " 11	5	62.5	3	37.5	8	1.2
" " 12	2	100.0	—	—	2	0.3
" " 13	2	100.0	—	—	2	0.3
Total	373	96.1	15	3.9	388	58.0
<i>Associations de protection</i>						
Laurentian F. P. Ass.	42	44.2	53	55.8	95	14.2
Lower Ottawa F. P. Ass.	44	62.0	27	38.0	71	10.6
Ottawa River F. P. Ass.	18	52.9	16	47.1	34	5.1
Price Bros. F. P. Ass.	10	55.5	8	44.5	18	2.7
St. Maurice F. P. Ass.	12	29.3	29	70.7	41	6.1
So. St. Lawrence F. P. A.	16	88.9	2	11.1	18	2.7
Total	142	51.3	135	48.7	277	41.4
Concessionnaires et pro- priétaires non-affiliés	2	50.0	2	50.0	4	0.6
Grand Total	517	77.3	152	22.7	669	100.0

NOMBRE D'INCENDIES PAR ORGANISME DE PROTECTION,
SELON LE MOYEN DE DECOUVERTE

Organisme	Avions		Tours		Gardes-feu		Public		Total	
	Nom- bre	%	Nom- bre	%	Nom- bre	%	Nom- bre	%	Nom- bre	%
<i>Service de la Protection</i>										
District No 1....	2	4.3	3	6.4	33	70.2	9	19.1	47	7.0
" " 2....	3	3.3	16	17.8	47	52.2	24	26.7	90	13.5
" " 3....	2	5.4	3	8.1	—	—	32	86.5	37	5.6
" " 4....	1	1.9	2	3.8	5	9.4	45	84.9	53	7.9
" " 5....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
" " 6....	—	—	3	11.1	10	37.1	14	51.8	27	4.0
" " 7....	—	—	3	18.8	5	31.2	8	50.0	16	2.4
" " 8....	—	—	1	4.5	2	9.1	19	86.4	22	3.3
" " 9....	—	—	1	7.7	4	30.8	8	61.5	13	1.9
" " 10....	—	—	1	1.4	45	63.4	25	35.2	71	10.6
" " 11....	3	37.5	—	—	3	37.5	2	25.0	8	1.2
" " 12....	—	—	—	—	—	—	2	100.0	2	0.3
" " 13....	—	—	2	100.0	—	—	—	—	2	0.3
Total	11	2.8	35	9.1	154	39.7	188	48.4	388	58.0
<i>Associations de protection</i>										
Laurentian F.P.A.	2	2.1	20	21.1	27	28.4	46	48.4	95	14.2
Lower Ott. F.P.A.	9	12.7	24	33.8	8	11.3	30	42.2	71	10.6
Ottawa R. F.P.A.	4	11.8	5	14.7	12	35.3	13	38.2	34	5.1
Price Bros. F.P.A.	1	5.6	2	11.1	5	27.8	10	55.5	18	2.7
St.Maurice F.P.A.	—	—	16	39.0	9	22.0	16	39.0	41	6.1
So. St.Law. F.P.A.	—	—	6	33.3	6	33.3	6	33.4	18	2.7
Total	16	5.8	73	26.3	67	24.2	121	43.7	277	41.4
Concessionnaires et propriétaires non-affiliés	—	—	—	—	2	50.0	2	50.0	4	0.6
Grand Total	27	4.0	108	16.2	223	33.3	311	46.5	669	100.0

BUREAU DE METEOROLOGIE

G.-Oscar Villeneuve, D. Ph., Directeur

Durant l'exercice 1959-1960, les activités du Bureau de Météorologie ont consisté en l'opération du réseau de stations de météorologie forestière en vue de la détermination de l'indice d'inflammabilité des forêts. Les activités du Bureau ont porté également sur l'opération de stations de climatologie et la compilation des notes recueillies par ces stations.

Météorologie Forestière

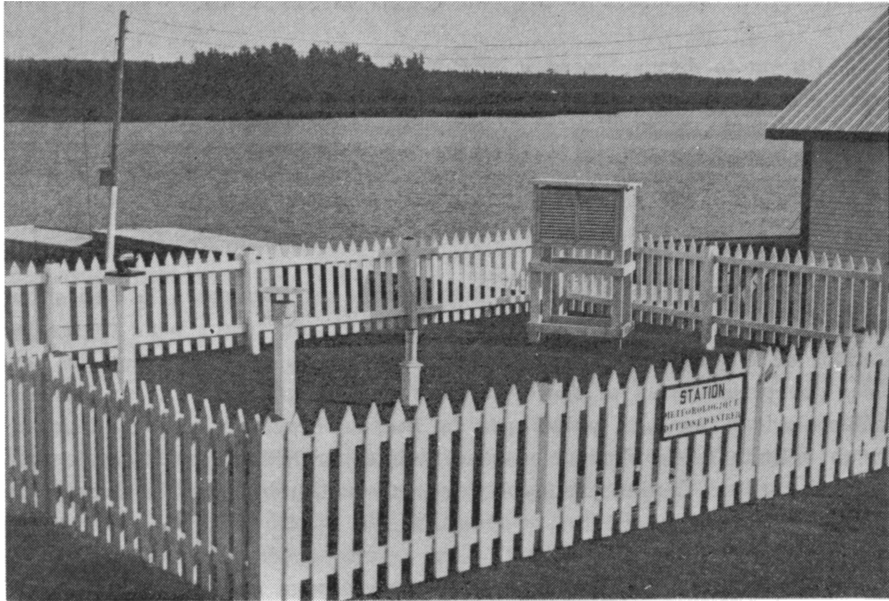
En météorologie forestière, 176 stations ont déterminé régulièrement durant la saison de protection des forêts l'indice d'inflammabilité des peuplements forestiers de leur région. Ces 176 stations de météorologie forestière étaient opérées par les organismes suivants :

Bureau de Météorologie	77
The Laurentian Forest Protective Association Ltd.	41
The St. Maurice Forest Protective Association Ltd.	14
The Lower Ottawa Forest Protective Association Ltd.	14
The Ottawa River Forest Protective Association Ltd.	8
The Price Brothers Forest Protective Association Ltd.	10
The Southern St. Lawrence Forest Protective Association Ltd.	4
Département de la Chasse et de la Pêche	2
Fermes Expérimentales Fédérales	2
Fraser Companies Ltd.	1
St. Anne Power Company	1
St. Lawrence Corporation Ltd.	2

Durant la saison de protection forestière de 1959, l'indice d'inflammabilité des forêts a été vérifié pour toutes les stations appartenant au Département des Terres et Forêts. Le nombre de plus en plus grand de stations n'a pas permis la correction des rapports des stations opérées par les associations de protection des forêts. Cependant, une augmentation du personnel pour le prochain exercice permettra la vérification complète de tous les rapports.

Météorologie Instrumentale

Voici la liste des appareils installés aux diverses stations météorologiques du réseau provincial, pour remplacer les instruments défectueux ou pour compléter certaines stations :



Le réseau de météorologie forestière de la Province comprend 176 stations météorologiques destinées à évaluer les dangers d'incendie en forêt.

Abris météorologiques	7	Règles à neige	12
Abris thermométriques	6	Tables à neige	18
Anémomètres	12	Thermographe	1
Barographes	3	Thermomètres à maxima	18
Baromètres	6	Thermomètres à minima	21
Bourçons pour anémomètres ..	13	Thermomètre à minima (Herbe)	1
Echelles à neige	17	Thermomètres Six	34
Evaporomètres	23	Thermomètres à minima solaires ..	3
Girouettes	11	Thermomètres de sol	2
Héliographes	4	Thermomètres pour psychromètres	59
Hygrographes	11	Verres gradués (0 à 100 cc)	33
Pluviomètres	17	Verres gradués (0.00" à 0.50")	38
Psychromètres	23	Verres pour psychromètres	11

Les mêmes formules que par les années passées ont été fournies aux observateurs pour obtenir les données de météorologie forestière, de météorologie agricole et de climatologie.

Climatologie

Durant le dernier exercice, le Bureau de Météorologie a reçu des rapports, soit directement, soit indirectement, de 422 stations. Ces rapports portaient sur la température maximum et minimum et sur la précipitation. Douze stations ont rapporté l'insolation. Toutes les stations déterminant l'indice d'inflammabilité ont fait rapport sur l'évaporation, l'humidité relative, la nébulosité, le vent, la visibilité et l'état du sol.

Les registres du Bureau de Météorologie actuellement à la disposition du public comprennent: a) un résumé mensuel du temps pour toutes les stations du réseau; b) des études climatiques spéciales à l'intention des services gouvernementaux et des organismes d'utilité publique; c) un bulletin météorologique mensuel publié par le Bureau Provincial des Statistiques; d) un bulletin météorologique mensuel publié par le Service Météorologique Fédéral; e) un feuillet météorologique mensuel publié par le Bureau de Météorologie.

Une nouvelle publication spéciale, ayant pour titre "Le Temps Québécois", a été ajoutée au cours de cet exercice à la liste des publications du Bureau de Météorologie.

Service d'Information

Comme par les années passées, le Bureau de Météorologie a eu à répondre à de nombreuses demandes spéciales faites par des personnes ou des organismes non seulement de la province de Québec, mais des autres provinces du Canada et des Etats-Unis.

Durant la saison d'hiver, 51 stations ont été opérées spécialement pour renseigner le tourisme sur l'état de la neige et de la température dans les centres de sports d'hiver des régions de Québec, Saguenay, Nord de Montréal, Cantons de l'Est et Gatineau.

Conclusion

Les activités du Bureau de Météorologie sont toujours de plus en plus nombreuses, parce que plusieurs services du Gouvernement Provincial ont un besoin régulier et urgent des données climatiques. Chaque année, de nouvelles stations sont à ajouter au réseau provincial pour être utilisées dans presque tous les domaines des activités humaines. C'est dire que la météorologie joue actuellement un grand rôle dans notre Province.

BUREAU D'ENTOMOLOGIE

Gérard Paquet, i.f., Directeur

Fondé en 1937, le Bureau d'Entomologie est une branche du Service de la Protection, qui a pour mission de veiller à la protection des forêts contre les insectes. Comme par les années passées, il s'est occupé en 1959 de poursuivre son inventaire annuel des insectes forestiers et de faire le relevé des dommages causés par les insectes. Mentionnons également que le Bureau d'Entomologie a encore été appelé en 1959 à effectuer des inspections spéciales de forêts ravagées par les insectes et à répondre à de nombreuses demandes de renseignements concernant les insectes forestiers et les moyens de les combattre.

L'épidémie de la Tordeuse des bourgeons de l'épinette s'étant brusquement ralentie en 1958, aucun arrosage aérien au DDT n'a été effectué contre cet insecte dans le Québec en 1959. Cette discontinuation des arrosages aériens, qui se poursuivaient chaque année depuis 1954, n'a toutefois pas dispensé le Bureau d'Entomologie de collaborer à un inventaire spécial de cet insecte dans les régions du Bas St-Laurent et de la Gaspésie.

Inventaire Annuel des Insectes Forestiers

Le Bureau d'Entomologie poursuit depuis 1938 un inventaire annuel des insectes forestiers de la Province, avec la collaboration des gardes-feu du Service de la Protection et des associations de protection et du personnel des compagnies forestières. Tous ces collaborateurs s'occupent de faire la collection d'échantillons d'insectes dans leurs territoires respectifs, suivant une méthode uniforme. Ces échantillons sont adressés à notre laboratoire d'entomologie, situé à la Station Forestière de Duchesnay, comté de Portneuf, où les insectes sont identifiés, après quoi les larves ou chenilles sont mises en élevage jusqu'à l'état adulte.

Comme on pourra le constater au tableau No 1, 891 collectionneurs d'insectes ont adressé en 1959 à notre laboratoire d'entomologie forestière, de Duchesnay, comté de Portneuf, un total de 8,568 échantillons d'insectes renfermant jusqu'à 42,277 spécimens d'insectes. De ces 8,568 échantillons, 2,723 avaient été prélevés par les gardes-feu du Service de la Protection, 3,768 par le personnel des associations de protection ou des compagnies forestières, 2,034 par les employés du Bureau d'Entomologie et 43 par divers autres collaborateurs.

C'est la Laurentian Forest Protective Association Ltd. qui s'est classée encore cette année au premier rang parmi les collaborateurs de cet

Tableau No 1 - ECHANTILLONNAGE DES INSECTES FORESTIERS

Organisme	Nombre de collectionneurs		Nombre de collections	
	1958	1959	1958	1959
SERVICE DE LA PROTECTION				
District No 1 - Abitibi	25	49	106	223
" " 2 - Témiscamingue	67	58	447	484
" " 3 - Gatineau	17	19	134	180
" " 4 - Nord de Montréal	27	28	227	234
" " 5 - Haut St-Maurice	14	10	71	79
" " 6 - Chicoutimi	32	24	262	311
" " 7 - Roberval	37	34	293	421
" " 8 - Québec et Cantons de l'Est	17	15	151	121
" " 9 - Rive-Sud	19	20	198	204
" " 10 - Gaspésie	58	35	217	100
" " 11 - Côte-Nord	18	32	53	105
" " 12 - Parc des Laurentides	37	20	146	146
" " 13 - Chibougamau	7	27	13	115
Total	375	371	2,320	2,723
ASSOCIATIONS ET COMPAGNIES				
Canadian International Paper Company				
Division Grenville	2	10	27	63
" La Tuque	8	10	38	22
" Maniwaki	25	19	187	170
" Noranda	26	18	249	89
Ferme Forestière de Harrington	2	4	25	22
Station de Recherches Forestières de Causapscal ..	1	1	4	6
Collin Lumber Ltd.	—	1	—	6
Consolidated Paper Corporation Ltd.				
Division Grand Mère	5	3	39	12
" Ile d'Anticosti	3	1	16	2
Hammermill Paper Company	1	1	100	100
John Breakey Ltd.	5	3	39	29
Lake Megantic Pulp Company	2	1	16	20
L. E. Soucy Inc.	1	1	1	2
Megantic Manufacturing Company	4	1	18	17
Quebec North Shore Paper Company	1	—	1	—
Singer Manufacturing Company	5	4	76	43
St. Lawrence Corporation Ltd.				
Division Dolbeau	4	6	43	108
" East Angus	1	1	5	5
" Trois-Rivières	—	1	—	4
St. Raymond Paper Ltd.				
Division Desbiens	3	2	6	6
" St-Raymond	1	1	14	10
The E. B. Eddy Company Ltd.	1	5	19	39
The James McLaren Company Ltd.	25	22	135	142
The Laurentian Forest Protective Association Ltd. ..	159	131	1,652	1,017
The Ottawa River Forest Protective Association Ltd. ..	66	60	374	451
The Price Brothers Forest Protective Ass. Ltd.				
Division Chicoutimi	50	39	359	304
" Rimouski	23	17	296	238
The Southern St. Lawrence Forest Protect. Ass. Ltd.	61	55	490	316
The St. Maurice Forest Protective Association Ltd. ..	69	59	579	525
Total	554	477	4,808	3,768
Bureau d'Entomologie	6	7	1,883	2,034
Divers autres collaborateurs	57	36	60	43
Grand Total	992	891	9,071	8,568

Tableau No 2
NOMBRE DE COLLECTIONS PAR
ESSENCE INVENTORIEE

Essence inventoriée	Nombre de collections
RESINEUX	
Epinette	3,216
Sapin	3,115
Pin gris	441
Pin blanc	104
Pin rouge	40
Pin sylvestre	3
Pin (divers)	35
Cèdre	31
Pruche	15
Mélèze	483
Total	7,483
FEUILLUS	
Bouleau	409
Merisier	35
Tremble	369
Erable	76
Orme	13
Peuplier	26
Sorbier	52
Cerisier	17
Saule	9
Aune	1
Frêne	4
Hêtre	4
Chêne	6
Noisetier	4
Noyer	2
Tilleul	1
Lilas	2
Petit merisier	3
Chèvrefeuille	1
Caragan	1
Total	1,035
Divers	50
Grand Total	8,568

inventaire, avec un total de 1,017 échantillons. La Price Brothers Forest Protective Association Ltd. vient ensuite avec 542 collections, suivie de la St. Maurice Forest Protective Association Ltd. avec 525 collections, du district No 2 (Témiscamingue) du Service de la Protection avec 484 collections, du district No 7 (Roberval) du Service de la Protection avec 421 collections, de la Southern St. Lawrence Forest Protective Association Ltd. avec 316 collections, du district No 6 (Chicoutimi) du Service de la Protection avec 311 collections, etc.

On verra au tableau No 2 comment se répartissent les 8,568 collections d'insectes effectuées en 1959, suivant les essences inventoriées. On y constatera qu'environ 87 pour cent des échantillons furent prélevés sur des essences résineuses et environ 12 pour cent sur des essences feuillues. A eux seuls, l'épinette et le sapin ont fait l'objet de près de 74 pour cent des échantillons, soit 3,216 échantillons sur l'épinette et 3,115 sur le sapin. Le mélèze vient ensuite avec 483 échantil-

lons, suivi du pin gris avec 441 collections, du bouleau avec 409 collections, du tremble avec 369 collections, du pin blanc avec 104 collections, etc.

Si l'on en juge par le tableau No 3, les populations d'insectes forestiers auraient augmenté en 1959, comparativement à l'année précédente. L'on y constate en effet que, sur 50 espèces d'insectes, 33 ont été plus fréquentes en 1959, comparativement à 14 espèces qui se sont avérées moins fréquentes et à 3 espèces dont la fréquence n'a pas changé. Parmi les espèces qui ont le plus augmenté, mentionnons en particulier : la Mouche à scie européenne de l'épinette, l'Arpenteuse brune de l'épinette, l'Arpenteuse verte de l'épinette, l'Arpenteuse verte du sapin, l'Arpenteuse dodue, l'Arpenteuse de la pruche, l'Arpenteuse hâtive de l'épinette, la Mouche à scie du sapin, la Mouche à scie à tête

Tableau No 3 — FREQUENCE COMPAREE DE QUELQUES
ESPECES D'INSECTES

Nom de l'insecte	Nombre de collections			
	1956	1957	1958	1959
Anisote de l'éérable (<i>Anisota rubicunda</i>)	5	1	—	—
Arlequin de l'épinette (<i>Palthis angulalis</i>)	11	15	26	47
Arlequin du sapin (<i>Elaphria versicolor</i>)	53	34	46	59
Arpenteuse bossue de la pruche (<i>Ectropis crepuscularia</i>)	—	—	1	10
Arpenteuse brune de l'épinette (<i>Eupithecia palpata</i>)	23	54	85	231
Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fiscellaria</i>)	144	110	165	259
Arpenteuse grise de l'épinette (<i>Caripeta divisata</i>)	2	4	15	17
Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcelaria</i>)	128	151	313	558
Arpenteuse du printemps (<i>Paleacrita vernata</i>)	2	2	—	—
Arpenteuse du tilleul (<i>Erannis tiliaria</i>)	23	2	3	8
Arpenteuse hâtive de l'épinette (<i>Eupithecia filmata</i>)	5	13	18	58
Arpenteuse verte de la pruche (<i>Nepytia phantasmaria</i>)	6	4	8	6
Arpenteuse verte de l'épinette (<i>Semiothisa dispuncta</i>)	111	199	342	892
Arpenteuse verte du mélèze (<i>Semiothisa sexmaculata</i>)	13	25	31	95
Arpenteuse verte du sapin (<i>Nyctobia limitaria</i>)	40	81	129	237
Autographe de l'épinette (<i>Autographa</i> sp.)	40	54	132	66
Chenille à houppes blanches (<i>Notolophus leucostigma</i>)	10	—	—	—
Chenille à houppes grises de l'épinette (<i>Notolophus definita</i>)	37	13	28	16
Chenille à houppes rousses (<i>Notolophus antiqua</i>)	7	3	3	2
Chenille à houppes du mélèze (<i>Tolyte laricis</i>)	9	13	5	2
Chenille à raies vertes (<i>Feralia jocosa</i>)	140	79	280	148
Chenille à tente des forêts (<i>Malacosoma disstria</i>)	66	—	—	3
Chenille à tente des vergers (<i>Malacosoma americana</i>)	4	4	—	1
Chenille à tente d'automne (<i>Hyphantria cunea</i>)	16	24	19	4
Chenille caméléon (<i>Anomogyna elimata</i>)	71	47	144	97
Chenille verte du chêne (<i>Nadata gibbosa</i>)	16	35	71	126
Fausse arpenteuse de la pruche (<i>Nepytia canosaria</i>)	9	8	5	3
Lexis bicolore (<i>Lexis bicolor</i>)	13	11	19	10
Mouche à scie à tête jaune de l'épinette (<i>Pikonema alaskensis</i>)	103	153	324	430
Mouche à scie à tête noire du sapin (<i>Neodiprion abietis</i>)	35	42	52	155
Mouche à scie à tête verte de l'épinette (<i>Pikonema dimmockii</i>)	111	91	238	316
Mouche à scie de Leconte (<i>Neodiprion lecontei</i>)	3	1	5	1
Mouche à scie de l'orme (<i>Cimbex americana</i>)	3	4	9	3
Mouche à scie du bouleau (<i>Arge pectoralis</i>)	2	8	2	5
Mouche à scie du mélèze (<i>Pristiphora erichsonii</i>)	144	222	350	353
Mouche à scie du pin gris (<i>Neodiprion swainei</i>)	80	93	67	69
Mouche à scie du sorbier (<i>Pristiphora geniculata</i>)	11	38	43	52
Mouche à scie européenne de l'épinette (<i>Diprion hercyniae</i>)	376	529	596	1012
Mouche à scie tisseuse à lignes orangées (<i>Cephalcia fascipennis</i>)	15	9	21	22
Mouche à scie verte du bouleau (<i>Nematus unicolor</i>)	18	14	23	33
Petite mouche à scie du mélèze (<i>Anoplonyx luteipes</i>)	23	64	59	59
Phalène de l'épinette (<i>Panthea acronyctoides</i>)	7	10	13	22
Phalène grise de l'épinette (<i>Anomogyna perquiritata</i>)	11	17	39	47
Porte-case du mélèze (<i>Coleophora laricella</i>)	1	—	2	3
Pyraïe des aiguilles de l'épinette (<i>Dioryctria reniculella</i>)	101	44	3	7
Tordeuse du cerisier (<i>Archips cerasivorana</i>)	—	9	7	20
Tordeuse à tête noire de l'épinette (<i>Acleris variana</i>)	107	148	104	129
Tordeuse des bourgeons de l'épinette (<i>Choristoneura fumiferana</i>)	2004	1554	802	230
Tordeuse verte de l'épinette (<i>Archipus packardianus</i>)	3	3	12	9
Ver grimpeur du cerisier (<i>Crocigrapta normani</i>)	22	19	35	33

Tableau No 4 — FREQUENCE ET ABONDANCE DE QUELQUES ESPECES
D'INSECTES PAR ESSENCE INVENTORIEE

Essence	Nom de l'insecte	Nombre de collections		Nombre moyen de spécimens par collection	
		1958	1959	1958	1959
Epinette	Tordeuse des bourgeons de l'épinette (<i>Choristoneura fumiferana</i>)	200	49	3.8	3.4
	" Mouche à scie européenne de l'épinette (<i>Diprion hercyniae</i>)	596	1012	3.5	5.1
	" Arpenteuse verte de l'épinette (<i>Semiothisa dispuncta</i>)	143	313	1.9	2.6
	" Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcelaria</i>)	107	186	1.5	10.6
	" Mouche à scie à tête verte de l'épinette (<i>Pikonema dimmockii</i>)	190	270	2.4	2.2
	" Mouche à scie à tête jaune de l'épinette (<i>Pikonema alaskensis</i>)	265	386	3.3	3.1
	" Pyrale des aiguilles de l'épinette (<i>Dioryctria reniculella</i>)	2	6	1.0	1.3
	" Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fiscellaria</i>)	44	68	1.5	1.5
	" Tordeuse à tête noire de l'épinette (<i>Acleris variana</i>)	47	67	1.4	1.6
	" Mouche à scie à tête noire du sapin (<i>Neodiprion abietis</i>)	13	37	2.3	2.3
	" Chenille caméléon (<i>Anomogyma elimata</i>)	51	32	1.5	1.0
	" Chenille à houppes rousses (<i>Notolophus antiqua</i>)	1	—	4.0	—
	" Tordeuse jaune de l'épinette (<i>Zeiraphera fortunana</i>)	5	—	3.0	—
	" Mouche à scie du mélèze (<i>Pristiphora erichsonii</i>)	15	16	4.0	6.5
	" Arpenteuse grise de l'épinette (<i>Caripeta divisata</i>)	1	3	1.0	1.0
	" Chenille à raies vertes (<i>Feralia jocosa</i>)	82	48	1.4	1.2
	" Porte-case du mélèze (<i>Coleophora laricella</i>)	—	1	—	1.0
" Chenille à tente des forêts (<i>Malacosoma disstria</i>)	—	1	—	14.0	
Sapin	Tordeuse des bourgeons de l'épinette (<i>Choristoneura fumiferana</i>)	582	178	5.4	6.2
	" Arpenteuse verte de l'épinette (<i>Semiothisa dispuncta</i>)	155	461	2.7	3.2
	" Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcelaria</i>)	156	255	1.5	1.8
	" Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fiscellaria</i>)	99	158	1.8	1.6
	" Tordeuse à tête noire de l'épinette (<i>Acleris variana</i>)	55	57	1.2	1.4
	" Mouche à scie à tête noire du sapin (<i>Neodiprion abietis</i>)	39	115	2.1	2.2
	" Chenille caméléon (<i>Anomogyma elimata</i>)	71	43	1.2	1.2
	" Pyrale des aiguilles de l'épinette (<i>Dioryctria reniculella</i>)	1	1	2.0	1.0
	" Mouche à scie à tête verte de l'épinette (<i>Pikonema dimmockii</i>)	39	43	1.8	1.7
	" Tordeuse jaune de l'épinette (<i>Zeiraphera fortunana</i>)	2	1	1.5	1.0
	" Mouche à scie du mélèze (<i>Pristiphora erichsonii</i>)	7	10	2.7	3.5
	" Mouche à scie à tête jaune de l'épinette (<i>Pikonema alaskensis</i>)	45	38	1.3	3.6
	" Porte-case du mélèze (<i>Coleophora laricella</i>)	—	2	—	1.0
	" Chenille à raies vertes (<i>Feralia jocosa</i>)	186	97	1.4	1.2
" Arpenteuse grise de l'épinette (<i>Caripeta divisata</i>)	10	8	1.3	1.2	
Mélèze	Arpenteuse verte du mélèze (<i>Semiothisa sexmaculata</i>)	31	95	5.3	5.9
	" Petite mouche à scie du mélèze (<i>Anoplonyx luteipes</i>)	59	59	5.9	4.5
	" Mouche à scie du mélèze (<i>Pristiphora erichsonii</i>)	328	327	42.0	28.0
	" Tordeuse des bourgeons de l'épinette (<i>Choristoneura fumiferana</i>)	11	1	2.2	2.0
	" Porte-case du mélèze (<i>Coleophora laricella</i>)	2	—	1.0	—
" Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcelaria</i>)	14	31	2.9	2.7	

Mélèze	Mouche à scie à tête jaune de l'épinette (<i>Pikonema alaskensis</i>)	4	3	22.2	3.0
"	Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fiscellaria</i>)	2	3	1.0	1.3
"	Tordeuse à tête noire de l'épinette (<i>Acleris variana</i>)	2	4	1.0	1.0
"	Chenille à houpes rousses (<i>Notolophus antiqua</i>)	1	—	1.0	—
"	Chenille caméléon (<i>Anomogyna elimata</i>)	1	3	1.0	1.0
"	Mouche à scie à tête verte de l'épinette (<i>Pikonema dimmockii</i>)	4	1	3.0	1.0
"	Chenille à raies vertes (<i>Feralia jocosa</i>)	—	1	—	2.0
Pin gris	Mouche à scie du pin gris (<i>Neodiprion swaini</i>)	67	69	38.3	17.5
"	Tordeuse des bourgeons de l'épinette (<i>Choristoneura fumiferana</i>)	2	1	1.5	1.0
"	Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcelaria</i>)	8	44	1.4	1.4
"	Arpenteuse verte de l'épinette (<i>Semiothisa dispuncta</i>)	17	78	1.4	2.4
"	Mouche à scie à tête jaune de l'épinette (<i>Pikonema alaskensis</i>)	2	2	2.0	1.5
"	Mouche à scie à tête verte de l'épinette (<i>Pikonema dimmockii</i>)	2	1	1.0	1.0
"	Chenille caméléon (<i>Anomogyna elimata</i>)	3	1	1.0	1.0
"	Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fiscellaria</i>)	2	2	1.0	1.0
"	Arpenteuse grise de l'épinette (<i>Caripeta divisata</i>)	—	1	—	1.0
"	Chenille à raies vertes (<i>Feralia jocosa</i>)	1	—	1.0	—
Pin rouge	Arpenteuse verte de l'épinette (<i>Semiothisa dispuncta</i>)	5	2	1.8	1.0
"	Mouche à scie de Leconte (<i>Neodiprion lecontei</i>)	5	1	25.6	226.0
"	Mouche à scie du pin blanc (<i>Neodiprion pinetum</i>)	2	—	71.0	—
"	Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcelaria</i>)	3	1	1.7	4.0
"	Arpenteuse grise de l'épinette (<i>Caripeta divisata</i>)	2	—	2.0	—
Pin blanc	Charançon du pin blanc (<i>Pissodes strobi</i>)	5	4	1.8	3.2
"	Arpenteuse verte de l'épinette (<i>Semiothisa dispuncta</i>)	6	23	2.3	3.5
"	Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcelaria</i>)	5	12	1.4	1.6
"	Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fiscellaria</i>)	1	—	2.0	—
"	Mouche à scie du pin blanc (<i>Neodiprion pinetum</i>)	10	1	65.4	3.0
"	Tordeuse des bourgeons de l'épinette (<i>Choristoneura fumiferana</i>)	1	—	1.0	—
"	Chenille caméléon (<i>Anomogyna elimata</i>)	2	2	1.5	1.0
"	Arpenteuse grise de l'épinette (<i>Caripeta divisata</i>)	2	1	2.0	1.0
Cèdre	Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcelaria</i>)	1	—	1.0	—
"	Arpenteuse verte de l'épinette (<i>Semiothisa dispuncta</i>)	2	—	2.0	—
"	Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fiscellaria</i>)	1	1	2.0	1.0
"	Mouche à scie à tête jaune de l'épinette (<i>Pikonema alaskensis</i>)	3	—	10.0	—
"	Mouche à scie à tête verte de l'épinette (<i>Pikonema dimmockii</i>)	2	1	1.0	1.0
"	Tordeuse des bourgeons de l'épinette (<i>Choristoneura fumiferana</i>)	1	—	1.0	—
"	Mouche à scie du genévrier (<i>Monoctenus juniperinus</i>)	23	11	7.6	8.1
"	Chenille caméléon (<i>Anomogyna elimata</i>)	1	—	1.0	—
"	Arpenteuse grise de l'épinette (<i>Caripeta divisata</i>)	1	—	3.0	—
"	Chenille à raies vertes (<i>Feralia jocosa</i>)	1	—	1.0	—
Bouleau	Mouche à scie du bouleau (<i>Arge pectoralis</i>)	2	—	3.0	—
"	Mouche à scie verte du bouleau (<i>Nematus unicolor</i>)	17	33	2.1	2.2
"	Chenille à tente d'automne (<i>Hyphantria cunea</i>)	3	1	39.3	100.0
"	Arpenteuse d'automne (<i>Alsophila pometaria</i>)	2	—	27.0	—
"	Chenille à houpes rousses (<i>Notolophus antiqua</i>)	—	1	—	1.0
"	Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcelaria</i>)	5	10	1.6	1.5
"	Mouche à scie à tête jaune de l'épinette (<i>Pikonema alaskensis</i>)	3	—	1.0	—
"	Chenille caméléon (<i>Anomogyna elimata</i>)	7	8	1.0	1.5

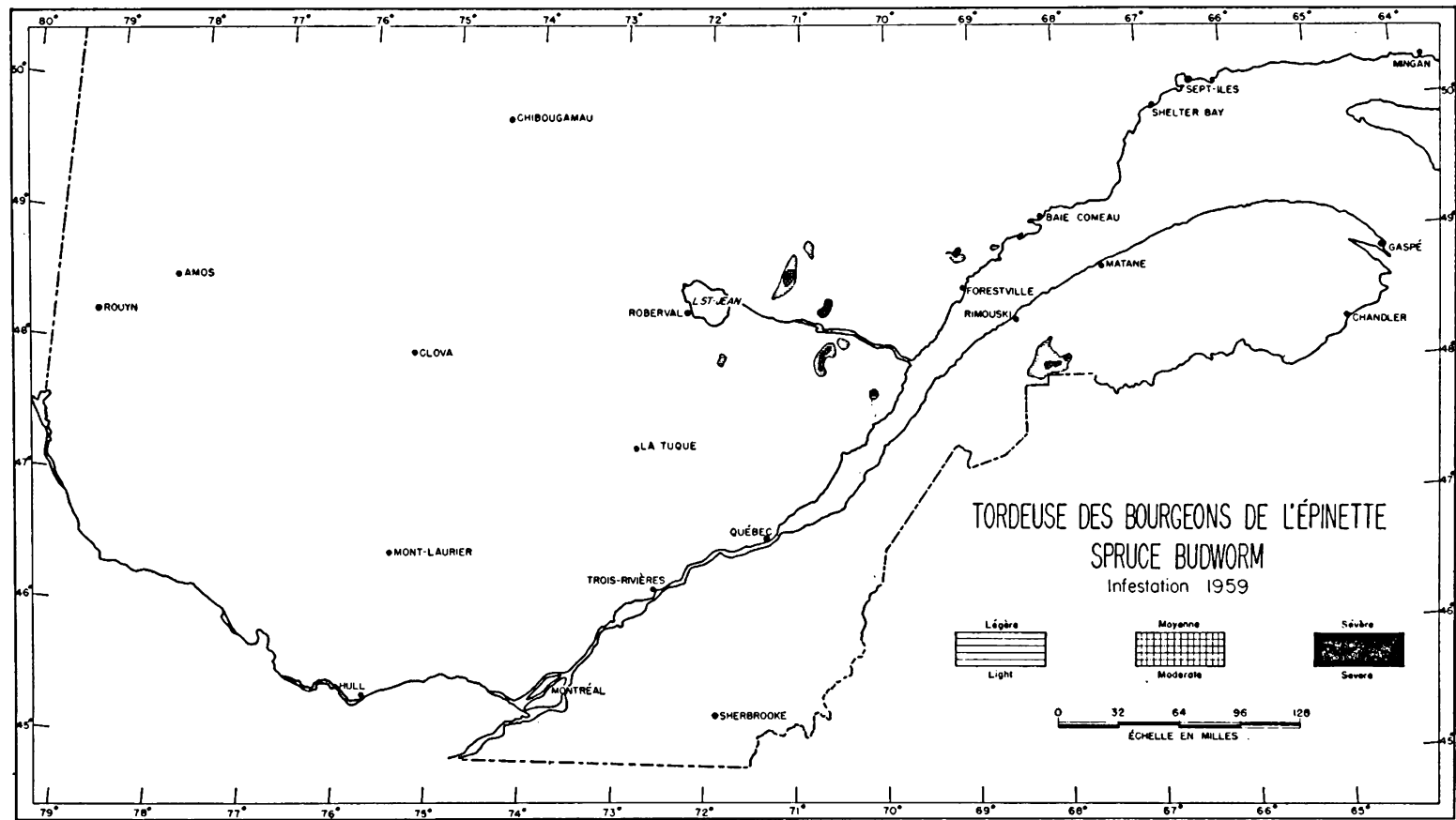
Bouleau	Arpenteuse verte de l'épinette (<i>Semiothisa dispuncta</i>)	—	6	—	1.8
"	Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fiscellaria</i>)	—	11	—	1.0
"	Mouche à scie à tête noire du sapin (<i>Neodiprion abietis</i>)	—	1	—	1.0
"	Fordeuse du tremble (<i>Archips conflictana</i>)	—	1	—	1.0
"	Arpenteuse grise de l'épinette (<i>Caripeta divisata</i>)	—	3	—	1.3
"	Chenille à raies vertes (<i>Feralia jocosa</i>)	1	—	1.0	—
Tremble	Chenille caméléon (<i>Anomogyna elimata</i>)	2	2	1.0	1.5
"	Mouche à scie verte du bouleau (<i>Nematus unicolor</i>)	6	—	3.0	—
"	Tordeuse du tremble (<i>Archips conflictana</i>)	1	38	107.0	2.0
"	Arpenteuse dodue (<i>Protoarmia porcelaria</i>)	3	8	1.3	1.1
"	Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fiscellaria</i>)	2	1	1.0	1.0
"	Tordeuse des bourgeons de l'épinette (<i>Choristoneura fumiferana</i>)	4	1	1.2	1.0
"	Chenille à houppes rousses (<i>Notolophus antiqua</i>)	1	—	1.0	—
"	Mouche à scie de l'aune (<i>Hemichroa crocea</i>)	1	—	1.0	—
"	Mouche à scie à tête verte de l'épinette (<i>Pikonema dimmockii</i>)	1	—	1.0	—
"	Chenille notodontide (<i>Gluphysia septentrionalis</i>)	1	—	3.0	—
"	Arpenteuse verte de l'épinette (<i>Semiothisa dispuncta</i>)	—	3	—	1.0
"	Mouche à scie à tête jaune de l'épinette (<i>Pikonema alaskensis</i>)	—	1	—	1.0
"	Tordeuse à tête noire de l'épinette (<i>Acleris variana</i>)	—	1	—	1.0
"	Mouche à scie à tête noire du sapin (<i>Neodiprion abietis</i>)	—	1	—	1.0
"	Chenille à tente des forêts (<i>Malacosoma disstria</i>)	—	1	—	1.0
"	Chenille à raies vertes (<i>Feralia jocosa</i>)	1	1	1.0	1.0
Peuplier	Chenille à tente d'automne (<i>Hyphantria cunea</i>)	2	1	98.5	18.0
"	Tordeuse du tremble (<i>Archips conflictana</i>)	1	—	95.0	—
"	Chenille à tente de l'ouest (<i>Malacosoma pluvialis</i>)	1	—	2.0	—
"	Chenille caméléon (<i>Anomogyna elimata</i>)	2	—	1.5	—
"	Chenille à bosse rouge (<i>Schizura concinna</i>)	1	—	23.0	—
"	Mouche à scie à tête jaune de l'épinette (<i>Pikonema alaskensis</i>)	1	—	5.0	—
Merisier	Chenille à tente d'automne (<i>Hyphantria cunea</i>)	1	—	1.0	—
"	Arpenteuse dodue (<i>Protoarmia porcelaria</i>)	—	1	—	3.0
"	Arpenteuse verte de l'épinette (<i>Semiothisa dispuncta</i>)	—	2	—	1.0
"	Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fiscellaria</i>)	—	2	—	1.0
"	Tordeuse du tremble (<i>Archips conflictana</i>)	—	1	—	1.0
Erable	Anisote de l'érable (<i>Anisota rubicunda</i>)	—	—	—	—
"	Arpenteuse d'automne (<i>Alsophila pometaria</i>)	2	3	18.0	2.0
"	Arpenteuse verte de l'épinette (<i>Semiothisa dispuncta</i>)	1	2	1.0	3.5
"	Arpenteuse dodue (<i>Protoarmia porcelaria</i>)	4	4	2.2	2.5
"	Chenille caméléon (<i>Anomogyna elimata</i>)	—	1	—	1.0
"	Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fiscellaria</i>)	—	8	—	2.5
"	Chenille à tente d'automne (<i>Hyphantria cunea</i>)	3	—	37.7	—
"	Tordeuse des bourgeons de l'épinette (<i>Choristoneura fumiferana</i>)	1	—	1.0	—
"	Chenille à raies vertes (<i>Feralia jocosa</i>)	—	1	—	1.0
Aune	Chenille à tente d'automne (<i>Hyphantria cunea</i>)	3	—	8.3	—
"	Arpenteuse dodue (<i>Protoarmia porcelaria</i>)	1	—	1.0	—
Petit merisier	Chenille à tente d'automne (<i>Hyphantria cunea</i>)	1	—	44.0	—
Saule	Mouche à scie à tête jaune de l'épinette (<i>Pikonema alaskensis</i>)	1	—	11.0	—
"	Mouche à scie du saule (<i>Arge clavicornis</i>)	2	—	14.5	—
"	Chenille caméléon (<i>Anomogyna elimata</i>)	1	—	1.0	—
"	Némate (<i>Nematus ventralis</i>)	3	1	21.0	39.0

Sorbier	Mouche à scie du sorbier (<i>Pristiphora geniculata</i>)	43	52	42.5	45.3
Cerisier	Chenille à tente d'automne (<i>Hyphantria cunea</i>)	1	1	100.0	60.0
"	Chenille à tente de l'ouest (<i>Malacosoma pluvialis</i>)	1	—	29.0	—
Orme	Chenille à tente d'automne (<i>Hyphantria cunea</i>)	4	1	103.5	70.0
"	Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcelaria</i>)	—	1	—	1.0
"	Arpenteuse verte de l'épinette (<i>Semiothisa dispuncta</i>)	—	1	—	2.0
"	Chenille à tente des forêts (<i>Malacosoma disstria</i>)	—	1	—	1.0
Chêne	Chenille à tente d'automne (<i>Hyphantria cunea</i>)	—	1	—	68.0
"	Chenille à raies vertes (<i>Feralia jocosa</i>)	1	—	1.0	—
Pruche	Arpenteuse verte de l'épinette (<i>Semiothisa dispuncta</i>)	2	—	4.0	—
"	Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fiscellaria</i>)	8	4	6.1	3.7
"	Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcelaria</i>)	3	2	2.0	1.5
"	Chenille caméléon (<i>Anomogyna elimata</i>)	—	1	—	1.0
"	Arpenteuse grise de l'épinette (<i>Caripeta divisata</i>)	—	1	—	3.0
"	Chenille à raies vertes (<i>Feralia jocosa</i>)	2	—	2.5	—

jaune de l'épinette, la Mouche à scie à tête verte de l'épinette, la Chenille verte du chêne, etc. Par contre d'autres espèces ont été moins fréquentes. C'est le cas surtout pour la Tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont le nombre de collections a diminué de 802 en 1958 à seulement 230 en 1959. Parmi les autres espèces qui se sont avérées moins fréquentes en 1959 mentionnons en particulier : la Chenille à raies vertes, la Chenille à tente d'automne, la Chenille à houppes grises de l'épinette, la Chenille caméléon, etc.

L'on trouvera au tableau No 4 une liste détaillée des principales espèces d'insectes échantillonnées en 1959 et 1958 sur les différentes essences inventoriées.

La population de la Tordeuse des bourgeons de l'épinette, qui avait subi une diminution drastique en 1958, a continué à décliner en 1959. En effet seulement 3.6 pour cent des échantillons d'insectes prélevés sur le sapin ou l'épinette renfermaient des spécimens de cet insecte en 1959, comparativement à 11.2 pour cent en 1958, à 25.8 pour cent en 1957 et à 36.9 pour cent en 1956. Le nombre moyen de spécimens par collection de cet insecte s'est toutefois élevé à 5.5 en 1959, comparativement à 5.0 en 1958, à 9.9 en 1957 et à 11.9 en 1956. Comme on pourra le constater sur la carte ci-jointe, un seul petit foyer de défoliation sévère a été observé en 1959, dans le bassin de la rivière Shipshaw en bordure des cantons Aulneau et Chastelain. Ce petit foyer est englobé à l'intérieur d'un plus vaste foyer de défoliation modérée ou légère s'étendant le



Service de la Cartographie Économique, Ministère de l'Industrie et du Commerce. R. Morin, directeur. 23/10/59.

long de la rivière Shipshaw à partir du canton Simard jusqu'à l'embouchure de la rivière Tête-Blanche. Le plus vaste foyer d'infestation en 1959 se trouve toutefois dans la région du Bas St-Laurent. On y trouve deux centres de défoliation modérée, l'un à la tête du lac Mistigouèche et l'autre à la tête de la rivière Kedgwick. Ces deux centres d'infestation modérée sont compris dans une vaste zone d'infestation légère s'étendant du lac Rimouski jusqu'au canton Ouimet. Quatre autres petits foyers d'infestation modérée et légère ont été observés comme suit : a) sur la branche sud-ouest de la rivière Ste-Marguerite, en bordure des cantons Chardon, Silvy, Harvey et St-Germain; b) au sud-ouest du lac Brébeuf dans les cantons Otis, Ferland, Boilleau et Lalement; c) dans le canton Chauveau, dans le bassin de la rivière Noire; d) dans le bassin de la rivière Laval sur la Côte Nord. Quatre autres petits foyers d'infestation légère ont enfin été observés au nord du fleuve St-Laurent, nommément : a) dans le canton St-Hilaire, dans le bassin de la rivière Métabetchouane; b) sur la rivière Tête-Blanche, un affluent de la rivière Shipshaw; c) dans le canton Hébert près du lac Eternité; d) sur les rivières Nipi et Papinachoï sur la Côte-Nord.

Le foyer d'infestation de cet insecte dans la région du Bas St-Laurent a fait l'objet en 1959 d'un inventaire spécial, auquel le Bureau d'Entomologie a collaboré, en prévision d'arrosages aériens au DDT devant être effectués dans cette région au début de l'été de 1960.

La Mouche à scie du mélèze, qui est présentement la cause d'une épidémie dans les peuplements de mélèze de cette Province, a subi un léger recul en 1959. En effet, bien que la fréquence des échantillons d'insectes prélevés sur le mélèze et renfermant des spécimens de cette Mouche à scie n'ait diminué que de 70.8 pour cent en 1958 à 67.7 pour cent en 1959, par contre le nombre moyen de spécimens par collection de cet insecte a diminué de 41.9 en 1958 à 28.0 en 1959. La distribution de l'insecte s'étend sur tout le territoire de la Province au nord du fleuve St-Laurent et à l'ouest de Baie-Comeau. Mais le plus grand nombre de collections de cet insecte en 1959 provenaient de la partie nord-ouest de la Province. L'épidémie de cet insecte, qui a débuté en 1955 dans le nord-ouest et le centre de la Province, a depuis graduellement progressé vers l'est. Jusqu'à date, aucun dommage n'a été rapporté à l'est de Baie-Comeau et au sud du fleuve St-Laurent. Une collection assez importante a toutefois été effectuée sur l'île d'Anticosti. Des défoliations sévères, modérées ou légères ont été observées dans la plupart des peuplements de mélèze de la vaste zone de contamination de cet insecte.

Un autre insecte qui a causé beaucoup de dommages en ces dernières années, c'est la Mouche à scie du pin gris. L'épidémie de cet insecte, qui a débuté vers 1940, a toutefois perdu beaucoup de sa virulence en 1959. En effet, bien que la fréquence des échantillons d'insectes prélevés sur le pin gris et

renfermant des spécimens de cette Mouche à scie n'ait diminué que de 15.9 pour cent en 1958 à 15.6 pour cent en 1959, par contre le nombre moyen de spécimens par collection de cet insecte a diminué de 38.3 en 1958 à 17.5 en 1959. L'insecte est distribué sur tout le territoire de la Province au nord du fleuve St-Laurent. Mais le plus grand nombre de collections de cet insecte en 1959 provenaient des régions du Lac St-Jean et du Saguenay. Des circonstances incontrôlables ont empêché le Bureau d'Entomologie de faire un relevé complet des dommages causés par cet insecte en 1959. Il y a lieu de croire toutefois que cette épidémie a perdu beaucoup d'acuité sur l'ensemble du territoire affecté. Un foyer de défoliation sévère a été observé dans les cantons Bégin et Falardeau au nord du Saguenay. Les défoliations modérées ou légères ont également été observées dans le canton Cimon au sud du Saguenay et dans les cantons Ross, Charlevoix, Dechêne et Chabanel au sud-ouest du Lac St-Jean.

D'autres espèces d'insectes, comme la Tordeuse jaune de l'épinette, la Mouche à scie européenne de l'épinette, la Mouche à scie à tête jaune de l'épinette, l'Arpenteuse de la pruche, le Puceron à galle conique de l'épinette, la Cécidomyie du sapin, la Tordeuse du cerisier, etc., ont aussi présenté çà et là des petits foyers d'infestation. Quant aux autres espèces, elles n'ont fait que signaler leur présence dans nos forêts sans y causer d'épidémies sérieuses.

Relevé des Dommages Causés par les Insectes Forestiers

Comme par les années passées, le Bureau d'Entomologie s'est occupé en 1959 de faire un relevé des dommages causés par les insectes de nos forêts. Ce travail a consisté en une série d'observations oculaires effectuées autant que possible à tous les deux milles de distance sur tous les chemins carrossables. Pour faire ces observations, les préposés à ce relevé des dommages devaient s'éloigner du chemin et pénétrer à l'intérieur de la forêt, afin d'obtenir des lectures plus représentatives des peuplements visités. Les données recueillies à chacun de ces points d'observation avaient trait à la nature et la condition des peuplements examinés, à savoir le type de peuplement, le pourcentage des différentes essences et, dans le cas d'une infestation d'insecte, le nom de l'insecte, le pourcentage moyen de défoliation des différentes essences affectées, le pourcentage de mortalité de chaque essence, etc.

Un total de 1,521 observations ont ainsi été effectuées, en 1959 dans les différents bassins hydrographiques de la Province, soit 1,091 observations sur le sapin ou l'épinette dans des peuplements susceptibles d'être attaqués par la Tordeuse des bourgeons de l'épinette, 330 observations sur le mélèze dans des peuplements susceptibles d'être attaqués par la Mouche à scie du mélèze et 100 observations sur le pin gris dans des peuplements susceptibles d'être attaqués par la Mouche à scie du pin gris. Les données recueillies de ces observations constituent une précieuse documentation sur les dommages causés à nos forêts par les insectes.

En plus de faire ce relevé des dommages causés par les insectes forestiers, le Bureau d'Entomologie a également été appelé à effectuer en 1959 des inspections spéciales de forêts ravagées par la Tordeuse des bourgeons de l'épinette respectivement dans la réserve indienne de Papinachois sur la Côte-Nord, dans le bassin du lac Mistigouèche dans la région du Bas St-Laurent, et dans les bassins des rivières aux Ecorces, Cyriac et Moncouche au sud du lac Kénogami.

CONCLUSION

Comme on a pu s'en rendre compte, la saison des feux de 1959 a marqué une période dangereuse, qui s'est toutefois soldée par un nombre d'incendies et une superficie incendiée bien en deçà de la moyenne pour les dix années précédentes.

On a vu également qu'on avait continué en 1959 l'étude de notre système de protection des forêts, qui avait été entreprise en 1957, et qu'on avait réalisé une autre Opération C.P. dans le comté d'Abitibi-Ouest.

On a aussi signalé que l'Ecole de Protection des Forêts avait admis en 1959 un total de 62 élèves et que le Service de la Protection avait établi deux nouveaux centres d'entraînement pour le personnel des différents organismes de protection des forêts de la Province.

Nous avons vu enfin que le Service de la Protection était en train de remplacer son système de communications radiophoniques à modulation d'amplitude par un système à fréquence modulée, et que le Bureau de Météorologie avait porté à 176 le nombre des stations de météorologie forestière de la Province.

Nous tenons en terminant à remercier le personnel du Service de la Protection et des autres organismes de protection des forêts pour son dévouement et sa coopération. Des remerciements s'adressent également à l'Association Forestière Québécoise et à la Canadian Forestry Association, de même qu'à messieurs les curés, aux journaux, à la Société Radio-Canada et aux autres postes de radio ou de télévision, et au public en général, qui nous ont généreusement prêté leur concours au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Respectueusement soumis,

Henri KIEFFER,

Chef du Service de la Protection.

RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE DES ARPENTAGES

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Service des Arpentages pour l'exercice financier 1959-1960.

Le Service des Arpentages est chargé de délimiter les terres de la Couronne, de dresser la cartographie de la Province et de fournir des cartes détaillées de ses diverses régions, afin de répondre aux besoins des différents services de l'administration gouvernementale et de tous ceux qui sont intéressés dans la prospection, l'exploration de plus en plus accélérée de notre territoire et la mise en valeur des richesses naturelles qu'il renferme.

Le développement industriel et commercial ainsi que l'essor démographique qui en résulte nécessitent des opérations d'arpentage à l'intérieur des cadres qui sont d'abord constitués par le réseau de grandes lignes de base et des méridiennes, qui forment la trame à l'intérieur de laquelle s'effectuent les levées de lacs et de rivières, les divisions en cantons et les arpentages de toute nature requis pour la mise en valeur du territoire. Ce réseau lui-même se rattache au système de triangulations géodésiques dont les points-sommets couvrent l'étendue du territoire canadien et sont établis par les soins de l'autorité fédérale.

En ce qui concerne les terres publiques, le Service des Arpentages délègue aux praticiens la responsabilité d'exécuter les travaux requis, réservant à ses officiers la fonction d'en contrôler l'exactitude. Il assure ainsi à l'initiative privée l'occasion d'exercer sa compétence dans des conditions qui permettent une fructueuse et intéressante pratique.

Cette rapide esquisse des activités essentielles du Service des Arpentages ne laisserait guère soupçonner leur importance, si les cartes qui en résultent ne nous aidaient à les apprécier à leur juste valeur. Ces cartes illustrent bien, d'une part, l'incroyable labeur qu'ont accompli, au cours du dernier demi-siècle, les arpenteurs du Québec. Elles indiquent, d'autre part, la contribution exceptionnellement remarquable qu'ils ont apportée à la mise en valeur de nos territoires du Nord.

Dans certaines régions, il incombe au Service des Arpentages de renouveler les lignes cantonales dont les traces ont été oblitérées par les feux de forêt ou par les exploitations forestières, d'y retracer les lignes de rangs disparues dans les mêmes circonstances, afin de faciliter, par des opérations appropriées, la mise en valeur agricole de terrains situés dans le prolongement naturel de vieilles paroisses.

Pour satisfaire aux besoins du Département des Mines, nous avons procédé à des opérations d'arpentage de grande envergure dans les territoires du Nouveau-Québec, de Mistassini et d'Abitibi, ainsi que dans les districts électoraux de Chicoutimi, Roberval, Saguenay, Abitibi-Est et Abitibi-Ouest, où des découvertes de minéraux de grande valeur attirent de nouveaux prospecteurs et par suite donnent naissance à des villages miniers, qui sont d'un essor considérable au développement économique de notre Province.

Des lotissements pour fins de villégiature dans diverses parties de la Province, à l'endroit de la réserve des 3 chaînes en bordure de certains lacs et en particulier dans la région communément appelée Nord de Montréal, ont nécessité des opérations d'arpentage de grande précision et ont absorbé une bonne partie de notre budget.

Notre collaboration avec le Département des Affaires municipales dans l'examen de descriptions techniques et la préparation de descriptions officielles en vue de l'érection ou de l'annexion de municipalités, s'est continuée à un rythme encore plus accéléré que dans le passé. Divers projets de législation concernant les divisions territoriales de la Province ont nécessité la préparation de descriptions basées sur nos plans d'arpentage et de cadastre et des documents conservés à nos archives.

Dans le domaine de la cartographie, nous avons publié une carte à l'échelle de 3 milles au pouce, couvrant cette partie du district électoral de l'Abitibi-Est et du territoire de l'Abitibi, comprise entre les latitudes 49° 00' et 51° 00' et les longitudes 76° 00' et 78° 00'. Nous avons également publié une nouvelle carte régionale à la même échelle, couvrant une partie des districts électoraux de Témiscamingue, Pontiac, Rouyn-Noranda, Abitibi-Est et Abitibi-Ouest, sur laquelle apparaît la réserve de chasse et de pêche de La Vérendrye.

En février dernier, à la suite de représentations que vous m'aviez chargé de faire auprès des membres de la Commission canadienne des Noms géographiques, à Ottawa, pour protester contre la substitution de noms français en noms anglais sur les cartes publiées par le Département des Mines et des Relevés techniques du gouvernement fédéral et couvrant tout particulièrement cette partie de notre Province en bordure du fleuve St-Laurent, des instructions furent données à cette Commission par le ministre fédéral de ce Département pour que les changements demandés par la province de Québec soient acceptés.

Qu'il me soit permis de rendre hommage au secrétaire de notre Commission de Géographie, monsieur Isaïe Nantais, maintenant à sa retraite, pour la remarquable contribution qu'il a apportée à la désignation et à la dénomination des cantons, des lieux et des accidents géographiques de notre Province. Ses vastes connaissances dans ce domaine, ses efforts infatigables ainsi que l'aide inestimable qu'il a apportée à la Commission canadienne des Noms géographiques, lui ont valu un beau témoignage de reconnaissance et d'appréciation de cet organisme.

J'ai également profité de mon séjour à Ottawa pour assister à des réunions des chefs des arpentages de toutes les provinces ainsi que des officiers de plusieurs Départements fédéraux et même des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Plusieurs questions d'intérêt général concernant les arpentages, la cartographie, la photogrammétrie, etc., ont fait l'objet de causeries et de discussions des plus instructives.

L'assemblée annuelle des membres de l'Institut des Arpenteurs du Canada, à laquelle assistaient près de huit cents délégués, fut également l'occasion de rencontres et d'études avec des représentants de toutes les provinces du Canada, sur des sujets d'un grand intérêt pour tous et dont je m'efforcerais de faire bénéficier les deux Services que je dirige.

Des instructions pour travaux d'arpentage ont été émises cette année par le Service des Arpentages, au nombre de deux cent six, réparties comme suit :

a) 24 instructions pour travaux d'établissement de lignes méridiennes et de parallèles de latitude ainsi que de levé de plan de nappes d'eau, pour les besoins du Département des Mines, dans les comtés suivants : ABITIBI-OUEST (cantons de Fénelon, Gaudet, Lanouillier); ABITIBI-EST (cantons de La Gauchetière, Lozeau, McCorkill, McKenzie, Noyon, Rinfret, Sainte-Hélène, Subercase); ABITIBI-EST et TERRITOIRE D'ABITIBI; CHICOUTIMI; ROUYN-NORANDA (canton de Montbray); SAGUENAY (cantons de Babel, Chiasson, Clermont, Desjordy, Esmerville, Forfet, Laussedat, Lauzon, Le Strat, Monrepos, Normanville, Pétel, Raimbault, Rémy, Surveyer, Vieux-Pont).

b) 48 instructions pour travaux de lotissement d'emplacements de villégiature et divers travaux d'arpentage, pour les besoins du Service des Terres, dans les comtés suivants : ABITIBI-EST (cantons de Bourlamaque, Duplessis, Duvernay, Malartic, Senneterre); ABITIBI-OUEST (cantons de Clermont, Palmarolle, Senneville); ARGENTEUIL (cantons de Harrington et de Howard); CHICOUTIMI (canton de Falardeau); GATINEAU (canton de Bouchette); LABELLE (cantons de Clyde et de Lynch); LAVIOLETTE (cantons de Adams, Dandurand, Malhiot); MONTCALM (cantons de Chertsey, Lussier, Rawdon); ROUYN-NORANDA (cantons de Dasserat, Desroberts, Dufay, La Pause, Laubanie, Montbeillard); SAGUENAY (cantons de Bourdon, Cannon, Demonts, Franquelin,

Grenier, Laflèche, Leneuf, Letellier, Rivière au Tonnerre (village), Royer et seigneurie Mille-Vaches); TEMISCAMINGUE (cantons de Gendreau et de Mazenod); TEMISCOUATA (canton de Cabano).

c) 54 instructions pour travaux d'établissement et de renouvellement de lignes cantonales et de concessions forestières, pour les besoins de particuliers, dans les comtés suivants: ABITIBI-EST (cantons de Bourgmont, Duplessis, Senne-terre); ARGENTEUIL (cantons de Chatham, Grenville, Harrington); BERTHIER (canton de Courcelles); FRONTENAC (cantons de Chesham et d'Emberton); GASPE-NORD (cantons de Fox et de Sydenham); HULL (cantons de Hull, Templeton, Wakefield); JOLIETTE (cantons de Cartier et de Joliette); LABELLE (canton de Marchand); LAC ST-JEAN (canton de Caron); LAVIOLETTE (canton de Tourouvre); MATAPEDIA (canton de Casupscull); MONT-CALM (canton de Chilton); MONTCALM-TERREBONNE (canton d'Archambault); MONTMORENCY; NOUVEAU-QUEBEC (TERRITOIRE); PAPINEAU (cantons de Buckingham, Portland, Preston, Templeton); PONTIAC (canton de Thorne); PORTNEUF (canton de Montauban); RIMOUSKI (canton de Chénier); ROBERVAL (canton de Drapeau); SAGUENAY (cantons de Arnaud, Betsiamites, Chiasson, Conan, Godefroy, Laflèche, Letellier, Manicouagan, Sagard et seigneurie Mille-Vaches); TEMISCAMINGUE (canton de Mercier); TERREBONNE (cantons de Wexford et de Wolfe).

d) 51 instructions pour travaux d'établissement et de levée de plan de chemins, cours d'eau et portages, pour les besoins de la cartographie, dans les comtés suivants: BEAUCE; CHICOUTIMI; DRUMMOND; GASPE-NORD (canton de Cap-Chat); GASPE-SUD (canton de Newport), GATINEAU (canton de Low et de Masham); LAVIOLETTE; PONTIAC (cantons de Clarendon et de Litchfield); RICHMOND; ROBERVAL; SAGUENAY (cantons de Abbadie, Arnaud, Beauvais, Blanche, Fléché, Letellier, Leventoux, Moisie, Rochemonteix); STANSTEAD; NOUVEAU-QUEBEC et MISTASSINI (TERRITOIRES).

e) 10 instructions pour travaux d'établissement et de renouvellement de lignes de concessions forestières et autres, pour les besoins du Service Forestier, dans les comtés suivants: ABITIBI-EST (cantons de Launay et de Manneville); LABELLE (cantons de Loranger et de Marchand); LAVIOLETTE (canton de Vallières); RIVIERE-DU-LOUP (seigneurie Nicolas-Rioux); ROUYN-NORANDA (canton de Beauchastel, Bellecombe, Duprat, Montbeillard, Rouyn).

f) 13 instructions pour divers travaux d'arpentage pour les besoins du Département de la Colonisation, dans les comtés suivants: DORCHESTER (canton de Metgermette-Nord); LAVIOLETTE (canton de Malhiot); MATAPEDIA (cantons de Cabot, Pinault et paroisse St-Benoît-Joseph-Labre); ROUYN-NORANDA (canton de Cléricy); TEMISCAMINGUE (cantons de Brodeur, Duhamel, Latulipe).

g) 3 instructions pour travaux de délimitation de propriétés pour les besoins du Département de la Chasse et de la Pêche, dans les comtés suivants: BONA-

VENTURE (réserve Petite Cascapédia); QUEBEC (jardin zoologique); ROBERVAL (réserve Chibougamau).

h) 1 instruction pour arpentage de terrains pour les besoins de la Corporation du Sanatorium du Lac Edouard, dans le comté de QUEBEC (Lac Edouard).

i) 1 instruction pour travaux de renouvellement de lignes pour les besoins de la Corporation municipale de Colombourg, dans le comté d'ABITIBI-OUEST (canton de Palmarolle).

j) 1 instruction pour travaux de renouvellement de lignes pour les besoins de la Corporation municipale de Fugèreville, dans le comté de TEMISCAMINGUE (canton de Laverlochère).

On trouvera dans le tableau suivant un état des lots spécifiés au cours du dernier exercice financier.

LOTS SPECIFIES AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 1959-1960

Description	Nombre	Acres
Nouveaux lots de ferme	2,054	5,219.00
Anciens lots spécifiés de nouveau	428	33,059.00
Droits de passage pour lignes de transmission ou de chemin de fer	44	1,726.00
Terrains spécifiés en territoires non divisés (blocs, réserves cantonales)	53	114,351.00
Concessions forestières	2	433,040.00
Blocs miniers	38	51,209.00
Lots de village	609	505.00
Iles	21	69.00

On trouvera enfin dans le tableau suivant un état des opérations d'arpentage terminées sur le terrain au cours du dernier exercice financier.

**OPERATIONS D'ARPENTAGE TERMINEES AU COURS
DE L'EXERCICE FINANCIER 1959-1960**

Description	Nombre de milles
Relevés de lacs et de rivières	5,452.58
Relevés de portages	243.45
Relevés de chemins	493.65
Lignes établies	3,926.63
Lignes renouvelées	1,078.24
Lotissements de lignes	19.43
Lotissements sur lacs et rivières	68.00
Lotissements sur chemins	9.83
Rattachements de lignes	37.90
Simple chainages	6.27

Respectueusement soumis,

Georges COTE,
Chef du Service des Arpentages.

RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE DU CADASTRE

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Service du Cadastre pour l'exercice financier 1959-1960.

Au Service du Cadastre est dévolue la tâche de recevoir les plans et livres de renvoi des subdivisions cadastrales effectuées par les arpenteurs-géomètres de la pratique privée. Pour ce qui est des terres des particuliers, l'intervention du Service du Cadastre est ordinairement lointaine, à moins qu'elle ne se justifie, comme c'est le cas pour les revisions cadastrales importantes, par des circonstances particulières exceptionnelles.

Dans le canton de Bégon (district électoral de Rivière-du-Loup), à l'endroit des lots A, B, C et D du rang A et des lots 1 à 37 inclusivement des rangs A et B, il existe une discordance entre le lotissement primitif, le cadastre et l'occupation des lots, qui rend impossible aux divers organismes de l'administration provinciale intéressés, en particulier au Département de la Colonisation, au Service du cadastre et à l'Office du Prêt agricole, de donner suite aux demandes formulées par les occupants des susdits lots. Pour remédier à cette situation, une législation spéciale (bill No 24) a été sanctionnée au cours du mois de décembre 1959, afin de rendre applicable pour ces lots, la loi relative aux titres de propriété dans la Gaspésie et le district électoral de Saguenay (statuts 12 Geo. VI, chapitre 37, 1948, et 14-15 Geo. VI, chapitre 39, 1951). Nous avons émis des instructions pour la mise à jour du cadastre des lots en question et, dès que les plans et livres de renvoi s'y rapportant auront été acceptés et déposés à nos archives du cadastre et au bureau d'enregistrement de Rivière-du-Loup, nous prendrons les dispositions nécessaires afin de procurer aux occupants de ces lots un titre parfait de propriété, conformément aux prescriptions de cette législation. Il est à remarquer que celle-ci n'affecte aucun droit de propriété et que son but est de faciliter l'enregistrement des droits réels qui s'y rapportent.

Depuis le début de nos opérations de revision cadastrale en Gaspésie en 1948, nous avons facilité l'établissement des titres de propriété sur environ 80 pour cent des terrains dans les comtés de Gaspé-Nord, Gaspé-Sud et Bonaventure. Des milliers de propriétaires ont bénéficié de cette loi relative aux

titres de propriété dans la Gaspésie et le district électoral de Saguenay, et les anciennes hypothèques ont été éteintes par l'application de cette loi remédiate. Cette extinction en masse a évité aux propriétaires des frais considérables qu'il leur aurait fallu encourir avant l'application de cette loi, pour obtenir des quittances de leurs créanciers, ou encore des jugements de la Cour supérieure de mainlevée d'hypothèques créées soit par des balances de prix de vente, des prestations, des rentes viagères ou autres contrats. Cette revision cadastrale a permis aux vétérans de la Gaspésie de s'établir sur la terre gaspésienne, et à l'Office du Crédit agricole du Québec d'étendre le champ de ses opérations en augmentant le nombre de ses prêts. Le Département de la Colonisation s'est servi de nos renseignements légaux et techniques pour patenter des propriétés vendues depuis un très grand nombre d'années, et le Département de la Voirie a aussi profité de notre travail afin d'identifier les terrains à acquérir pour l'élargissement ou le redressement de la route nationale.

Des opérations de cette même nature ont été exécutées dans le district électoral de Saguenay, soit aux Sept-Iles et à Havre St-Pierre. Environ 50 pour cent des travaux de revision cadastrale sont terminés aux Iles-de-la-Madeleine.

Les résultats obtenus jusqu'à date dans l'application de cette loi dépassent les prévisions les plus optimistes, à tel point que les transactions immobilières ont augmenté en grand nombre et que les particuliers ont pris conscience de l'importance et de la nécessité de traiter les acquisitions immobilières par voie de contrats ou par hérédité, avec toutes les précautions et les conditions exigées par la loi civile de cette Province.

Le Dr Paul Terlinck, géomètre expert et géomètre-architecte d'Anvers, Belgique, travaille actuellement en collaboration avec votre directeur du Service du Cadastre, à la préparation d'un supplément au STATUT DU GEOMETRE AU CANADA, dont il est l'auteur, afin de faire connaître aux pays étrangers, l'importance et tous les avantages que procure aux propriétaires de lots, notre loi concernant l'établissement des titres de propriété en Gaspésie, aux Iles-de-la-Madeleine et dans le district électoral de Saguenay. Monsieur Terlinck, qui a fait une étude des lois de divers pays concernant le cadastre et l'enregistrement des droits de propriété, considère cette législation comme étant l'une des plus avantageuses et des plus pratiques, à cause des facilités d'enregistrement qu'elle comporte.

Nous avons continué nos opérations de revision cadastrale nécessaires à l'établissement des titres de propriété dans la Gaspésie et les districts électoraux de Saguenay et des Iles-de-la-Madeleine (12 Geo. VI, chapitre 37, et 14-15 Geo. VI, chapitre 39).

Dans la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, les plans et livres de renvoi révisés pour partie des cantons de Christie, de Duchesnay

et de Taschereau, ont été mis en vigueur par voie de proclamation; également cette partie de la municipalité de Saint-Maxime de Mont-Louis comprenant les villages de Mont-Louis et de Mont-Saint-Pierre. Cette revision cadastrale a fait naître un certain nombre d'oppositions de la part des propriétaires, au sujet des lignes séparant leurs propriétés de celles de la Donnacona Paper Company Ltd. Un certain nombre de ces oppositions ont fait l'objet d'une dispute judiciaire, et la Cour supérieure a maintenu les prétentions des propriétaires. La compagnie ayant porté sa cause en appel, nous devons attendre le jugement de la Cour d'Appel avant de déposer au bureau d'enregistrement le certificat de propriété prescrit à l'article 7 de la susdite loi.

Dans la division d'enregistrement de Gaspé, des travaux de revision cadastrale sont en cours pour le canton de Denoue et la municipalité de Grande-Vallée. Les difficultés que nous avons rencontrées dans cette partie du canton de Douglas comprise dans la municipalité de Haldimand, sont aplanies et les plans et livres de renvoi révisés seront mis en vigueur conjointement avec ceux d'autres territoires. Il en est de même de la seconde partie de la ville de Chandler.

Les transactions immobilières entre particuliers et l'obtention de prêts par l'Office du Crédit agricole du Québec sont de plus en plus facilitées dans l'application pratique de cette loi des titres de propriété en Gaspésie, par le dernier acte officiel du ministre des Terres et Forêts, lorsqu'il émet des certificats de propriété qui sont dûment enregistrés conformément aux prescriptions de cette loi.

Les cadastres suivants ont été mis en vigueur au cours du dernier exercice :

- a) En vertu de la loi relative aux titres de propriété dans la Gaspésie et le district électoral de Saguenay (12 Geo. VI, chapitre 37, et 14-15 Geo. VI, chapitre 39) :
 - 1 - Partie de chacun des cantons de Christie, Duchesnay et Taschereau et de la Municipalité de Mont-Louis, dans la division d'enregistrement de Ste-Anne-des-Monts.
- b) En vertu de la loi relative à la revision cadastrale (21 Geo. VI, chapitre 104) :
 - 1 - Ville de Coaticook, division d'enregistrement de Coaticook;
 - 2 - Partie de la Cité de Rivière-du-Loup, division d'enregistrement de Témiscouata;
 - 3 - Partie de la ville de Buckingham, division d'enregistrement de Papi-neau.

L'augmentation constante des transactions immobilières a nécessité un nombre de plus en plus considérable de subdivisions, d'annulations et de corrections cadastrales qui ont occasionné au Service du Cadastre un surcroît d'activités débordantes, qui peuvent être résumées comme suit :

- a) 4,302 plans de subdivisions cadastrales avec livres de renvoi, en vertu de l'article 2175 du Code civil, comprenant 58,066 descriptions de lots, furent examinés, acceptés officiellement et déposés à nos archives du Service du Cadastre et aux bureaux d'enregistrement, comparativement à 3,737 plans comprenant 56,017 descriptions de propriétés au cours de l'exercice précédent.
- b) 426 demandes pour l'annulation de 9,541 lots furent acceptées en vertu de l'article 2174A du Code civil et des articles 17 et 18, chapitre 320 de la Loi du cadastre, comparativement à 342 demandes d'annulation de 8,019 lots au cours de l'exercice précédent.
- c) 719 demandes pour la correction de 2,335 descriptions de propriétés furent acceptées en vertu des articles 2174 et 2174A du Code civil, soit une augmentation de 29 demandes sur l'exercice précédent.

Le dépôt officiel de ces plans et livres de renvoi de subdivisions, d'annulations et de corrections cadastrales, a nécessité la signature de 21,788 certificats aux plans et livres de renvoi, soit une augmentation de 1,762 sur le nombre de certificats pour l'exercice précédent.

Respectueusement soumis,

Georges COTE,
Chef du Service du Cadastre.

RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE DES TERRES

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Service des Terres pour l'exercice financier 1959-1960.

Le Service des Terres a pour objet principal l'administration des terres de la Province sous la juridiction du Département des Terres et Forêts.

Les activités du Service des Terres peuvent se résumer comme suit :

- a) la concession, par bail ou par vente, d'emplacements de village et de villégiature et de terrains nécessaires à l'industrie et au tourisme;
- b) l'acquisition par échange, en vertu de la Loi des Terres et Forêts ou de certaines lois particulières, de terres généralement boisées, susceptibles de servir les intérêts de la colonisation et de son complément, la petite industrie établie en marge de la grande forêt dans les colonies ou paroisses dont la population ne peut vivre convenablement sans l'apport de l'industrie forestière, et l'octroi aux échangistes, en retour de ces terres, de terrains ou concessions forestières de valeur égale;
- c) la perception des rentes d'occupation, des loyers, des versements relatifs aux ventes conditionnelles ainsi que de certaines redevances seigneuriales encore payables à la Couronne comme propriétaire des Biens des Jésuites et de la Seigneurie de Lauzon;
- d) l'administration des baux en vigueur : modifications nécessitées par l'arpentage, le cadastre ou autres causes, transports de gré à gré ou par voie de succession, renouvellements à l'échéance, révocations, etc.;
- e) l'étude des cas d'occupation sans titre des terres de la Couronne, en vue de concéder à l'occupant le terrain qui lui est nécessaire, lorsque l'intérêt public ne s'y oppose pas, et, dans les cas de "squatters" indésirables, qui refusent de délaisser le terrain après avoir reçu une mise en demeure à cet effet, la prise de procédures légales pour obtenir de la Cour la libération du terrain;
- f) l'administration des biens devenus la propriété de la Couronne par déshérence et la disposition des dits biens suivant l'intérêt de la Province.

Aux item qui précèdent s'ajoutent les nombreuses demandes de renseignements nécessitant des recherches considérables concernant les terres de la Couronne, tant celles déjà concédées depuis le début de la Colonie jusqu'à nos jours que celles non encore aliénées.

TRAVAIL EFFECTUE

Les statistiques suivantes donnent une idée du travail exécuté au Service des Terres au cours du dernier exercice financier :

Baux anciens	7,726
Baux nouveaux	782
Baux transportés	486
Baux révoqués	121
Certificats de vente émis	632
Lettres patentes accordées	621
Certificats de libération concernant les Biens des Jésuites et la Seigneurie de Lauzon	25
Projets d'arrêtés-en-conseil approuvés	71

RECETTES

Les revenus du Service des Terres pour l'exercice 1959-1960 se sont élevés à \$1,001,338.26 comparativement à \$445,155.14 pour l'exercice précédent, soit une augmentation de \$556,183.12. Celle-ci est attribuable aux causes suivantes :

a) certaines ventes extraordinaires faites : a) à Quebec Cartier Mining Company, au montant de \$287,165.00, pour le site d'une ville minière dans le canton de Chiasson (Gagnonville) et pour des terrains adjacents destinés au site de l'usine et dépôt des résidus et des terrils provenant du traitement du minerai; b) à Dominion Dock Company Limited et à la Compagnie de chemin de fer Arnaud, au montant global de \$155,000.00, pour le site d'un terminus ferroviaire et d'installations portuaires à la Pointe-Noire, à l'ouest de la Baie des Sept-Iles, ainsi que pour l'emprise du chemin de fer reliant la Pointe-Noire au chemin de fer appartenant à Quebec North Shore and Labrador Railway Company à un point situé près de la ville de Sept-Iles;

b) l'augmentation du nombre de lettres patentes accordées pour la concession définitive d'emplacements de villégiature précédemment loués à bail (concession autorisée par les arrêtés-en-conseil numéros 673 du 19 juin 1958 et 794 du 12 août 1959);

c) une augmentation générale des prix de vente et des tarifs de location, laquelle s'est appliquée aux 782 nouveaux baux émis au cours de l'année ainsi qu'à plusieurs centaines de baux anciens renouvelés à leur échéance.

CONCESSION DES TERRES

L'une des activités principales du Service des Terres consiste dans la concession d'emplacements pour fins de villégiature ou d'autres fins que la villégiature.

a) *Emplacement pour fins de villégiature*

Plus particulièrement depuis 1945, les emplacements de villégiature sont concédés à bail à certaines conditions. Ces baux, d'une durée de 10 ans avec option de renouvellement, semblent donner satisfaction aux preneurs. Les demandes de locations de ce genre se maintiennent à un rythme croissant et, pour pouvoir rencontrer l'afflux de nouvelles demandes, des lotissements ont été exécutés par le Service des Arpentages, à la demande du Service des Terres, entre autres aux endroits suivants :

<u>Lac ou cours d'eau</u>	<u>Canton</u>	<u>Nombre approximatif d'emplacements</u>
Lac Edja	Bouchette	43
Lac des Pins (Lapointe)	Pérodeau	63
Lac à Beauce	Malhiot	32
Fleuve St-Laurent (Rivière Calumet)	Cannon	14
Fleuve St-Laurent (Rivière Calumet)	Royer	35
Lac à la Truite (Richardson)	Labelle	153
Lac Chaud	Lynch	85
Lac Lanthier	Marchand	47
Lac Minish	Montcalm	34
Lac Charest	Montcalm	21
Lac aux Ecorces	Montcalm	23
Lac Brewer	Wentworth	59
Lac Cardinal	Denholm	83
Lac à la Truite	Montcalm	18
Lacs Chassignolle et Preissac	La Pause	125

Il s'agit, dans la majorité des cas, d'emplacements mesurant 2 chaînes (132 pieds) de front sur 3 chaînes (198 pieds) de profondeur, suivant la nouvelle politique inaugurée en 1957. Les milliers de baux en vigueur à la fin du dernier exercice affectent en majorité des terrains de la région du Nord de Montréal. Toutefois la villégiature se développe rapidement aussi dans les autres régions, y compris l'Abitibi et la Côte-Nord. La vente définitive, par lettres patentes, des terrains ainsi loués se fait généralement, comme dans les autres cas, après un certain nombre d'années d'occupation, lorsque les constructions érigées et les améliorations effectuées donnent un caractère de permanence à l'établissement, surtout quand celui-ci forme avec d'autres une colonie estivale importante.

b) *Emplacements pour fins autres que la villégiature*

Les emplacements de village sont concédés par certificat de vente émis en vertu d'arrêtés-en-conseil, qui fixent pour chaque localité le prix et les conditions de la vente. Les lettres patentes sont émises sur demande, lorsque les conditions sont remplies.

Les autres cas qui peuvent se présenter sont soumis individuellement à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, qui détermine pour chacun le prix de vente, le mode de paiement et les conditions d'établissement.

DEVELOPPEMENT DE SEPT-ILES

En marge de la vente d'emplacement de village, il y a lieu de souligner qu'environ 50 pour cent des emplacements vendus ou patentés au cours du dernier exercice sont des terrains de la ville de Sept-Iles, dont le développement se poursuit toujours à un rythme soutenu.

COMITE INTERDEPARTEMENTAL

Ce comité, composé d'officiers des Départements des Terres et Forêts et de la Colonisation, s'est réuni trois fois au cours de l'année pour considérer les questions qui lui ont été soumises et dont les principales sont les suivantes :

- a) le transfert au Département de la Colonisation des terrains nécessaires à l'extension du domaine colonisable;
- b) l'utilisation rationnelle de certains lots impropres à la culture;
- c) la rétrocession par le Département de la Colonisation à celui des Terres et Forêts des terrains qui sont ou doivent être affectés à des fins autres que la colonisation.

Au cours des trois réunions qu'il a tenues durant l'année, le Comité fut prié de considérer un changement d'utilisation de 273 lots ou parties de lots. Parmi les recommandations du Comité à ce sujet mentionnons :

- a) le transfert au Département de la Colonisation de 64 lots ou parties de lots formant un total de 2,359 acres;
- b) la rétrocession au Département des Terres et Forêts de 30 lots ou parties de lots formant un total de 2,462 acres;
- c) l'incorporation aux réserves forestières cantonales de 63 lots ou parties de lots (dont 2 provenant de la rétrocession précitée) formant un total de 6.075 acres;
- d) la concession par le Département des Terres et Forêts de 19 lots ou parties de lots formant un total de 1,392 acres.

Quant aux autres lots ou parties de lots au nombre de 127, la recommandation à faire a été différée jusqu'à la production de renseignements additionnels.

Enfin, au cours de la même période, le Comité a considéré une nouvelle formule de concession pour les lots dits "de support" (terres à bois) en vue d'astreindre aux conditions de la sylviculture la vente des terrains de cette catégorie.

RELATIONS AVEC LES AUTRES SERVICES OU DEPARTEMENTS

Les officiers du Service des Terres travaillent en étroite collaboration avec ceux du Service des Arpentages, parce que le travail de ceux-ci sert de base à l'identification des terres impliquées dans la procédure administrative. Ils voient aussi à sauvegarder les exigences du Service Forestier et du Service de la Protection. Cette collaboration est d'autant mieux assurée que ce sont les ingénieurs et les inspecteurs de ces deux Services qui sont sur le terrain les agents du Service des Terres.

Dans l'analyse de chaque dossier, ils tiennent compte également des points de vue de plusieurs autres Départements, avec lesquels il n'existe pas de comité conjoint, tels que le Département du Procureur Général, dans les cas d'éviction par voie judiciaire et d'interprétation de certains textes légaux ou contrats; celui des Ressources Hydrauliques, dans les cas de la réserve de trois chaînes et des barrages et lignes de transmission affectant les terres de la Couronne; celui des Mines, pour les concessions de surface dans les régions minières et la création ou l'agrandissement de villages miniers; celui de la Chasse et de la Pêche, chaque fois qu'il s'agit d'affecter un nouveau lac à la villégiature; celui du Revenu, dans les cas de transport, par voie de succession, de baux ou de certificats de vente; ceux de la Voirie et des Mines, dans les cas de concession de dépôts de gravier; celui de la Santé, dans les cas de vente pour fins de cimetières et de location pour fins de dépôt; etc.

TENURE DES TERRES

On trouvera dans l'appendice No 9 un tableau montrant la tenure des terres de la Province au 31 mars 1955. A noter que, depuis cette date, cette distribution des terres de la Province a subi quelques changements. Dans l'ensemble, cependant, la superficie des terres aliénées de la Province depuis 1949 est encore notamment inférieure à celle des terres privées acquises par elle au cours de la même période. Signalons entre autres que la Province est devenue propriétaire, en 1949, de la Seigneurie de Terre Ferme de Mingan (900 milles carrés) et des terres privées de Quebec Pulp & Paper Corporation (664 milles carrés) et d'Hébécourt Corporation (plus de 94 milles carrés) et, en 1956, d'une partie de la Seigneurie Nicolas-Rioux (60 milles carrés), ce qui fait un total de 1,718 milles carrés ou 1,099,520 acres. C'est pourquoi on a différé la tenue d'un inventaire précis, d'après les terriers, des terres concédées et de celles récupérées, travail de compilation qui demanderait l'emploi d'une équipe avertie pendant plusieurs mois.

Respectueusement soumis,

Edmond POULIOT,
Chef du Service des Terres.

Appendice No 1
**CONCESSION FORESTIERE RETROCEDEE A LA COURONNE
DURANT L'EXERCICE 1959-1960**

Nom du concessionnaire	Unité d'aménagement	Superficie, milles carrés
Quebec North Shore Paper Company	Rivières aux Outardes et Manicouagan	194.2

Appendice No 2
**LISTE DES NOUVELLES CONCESSIONS FORESTIERES ACCORDEES
DURANT L'EXERCICE 1959-1960**

Nom du concessionnaire	Unité d'aménagement	Superficie, milles carrés
Les Chantiers Gagnon Limitée	Rivière Ouasienska	170
Consolidated Paper Corporation Ltd.	Rivière Escoumains	23
Raoul Guérette Inc.	Rivière Mégiscane	300
Quebec North Shore Paper Company	Rivière aux Rochers	16
Quebec North Shore Paper Company	Rivière Pistuakanis	280

Appendice No 3
**LISTE DES TRANSFERTS DE CONCESSIONS FORESTIERES EFFECTUES
DURANT L'EXERCICE 1959-1960**

Nom de l'ancien concessionnaire	Unité d'aménagement	Superficie, milles carrés	Nom du nouveau concessionnaire
John Breakey Ltd. .	Canton Gayhurst	8/640	Bernardin Lapierre et Joseph Beaudoin
John Breakey Ltd. .	Canton Spaulding	1 507/640	Megantic Manufacturing Company
Alfred Drapeau Inc.	Canton Richardson	50	Matapedia Company Ltd.
Restigouche Co. Ltd.	Rivière Kedgwick; Mill Stream; Meadow Brook	419 311/640	Fraser Companies Ltd.

Appendice No 4

BOIS COUPES SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE DURANT
L'EXERCICE 1959-1960, PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Bassin hydrographique		Nombre de pieds cubes	Bassin hydrographique		Nombre de pieds cubes
No	Désignation		No	Désignation	
101	Riv. St-Jean	97,385	314	Riv. St-Maurice	89,920,272
102	Riv. Noire	2,524,282	315	Riv. Batiscan	21,274,107
103	Riv. St-François de St- Jean	671,292	316	Riv. Ste-Anne-de-la-Pé- rade	5,734,715
104	Lac Témiscouata	2,865,940	317	Riv. Jacques-Cartier ...	3,305,922
105	Riv. Patapédia	2,462,943	319	Riv. Ste-Anne-de-Beau- pré	1,149,285
106	Riv. Matapédia	4,694,219	320	Riv. Du-Gouffre	178,488
107	Riv. Nouvelle	9,789,266	321	Riv. Malbaie	5,794,779
108	Riv. Grande-Cascapédia	5,423,058	322	Riv. Noire de St-Siméon	1,573,282
109	Riv. Petite-Cascapédia	5,153,828	323	Riv. Petit-Saguenay et St-Jean	4,925,130
110	Riv. Bonaventure	1,903,274	324	Riv. A-Mars (Hal-Hal et du Moulin)	3,615,363
111	Riv. Port-Daniel	158,945	325	Lac Kénogami	14,352,835
112	Riv. Grand et Petit Pabos	5,556,967	326	Riv. Métabetchouan ...	145,921
113	Grande Riv. et Riv. Malbaie	1,002,387	327	Riv. Ouiatchouane (Ouiatchouanish et Iroquois)	8,398,339
204	Riv. St-François (Hall)	593,930	328	Riv. Ashuapmouchouan.	12,531,842
206	Riv. Bécancour	104,553	329	Riv. Mistassini	25,837,253
207	Riv. Du-Chêne	128,822	330	Riv. Péribonka	13,838,863
208	Riv. Chaudière	2,155,521	331	Riv. Shipshaw (Valin).	9,981,901
209	Riv. Etchemin	817,720	332	Riv. Ste-Marguerite du Saguenay	1,905,558
210	Riv. Du-Sud (Boyer)	814,208	333	Riv. Escoumains (Ber- geronnes et Sault-au- Mouton)	6,102,091
211	Riv. Ouelle (Trois-Sau- mons)	3,184	334	Riv. Portneuf	7,537,504
212	Riv. Du-Loup (St-De- nis)	355,594	335	Riv. Sault - au - Cochon (Laval)	13,131,620
213	Riv. Trois-Pistoles (Ile- Verte)	76,980	336	Riv. Betsiamites (Papi- nachoï)	13,096,300
214	Riv. Rimouski (du Sud- Ouest et du Bic) ...	5,100,008	337	Riv. Outardes	1,030,552
215	Riv. Métis	1,576,951	338	Riv. Manicouagan	20,801,452
216	Riv. Matane (Tartigou et Blanche)	1,201,336	339	Riv. Godbout (Fran- quelin et Trinité) ...	8,495,233
217	Riv. Cap-Chat	895,547	340	Riv. Pentecôte	971,890
218	Riv. Ste-Anne-des- Monts	4,876,519	341	Riv. Aux-Rochers	4,976,285
219	Riv. Mont-Louis	398,075	342	Riv. Ste-Marguerite de Clarke-City	3,948,857
220	Riv. Madeleine (Gran- de-Vallée)	2,265,488	343	Riv. Moisie	103,785
221	Riv. Dartmouth	2,743,567	344	Riv. Sheldrake (Tor- tue)	129,405
222	Riv. York	3,097,070	345	Riv. Magpie	99,192
223	Riv. St-Jean (Douglas- town)	12,053	346	Riv. St-Jean de Mingan	244,990
301	Riv. Ottawa	36,129,158	349	Riv. Romaine	46,855
302	Riv. Kipawa	9,194,355	350	Riv. Piashti (Corneille et à l'Ours)	18,700
303	Riv. Dumoine (Magana- sapi et à l'Ours) ...	2,975,928	351	Riv. Watshishou	9,600
304	Riv. Noire (Swéga) ...	4,836,780	353	Riv. Aguanish	73,835
305	Riv. Coulonge (Quyon)	7,910,217	354	Riv. Natashquan	53,030
306	Riv. Gatineau	29,136,751	401	Lac Abitibi	805,829
307	Riv. Lièvre	15,048,593	402	Riv. Harricana (Missi- sicabi)	13,265,436
308	Riv. Petite-Nation (Blanche)	6,978,254	403	Riv. Nottaway	30,081,251
309	Riv. Rouge	7,444,467	405	Riv. Rupert	66,151
310	Riv. Du-Nord	306,974			
311	Riv. L'Assomption	3,521,584			
312	Riv. Maskinongé	1,097,641			
313	Riv. Du - Loup (Yama- chiche)	3,640,808			
Total					547,296,120

**Appendice No 5—VOLUME EN PIEDS CUBES DES BOIS COUPES SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE DURANT L'EXERCICE
1959-1960, PAR DISTRICT ADMINISTRATIF DU SERVICE FORESTIER**

District	Con- cessions spéciales	Concessions régulières			Terrains vacants		Réserves spéciales		Réserves cantonales	Terrains vacants Réserves spéciales Réserves cantonales	Total
		Coupes par le conces- sionnaire	Bois vendu sur pied	Coupes par exception	Coupes pour fins com- merciales	Coupes pour usage do- mestique	Coupes pour fins com- merciales	Coupes pour usage do- mestique	Coupes pour usage domestique	Coupes par exception	
Abitibi	—	17,298,926	5,746,925	5,603	17,161,557	473,941	334,690	—	375,975	1,108,865	42,506,482
Témiscamin- gue	—	13,497,539	2,819,732	7,827	6,436,801	750,924	—	—	496,113	22,992	24,031,928
Gatineau	23,046	32,295,925	11,270,961	4,089	593,414	5,059	—	—	29,745	6,991	44,229,230
Nord de Montréal	—	34,169,052	12,756,635	5,326	486,159	3,632	—	—	35,437	37,514	47,493,755
St-Maurice	—	83,522,248	4,146,513	—	1,315,736	38,267	—	—	33,234	21,460	89,077,458
Chicoutimi	—	30,796,322	4,110,659	14,193	859,724	111,254	—	—	489,297	33,108	36,414,557
Roberval	—	52,203,157	9,255,494	68,285	7,786,748	104,975	—	—	802,785	87,834	70,309,278
Québec	1,338,849	41,951,056	2,687,892	3,617	226,761	34,827	—	—	93,695	14,646	46,351,343
Rive-Sud	—	4,250,107	2,378,524	251	137,125	—	—	—	622,882	22,756	7,411,645
Gaspésie	2,545	35,545,316	11,454,915	93,426	7,508,073	99,173	3,298,846	101,980	348,354	78,370	58,530,998
Côte-Nord	1,719,040	67,299,347	4,673,532	2,029	6,489,886	465,027	—	—	257,215	33,370	80,939,446
Total	3,083,480	412,828,995	71,301,782	204,646	49,001,984	2,087,079	3,633,536	101,980	3,584,732	1,467,906	547,296,120
Pourcentage	0.6	75.4	13.0	—	9.0	0.4	0.7	—	0.6	0.3	100.0

APPENDICE No 6

ECHELLE DES DROITS DE COUPES EN VIGUEUR DURANT
L'EXERCICE FINANCIER 1959-1960 (Arrêté-en-Conseil No 433, de 1955)

1) BOIS COUPES DANS LES CONCESSIONS FORESTIERES

a) Bois à pâte et à papier

1) Mesurés à la corde (128 pieds cubes apparents)

Epinette, sapin	\$2.50 la corde
Pin gris	\$2.00 la corde
Peuplier, tremble	\$1.00 la corde
Autres essences	\$2.00 la corde

2) Mesurés au pied cube solide

Epinette, sapin	\$2.94 le 100 p.c.
Pin gris	\$2.35 le 100 p.c.
Peuplier, tremble	\$1.19 le 100 p.c.
Autres essences	\$2.32 le 100 p.c.

Aux tarifs ci-dessus mentionnés, il sera ajouté 12% pour les bois écorcés à la sève et 20% pour les bois écorcés au couteau ou à la plane. Sont compris dans ces droits de coupe, les droits imposés en vertu de la loi 10, Georges VI, chapitre 21.

b) Bois de sciage

On entend ici les billes de 8 à 20 pieds de longueur destinées à être sciées, tranchées ou déroulées. Ces bois doivent être mesurés au 1,000 pieds mesure de planche "Roy". Les billes de sciage de moins de 8 pieds et de plus de 20 pieds doivent être mesurées au pied cube solide.

Pin blanc	\$5.50 le 1,000 p.m.p.
Pin rouge	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Pin gris	\$3.25 le 1,000 p.m.p.
Epinette	\$4.00 le 1,000 p.m.p.
Sapin	\$4.00 le 1,000 p.m.p.
Cèdre	\$3.25 le 1,000 p.m.p.
Pruche	\$3.00 le 1,000 p.m.p.
Mélèze	\$4.00 le 1,000 p.m.p.
Merisier	\$6.00 le 1,000 p.m.p.
Erable	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Chêne	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Caryer	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Noyer	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Frêne	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Hêtre	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Ostryer	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Cerisier	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Bouleau	\$3.00 le 1,000 p.m.p.
Tremble	\$3.00 le 1,000 p.m.p.
Autres essences	\$3.00 le 1,000 p.m.p.

c) Bois en grumes

Il s'agit ici des billes ne répondant pas aux dimensions ci-dessus mentionnées, c'est-à-dire ayant moins de 8 pieds ou plus de 20 pieds de longueur.

Pin blanc, pin rouge, orme, frêne, tilleul, merisier, érable	\$1.55 le 100 p.c.
Autres essences	\$1.34 le 100 p.c.
d) <i>Bois équarris, flacheux ou méplats</i>	
Toutes les essences	\$0.15 le p.c.
e) <i>Grands bois mesurés aux deux bouts</i>	
Toutes les essences	\$3.50 le 100 p.c.
f) <i>Bois de carbonisation et de distillation</i>	
Bouleau, tremble, peuplier	\$1.30 la corde
Autres essences	\$2.00 la corde
g) <i>Bois de chauffage</i>	
Toutes les essences	\$1.00 la corde
Bois récupéré dans les houppiers de bois de sciage	\$0.50 la corde
h) <i>Bois à fuseaux</i>	
Bouleau, tremble	\$1.25 la corde ou \$1.50 le 100 p.c.
Autres essences	\$2.00 la corde ou \$2.35 le 100 p.c.
i) <i>Traverses de chemin de fer</i>	
Toutes les essences	\$0.22 l'unité
j) <i>Bois de clôture</i>	
Piquets ne dépassant pas 8 pieds de longueur	\$0.05 l'unité
Piquets de 8 à 16 pieds de longueur	\$0.10 l'unité
Piquets et perches de plus de 16 pieds de longueur ..	\$2.50 le 100 p.c.
k) <i>Bois à bardeaux</i>	
Toutes les essences	\$2.00 la corde

2) BOIS COUPÉS DANS LES RESERVES CANTONALES

Mêmes tarifs que pour les bois coupés dans les concessions forestières, les frais de mesurage étant à la charge du permissionnaire.

3) BOIS COUPÉS SUR LES TERRAINS NON CONCEDES ET DANS LES RESERVES CANTONALES

a) *Bois coupés pour usage domestique*

Mêmes tarifs que pour les bois coupés dans les concessions forestières, les frais de mesurage étant à la charge du permissionnaire.

b) *Bois coupés pour fins commerciales*

Le double des tarifs pour bois coupés dans les concessions forestières, les frais de mesurage étant à la charge du permissionnaire.

Lorsqu'il s'agit de bois de récupération ou de bois sensiblement détériorés et dont l'exploitation est de ce fait considérablement plus coûteuse, le Ministre des Terres et Forêts est autorisé, sur production d'un rapport d'un ingénieur forestier, à accorder toute réduction compatible à une utilisation rationnelle et économique.

Appendice No 7 — STATISTIQUES SUR L'INDUSTRIE DES PATES ET PAPIERS DANS LE QUEBEC DEPUIS 1945

Année	Nombre d'usines	Nombre d'employés	Salaires payés	Production				
				Bois à pâte (Nombre de cordes)			Pâtes (Nombre de tonnes)	Papiers (Nombre de tonnes)
				Production totale	Utilisé dans le Québec	Exporté		
1945	46	47,170	\$ 74,997,000	5,302,000	3,969,000	370,000	2,902,000	2,275,000
1946	46	54,089	95,407,000	6,114,000	4,898,000	360,000	3,413,000	2,854,000
1947	48	60,115	124,281,000	6,785,000	5,548,000	355,000	3,716,000	3,105,000
1948	48	61,667	133,471,000	7,332,000	5,963,000	388,000	3,880,000	3,210,000
1949	48	46,166	112,492,000	6,059,000	4,830,000	301,000	3,687,000	3,217,000
1950	48	47,231	116,760,000	4,851,000	5,131,000	384,000	3,875,000	3,301,000
1951	53	71,037	172,141,000	7,413,000	5,723,000	557,000	4,205,000	3,501,000
1952	53	72,037	178,648,000	8,167,000	5,594,000	599,000	4,148,000	3,520,000
1953	53	59,368	164,257,000	5,896,000	5,597,000	242,000	4,132,000	3,553,000
1954	55	60,039	170,486,000	6,077,000	5,886,000	255,000	4,299,000	3,652,000
1955	55	64,496	185,086,000	6,665,000	6,044,000	256,000	4,485,000	3,874,000
1956	54	72,228	211,784,000	7,942,000	6,439,000	252,000	4,809,000	4,054,000
1957	54	65,239	202,778,000	7,952,000	6,047,000	218,000	4,619,000	3,986,000
1958	55	54,105	179,771,000	5,710,000	5,402,000	151,000	4,210,000	3,694,000
1959	56	54,167	183,547,000	5,828,000	5,560,000	90,000	4,317,000	3,813,000

Appendice No 8 — STATISTIQUES SUR L'INDUSTRIE DES BOIS DE SCIAGE DANS LE QUEBEC DEPUIS 1945

Année	Nombre de scieries	Nombre d'employés	Salaires payés	Production					Valeur de la production
				Sciages (1,000 p.m.p.)	Fuseaux (1,000 p.m.p.)	Bardeaux (carrés)	Lattes (milles)	Traverses (unités)	
1945	2,290	20,914	\$ 8,967,000	1,042,610	22,110	274,681	30,556	540,320	\$ 49,369,000
1946	2,261	22,520	10,889,000	1,152,024	25,273	238,967	36,900	514,881	52,215,000
1947	2,424	23,075	13,243,000	1,233,150	26,500	260,842	44,486	447,594	67,497,000
1948	2,476	21,019	12,163,000	1,120,403	15,922	262,484	55,210	428,796	62,788,000
1949	2,341	20,286	12,786,000	1,212,419	14,894	116,830	41,198	512,737	66,122,000
1950	2,343	19,615	13,518,000	1,106,360	11,850	92,172	39,096	489,374	65,563,000
1951	2,366	19,358	14,576,000	1,186,567	12,210	102,861	38,864	541,071	82,374,000
1952	2,320	18,025	14,063,000	1,110,384	13,955	82,415	39,871	880,618	78,156,000
1953	2,148	17,553	14,441,000	1,181,663	11,121	77,809	61,881	662,859	82,269,000
1954	2,124	16,529	13,337,000	1,084,493	8,407	68,083	57,577	513,499	74,988,000
1955	1,975	15,841	12,971,000	1,019,513	8,044	74,232	60,163	376,398	70,858,000
1956	1,740	13,805	15,400,000	1,098,996	9,857	67,252	37,760	385,143	78,766,000
1957	1,662	13,351	14,120,000	1,047,257	10,681	43,494	46,321	627,398	74,960,000
1958	1,613	12,347	14,476,000	917,735	8,465	42,478	38,712	529,933	66,002,000
1959	1,559	12,377	15,670,000	997,486	7,091	65,768	68,300	493,909	72,148,000

Appendice No 9
TENURE DES TERRES DE LA PROVINCE (*)

Description	Milles carrés
Terres aliénées, patentées ou octroyées	36,000
Grandes propriétés	9,000
Moyennes et petites propriétés	27,000
Terres en voie d'aliénation par billet de location, vente conditionnelle, etc.	7,500
Terres fédérales	100
Camps militaires, aéroports, etc.	30
Parcs récréatifs et historiques	70
Réserves indiennes	240
Concessions forestières affermées	81,214
Concessions ordinaires	80,485
Concessions spéciales	729
Surface en terre des concessions forestières ...	72,000
Parcs et réserves de chasse et de pêche	36,264
Parc des Laurentides	3,613
Parc de la Montagne Tremblante	1,223
Parc de la Gaspésie	514
Parc du Mont Orford	16
Parc de La Vérendrye	4,953
Réserve de Mingan	16,000
Réserve de Mistassini	5,200
Réserve de Chibougamau	3,400
Réserve de Kipawa	1,000
Réserve des Chic-Chocs	325
Réserve de Port-Daniel	20
Surface en terre des sections non affermées ou en forêt domaniale des parcs et réserves	20,000
Réserves forestières cantonales	3,118
Surface en terre des réserves forestières cantonales	2,950
Réserves forestières spéciales (Colonies forestières)	986
Réserves dans les concessions forestières	234
Réserves en dehors des concessions forestières	752
Surface en terre des sections non affermées des réserves forestières spéciales	700
Forêts domaniales	2,374
Surface en terre des forêts domaniales	1,800
Terres vacantes de la Couronne, y compris les surfaces en eaux douces	455,418
Total	596,708

(*) D'après une compilation en date du 31 mars 1955.